

BULLETIN DU P. C. M.

PARAISANT SIX FOIS PAR AN

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

Ingénieurs des Ponts et Chaussées
et des Mines

SIÈGE SOCIAL

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS



CHARLES-LAVAUZELLE & C^{IE}

Éditeurs militaires

PARIS, Boulevard Saint-Germain, 124
LIMOGES, 62, Avenue Baudin | 53, Rue Stanislas, NANCY

SOMMAIRE

- I. — Changements dans la liste des ingénieurs
 - II. — Procès-verbaux des séances du Comité (séances des 11 octobre, 9 novembre et 25 novembre 1927)
 - III. — Documents. — Décret du 31 octobre 1927, fixant les traitements des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.
 - IV. — Divers. — Vacance d'emploi.
-

Changeements dans la liste des Ingénieurs

A — ADHESIONS A L'ASSOCIATION

M TABOURIECH I O P

B — DÉMISSIONNAIRE DE L'ASSOCIATION.

M AMOIAL (C), I O P

C. — DÉCÈS.

M SARAZIN, I C P
(Rectification au *Bulletin* n° 5 — Sur
une information erronée le décès de

M MICHEL (Gaston), I C P en retraite,
a été indique a la page 4 du dernier
Bulletin)

D — PROMOTIONS ET MUTATIONS.

Par arrêté du 3 novembre 1927 a été
reportée au 1^{er} avril 1928 (art 7), l'an-
cienneté dans la 3^e classe de leur grade,
des ingénieurs ordinaires des mines
dont les noms suivent, nommés a ce
grade par décret du 21 septembre 1927,
savoir :

MM GIBRAT, ARMANET et COSTE

Par décret du 3 novembre 1927, a été
fixée au 1^{er} octobre 1927 la date à la
quelle prendront rang, en qualité d'élè-
ves ingénieurs des ponts et chaussées,
les anciens élèves de l'Ecole polytech-
nique dont les noms suivent nommés a
ce grade

1^o Par decrets du 16 septembre 1926

SERVICE METROPOLITAIN

MM

HÉMAR
HERSE
LEBESIER DU CROS
LEFORI
PROVITCH
CARPENTIER
GOUPEY
DEBANNES
LAMOUREUX
DU TELLEL

MM

MACAREZ
CADENAT
ALIX
BOURGIN
CHOLLET

SERVICE COLONIAL

MM

PELNARD-CONSIDÈRE
CHEVEVEAU
LESCANNE
JOUBERT
LAZARD
LE GORGEU

2^o Par décret du 21 septembre 1927

SERVICE METROPOLITAIN

M LARAY

Par décret du 3 novembre 1927, a été
fixée au 1^{er} octobre 1927, la date à la-
quelle prendront rang, en qualité d'élè-
ves ingénieurs des mines, les anciens
élèves de l'Ecole polytechnique dont les
noms suivent, nommés a ce grade, par
décret du 16 septembre 1926

MM.

PARISOT.
ARLAND.
MILCOR.

Par décrets du 23 novembre 1927, les ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées et des mines dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef de 2^e classe, ont été nommés pour prendre rang du 1^{er} novembre 1927 :

INGÉNIEURS EN CHEF.

Ponts et chaussées.

MM.

MABILLEAU.
NABONNE.
TOUBIN.
JACQUET.

INGÉNIEURS EN CHEF.

Mines.

MM.

REUFFLET.
LÉVY (René).

Par arrêté du 21 novembre 1927, a été reportée aux dates ci-après indiquées, par application de la loi du 1^{er} avril 1923 (art. 7), l'ancienneté dans la 3^e classe de leur grade, des ingénieurs des ponts et chaussées, nommés à ce grade, par décret du 1^{er} septembre 1927, savoir :

(1^{er} octobre 1924.)

MM

DONIZIAU.
DOR.

(1^{er} avril 1926.)

MM.

QUÉRON.
GILMAIRE.
LARRAS.
THOMAS-COLLIGNON.
BUZIL.
CHAMPSAUR.
SIMON.
FOULUPT.
MORISSON.
DROUJIN.
BUTEAU.
MONSIEURGUE.
CAMUS.
SPITZ.
LÉVY.
CHADENSON.
EISENMANN.

Aux termes d'un arrêté du 29 novembre 1927, M. GRIMPRET, ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, directeur à l'Administration centrale des travaux publics, a été inscrit au tableau d'avancement de 1927 pour le grade d'inspecteur général de 2^e classe.

E. — RETRAITÉS.

MM.

PERRIER, I. G. P.
DE BERGH, I. C. P.

M.

WILHELM, I. C. P.

F. — CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE RÉSIDENCE.

Ponts et chaussées.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

BONNEAU DU MARTRAY, Marry, par Moulins-Engilbert (Nièvre).
TAVERNIER, château de Vaugelas, Roche (Isère).

INGÉNIEURS EN CHEF.

AUBERTIN, 53, boulevard de Besançon, Vesoul.

MM.

AUGUSTIN, 28, boulevard Héroult, Saint-Brieuc.
BREGILLÉ, 4, rue du Capitaine-Coignat, Auxerre.
FERRAS, 5, avenue Berrian, Rabat (Maroc).
FOURNIER, Lille.
GIRARD, 1 bis, rue de l'École-de-Médecine, Montpellier.
GENET, 23, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

MM.

- LYON-GELLIN, 5, place de Revelly, Gap.
- MATHIEU (André), 63, rue Châteauevert, Valence.
- MUPET, 30, rue Werlé, Reims.
- MYNÈS, 4, rue Dembarrère, Tarbes.
- MAISON, 22, rue de Paris, Evreux.
- BEWARTZ, 153, boulevard de la Liberté, Lille.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- ANTONNE, 3, rue Grenners, Epinal.
- AULAN, 132, rue Mazarin, Bordeaux.
- BERTRAND, 9, rue des Archers, Lyon.
- BESSOT, 6, route de Châtillon-Colligny, Montargis.
- BILLES, 15, place du Marché, Sarreguemines.
- BIZES, villa Mon Repos, Cabazat, Cahors.
- BESTRE, 1, quai d'Auron, Bourges.
- BAMBORDEON, 17, cours Washington, Agen.
- BLEMENT, 6, avenue de Modenheim, Mulhouse.
- BOLLÉ, 14, rue Cohel, Bordeaux.
- BROUQUET, 9, Boulingrin, Toulouse.
- BROUHAUT, 28, rue de Cugnaux, Toulouse.
- BRENNMANN, 156, rue de l'Espérance, Mulhouse.
- BULNE, 10, rue des Capucins, Cambrai.
- BUL, 25, rue Villars, Cambrai.
- BURESTIER, 6, rue Berton, Reims.
- BURBERG, 2, place Victor-Hugo, Blois.
- BURBAN, Porto-Novo (Dahomey).
- BULLEBOT DE NERVILLE, 38, rue du faubourg Saint-Jean, Nancy.
- BUSQUENAU, 100, avenue de la Muette, Paris (16°).
- BUSQUELEN, 1, rue Taillefer, Grenoble.
- BUSQUY, 6, rue Paul-Bert, Béthune.
- BUSQUET, travaux de la Ville de Paris, Hôtel-de-Ville, Paris.
- BUSQUEREAU, 231, route de Roubaix, Mons-en-Bareuil (Nord).
- BUSQUEREAU, 8, rue Pierre-Larousse, Malakoff.
- BUSQUY, 9, rue du Grand-Verger, Nancy.
- BUSQUY, 9, avenue Anatole-France, Nancy.
- BUSQUY (M.), 5, boulevard de la Porte-Guillaume, Chartres.
- BUSQUY, Nevers.
- BUSQUY, 5, rue d'Erlanger, Paris (16°).
- BUSQUY, 39, avenue de Paris, Niort.
- BUSQUY, villa Schneider, quartier T.-S. F., Casablanca.
- BUSQUY, 12, rue Jacques Cœur, Montbéliard.
- BUSQUY, 35, rue de l'Oise, Compiègne.

MM.

- MORISSON, 8, rue Pierre-Larousse, Malakoff.
- NICOLAU, 7, avenue Vauban, Toulon.
- PETRY, 6, rue de Brest, Quimper.
- RIOUX, 4, place du 14-Juillet, Agen.
- RENAUD (B.), 44, boulevard du Roi-René, Angers.
- RENAULT (Camille), 5, villa Verguin, 117, avenue d'Orléans, Paris (14°).
- REYNAUD, 31, rue Valette, Perpignan.
- ROULLIER, 11, rue du Palais, Chaumont.
- ROUX (O.), 10, rue de la Mauvendièrre, Limoges.
- SCVILLEREZ, 46, rue de Belfort, Besançon.
- THULLER, 1, rue des Chartreux, Lyon.
- THOMAS-COLLIGNON, 8, avenue Pierre-Larousse, Malakoff.
- TRUFFIOT, 11, rue Jacquemont, Paris (17°).
- VIDAL, 15, allées d'Azéma, Draguignan.
- VINCENT, 1, place François-Rude, Dijon.
- WALTHER, 10, rue Alphonse-Baudin, Bourg.

* ÉLÈVES INGÉNIEURS.

MM.

- LAFRONT, 13, avenue de Paris, Versailles.
- LEROUX (M.), 5, boulevard de la Porte-Guillaume, Chartres.

Mires.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- BRIZARD, 9, rue Pierre-Raymond, Limoges.
- CHOLIX, 42, rue Denaulles, Toulouse.
- DAUVERGNI, 23, boulevard Leroy, Caen.
- DURAND, 20, rue Laromiguière, Rodez.
- DURUY, 54, rue Félix-Faure, Nancy.
- LE BENAERIS, 2, rue Pierre-Lévée, Paris (11°).
- MIGALX, 11, rue Guillaume-de-Nogaret, Montpellier.
- ROUX (Alfred), 10, rue Lakanal, Grenoble.
- VIGIER, 31, rue Michelet, Béthune.
- DE VITRY, 20, rue Joubert, Paris (20°).

Adresses erronées portées au dernier « Bulletin », à rétablir.

MM.

- BLONDEL, I. G. P., 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (7°).
- MERMIER, I. O. P., Compagnie des chemins de fer du P.-L.-M., Lyon.
- VAGNEUX, I. O. P., 17, rue du Château, Dijon.

II

Procès-verbaux des séances du comité

SEANCE DU MARDI 11 OCTOBRE, A 15 H. 30.

M. DUSUZEAU, Président du Comité, souffrant, n'a pu assister à la réunion.

MM. DE ROUVILLE et GIRETTE étaient également excusés.

Présents : MM. LOIRET, MALET, WAHL, DE COUTARD, PARMEN-
TIER, BEAUFRÈRE, PARENT, GEORGES, DURRINGER, COLLIGNON,
LANG et GENTHIAL.

Présidence de M. LOIRET, vice-président.

Fixation définitive des traitements.

M. LOIRET met le Comité au courant des difficultés qui ont été soulevées, au dernier moment, par l'Administration des finances, au sujet de la fixation des traitements sur la base des propositions de l'Administration des travaux publics, en particulier en ce qui concerne les traitements des ingénieurs ordinaires.

D'après les conclusions de la Commission Martin, ces traitements devaient s'échelonner de 18.000 francs à 30.000 francs.

Les propositions des Travaux publics comportaient, comme actuellement, trois classes d'ingénieurs ordinaires, mais avec subdivision de la 3^e classe en deux échelons, le stage à l'échelon inférieur des jeunes ingénieurs, récemment promus, devant être réduit au minimum.

L'Administration des finances opposant des objections à la subdivision des classes en échelons, il est possible que l'Administration des travaux publics ait à choisir entre l'une ou l'autre des deux solutions suivantes :

Ou bien maintien de la subdivision du grade en trois classes;

Ou bien subdivision du grade en quatre classes.

Dans tous les cas, le chiffre de 18.000 francs comme traitement de début ne peut-actuellement faire l'objet d'aucune modification.

Etant donné que la subdivision en échelons se trouve consacrée par les nouvelles échelles de traitements pour certains fonctionnaires dépendant de l'Administration des finances elle-

même, le Comité décide de maintenir le point de vue qu'il a défendu jusqu'ici, d'accord avec l'Administration des travaux publics, savoir : la division en trois classes et la subdivision de la 3^e classe en deux échelons.

Allocations familiales.

M. LOIRET exprime l'espoir d'un prompt aboutissement d'une réforme concernant le régime des allocations familiales :

D'après les renseignements qui ont été fournis par la « Ligue des fonctionnaires pères de familles nombreuses », la Commission des finances de la Chambre des députés a adopté une proposition majorant les taux actuels de toutes les indemnités, sauf celle du premier enfant, et cela à un taux uniforme pour les traitements inférieurs ou égaux à 12.000 francs. Au-dessus de ce chiffre, les allocations subiront une augmentation progressive, sans pouvoir dépasser le double du chiffre de base.

Cette proposition, qui aboutira à des résultats comparables, en ce qui concerne les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, à ceux qui étaient fixés dans le projet élaboré par M. Loiret lui-même, est susceptible de donner satisfaction au P. C. M.

Indemnités des ingénieurs coloniaux.

Le Comité a été informé qu'une Commission, présidée par M. Tirman, aurait pris la décision de proposer la suppression de toutes indemnités à titre colonial.

M. le Président a déjà demandé, à ce sujet, audience à M. le Ministre des colonies.

Il se propose, l'audience n'ayant pu encore lui être accordée, de reprendre très prochainement la question, d'accord avec M. l'Inspecteur général des travaux publics des colonies.

Retraites.

M. le Président a été saisi par M. Moissenet des conséquences de la disposition insérée dans le projet de loi de finances et qui tend à augmenter les pensions des fonctionnaires ayant pris leur retraite avant la date de mise en application des nouveaux traitements, quoique dans une mesure moindre que les nouvelles retraites.

Il s'agit de savoir si on tiendra compte, dans l'augmentation des anciennes retraites, des indemnités, imputées sur l'article 2 du décret de 1906, et qui sont actuellement touchés par les titulaires du poste.

Le P. C. M. se range à l'avis que la question doit être réservée, jusqu'au vote de la loi de finances.

Légion d'honneur.

Le Comité s'est ému du nombre très restreint de promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur accordées, dans le courant de la présente année, aux ingénieurs des corps des ponts et chaussées et des mines.

Le Comité, unanime à déplorer cet état de choses, donne mandat à son bureau de rechercher les mesures propres à y remédier.

Transformation du « Bulletin du P. C. M. ».

Sur la proposition du Secrétaire, le Comité décide de mettre à l'étude une transformation du *Bulletin du P. C. M.*, dans le but de rendre cette publication plus riche en documentation, plus attrayante et plus ouverte à l'expression des sentiments personnels des membres du P. C. M.

Le Secrétaire rappelle que semblable transformation avait été tentée à la suite de l'Assemblée générale de janvier 1919 et que la vérité oblige à reconnaître qu'elle a alors échoué.

Le Comité décide, qu'après mise au point, la question, qui présente un très grand intérêt, devra être soumise à la prochaine Assemblée générale.

Placement des disponibilités de l'Association.

Le Trésorier fait connaître que l'Association dispose actuellement de quelques fonds liquides, provenant principalement du remboursement d'obligations de chemin de fer et demande l'autorisation de réemployer ces fonds en emprunt à 5 p. 100 perpétuel 1915-1916.

Le Comité accepte cette proposition et lui donne l'autorisation nécessaire.

Date de l'Assemblée générale et du dîner annuel.

Le Comité, sur la proposition de son bureau, fixe au dimanche 22 janvier 1928 la date de l'Assemblée générale et du dîner annuel. M. le Ministre des travaux publics a bien voulu accepter de présider à cette date notre banquet.

Renouvellement du bureau.

Il est rappelé que les membres sortants en janvier prochain sont :

MM. LOIRET, ingénieur en chef des mines (Paris).

PARENI, inspecteur general des ponts et chaussees (departements)

DE ROUVILLE, ingenieur en chef des ponts et chaussees (Paris).

LANG, ingenieur des ponts et chaussees (Paris)

EPINA, ingenieur des ponts et chaussees (Paris).

DURRINGER, ingenieur des ponts et chaussees (departements)

CHAMPSAUR, élève ingenieur des ponts et chaussees (Paris).

Les camarades sont priés de faire connaitre, le plus tôt possible, leur candidature au secretaire du Comité.

Le President de séance,

Signe · LOIRET.

Le Secrétaire.

Signe GENTHAL.

SEANCE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 1927, A 15 H. 30.

Presidence M. DISLZAL, president.

Presentes MM. LOIRET, MALLI, WAHL, DE COUTARD, PARMENIER, BEAUFRERE, PARENI, GEORGES, DURRINGER, COLLIGNON, GIRI ITE, LANG, GENTHAL.

Situation creee par les décrets du 31 octobre 1927 portant fixation des nouveaux traitements des ponts et chaussees.

M. LE PRESIDENT expose qu'a la suite de la parution des décrets fixant les nouveaux traitements, le bureau a eu devoir provoquer la reunion immédiate du Comité

Malgré les efforts depenses jusqu'au dernier moment, les decisions prises par la Commission Martin sont nettement defavorables aux ingenieurs des corps des ponts et chaussees et des mines, et il est a penser que la lecture du *Journal officiel* causera a nos camarades une fâcheuse impression. Il nous a été impossible d'obtenir les chiffres, pourtant fort moderes, que nous avions demandes dans la lettre du 31 mars 1927, adressee a M. l'Inspecteur general Martin, lettre publiee dans le *Bulletin* du mois d'avril 1927.

Ce n'est qu'au prix d'une lutte incessante (et de demarches multiples aupres de differentes personnalites), que les membres du bureau du Comité, ainsi que leurs collegues, ont soutenu

en plein accord avec le Directeur du personnel et malgré l'opposition constante d'une minorité très importante au sein de la Commission, qu'ont pu être obtenus les traitements maxima de 30.000 francs (au lieu de 28.000) pour les ingénieurs ordinaires et de 60.000 francs pour les inspecteurs généraux.

Mais il a été impossible d'arriver à la moyenne de 26.000 francs pour les ingénieurs ordinaires, comme de faire relever le traitement de début des inspecteurs généraux.

A grand'peine avons-nous pu conquérir l'avantage, d'ailleurs appréciable, de la création de l'échelon de 21.000 pour les ingénieurs ordinaires, au bout de deux ans de grade.

Quant aux ingénieurs en chef, ils sont restés sacrifiés, la Commission n'ayant jamais consenti à leur attribuer un traitement maximum supérieur au chiffre de 40.000 francs, fixé par avance, par une péréquation absurde, pour tous les chefs de services départementaux. La situation qui leur est faite dans l'échelle des traitements est tout à fait paradoxale.

Il semble donc que le Comité ait le désir, en présence de cette situation, d'examiner s'il ne conviendrait pas de se fixer, pour l'avenir, une règle de conduite; car les conclusions de la Commission Martin vont soulever une telle protestation parmi les sacrifiés, qu'une révision des décrets récents paraît possible dans un avenir plus ou moins lointain.

C'est ainsi que les ingénieurs des manufactures de l'Etat, de l'aéronautique, des P. T. T. ne sont pas mieux partagés que nous et paraissent décidés à ne pas accepter sans protestations le sort qui leur est fait.

La discussion étant ouverte, il est procédé à un échange de vues au cours duquel les membres présents suggèrent des opinions diverses sur la conduite à tenir.

Le PRÉSIDENT fait observer que, à son avis l'Association des ingénieurs des P. C. M. est tenue de garder une attitude conforme à la dignité du corps qu'elle représente. Elle doit donc écarter, encore qu'elles aient profité à certains fonctionnaires, toutes manifestations qui seraient destinées à porter atteinte à la haute situation morale qu'elle s'est acquise dans le passé. Il croit, par exemple, qu'aucun de ses membres n'aurait l'idée de se refuser à accomplir l'une des multiples tâches gratuites, et bien souvent fort lourdes, que l'on demande journellement aux ingénieurs.

Cette opinion est partagée par l'unanimité des membres du Comité, qui estime cependant qu'il est indispensable que le Gouvernement n'ignore pas le mécontentement que la décision de la Commission Martin a provoqué dans nos corps.

D'autre part, plusieurs membres estiment que nombre de nos camarades, du fait qu'il était jusqu'à présent impossible et même inopportun d'exprimer en détail dans le *Bulletin* nos déconve-

nues et nos luttes, pouvaient penser que le Comité n'a pas fait tous les efforts nécessaires pour la défense de leurs intérêts. Ils seraient d'avis de convoquer, à bref délai, une Assemblée générale extraordinaire, à laquelle, après avoir exposé la situation, le Président remettrait, au nom du Comité, le mandat qui lui a été confié.

Le bureau aurait, avant la réunion de l'Assemblée générale, à étudier les différentes actions qui pourraient être envisagées pour l'avenir, suivant les décisions qui seraient prises.

Cette proposition est adoptée.

REVISION DES TARIFS DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS.

M. COLLIGNON ayant fait remarquer qu'un arrêté du Ministre des finances portant révision des tarifs de frais de déplacements des fonctionnaires appartenant à ce Département vient de paraître au *Journal officiel*, le Comité charge le bureau de s'assurer qu'une mesure analogue sera prise à bref délai par l'Administration des travaux publics.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ.

Le Comité décide de se réunir, pour mettre au point définitivement son attitude devant l'Assemblée générale extraordinaire, le jour même de cette Assemblée, c'est-à-dire le samedi 3, à 10 h. 30 du matin.

Le Président,

Signé : DUSUZEAU.

Le Secrétaire,

Signé : GENTHIAL.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1927.

La séance est ouverte à 15 h. 45 sous la présidence de M. DUSUZEAU, président.

Présents : MM. LOIRET, PARENT, MALET, PARMENTIER, WAHL, BEAUFRÈRE, DURRINGER, GENTHIAL, GIRETTE.

Excusés : MM. GEORGES, DE ROUVILLE, DE COUTARD, EPINAY.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 9 novembre, dont les termes sont approuvés.

M. LE PRÉSIDENT expose que, depuis la dernière réunion du Comité, un fait nouveau s'est produit qui, après examen de la situation par les membres du bureau, lui a paru nécessiter une nouvelle réunion.

Le bureau a eu connaissance d'une circulaire adressée, le 3 novembre, par la Direction du budget et du contrôle financier, aux différents ministères et conçue dans les termes ci-après :

« Au cours de sa dernière réunion, la Commission plénière,

chargée de préparer la révision des traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, a décidé de s'ajourner jusqu'au moment où serait achevée la parution des décrets qui ont assuré l'application des propositions formulées par son Comité d'études et provisoirement retenues par le Gouvernement.

» Cette publication étant sur le point d'être terminée, j'ai prié M. Martin, président de la Commission, de la réunir à nouveau, en vue d'examiner les réclamations élevées à l'encontre des traitements prévus et de soumettre au Gouvernement des propositions définitives.

» En conséquence, j'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 28 juillet 1927, par laquelle je vous priais de donner au représentant de votre Administration les instructions les plus précises et les plus fermes pour respecter l'échelonnement général des traitements que le Gouvernement a acceptés et limiter son adhésion à la réparation d'erreurs manifestes ou d'omissions, ou à des retouches partielles et restreintes des classements prévus, sans porter atteinte au plan général de la réforme et à ses conséquences financières actuelles: j'insisterai, en outre, pour que le représentant de vos services, ou, à défaut, son suppléant fût effectivement présent à toutes les réunions.

» Au moment où vont reprendre les travaux de la Commission plénière, je vous serai obligé de conformer les instructions que vous avez déjà données à ce sujet. »

Il résulte de cette circulaire que les décrets récents fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires des diverses administrations ont déjà donné lieu à de nombreuses protestations, ce qui n'est pas pour surprendre (et il est malheureusement vraisemblable que les réclamants ne sont pas les plus mal traités par la Commission Martin).

Mais il en résulte également, — ce qu'il était difficile de prévoir. — que le Gouvernement considère déjà que les décrets peuvent être modifiés, au lendemain de leur insertion au *Journal officiel*.

Il est vrai que la circulaire du 3 novembre limite assez vaguement l'éventualité des modifications: réparation d'erreurs manifestes ou d'omissions, retouches partielles et restreintes des classements prévus.

Il est vrai aussi que, d'après nos renseignements, si les représentants des services ont été invités à assister, comme l'indique la circulaire, aux réunions de la Commission Martin fonctionnant comme cour d'appel, ils ont reçu, d'autre part, des instructions précises pour accueillir sans générosité les réclamations possibles.

LE PRÉSIDENT pense que, dans ces conditions, nous devons avoir peu d'espoir d'obtenir une révision importante des décrets récents, mais que nous avons le devoir de tenter cette dernière

chance, avant de songer à la protestation en vue de laquelle le Comité avait envisagé la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire. Au reste, nous pouvons espérer, si nous restons dans les limites fixées par la circulaire du 3 novembre, réaliser quelques petits avantages.

LE PRÉSIDENT annonce que des réclamations solidement motivées et prudentes seraient appuyées vigoureusement par le Directeur du personnel et par le Ministre lui-même, qui lui en a fait la promesse.

Dans ces conditions, la première question qui se pose est celle de l'opportunité de la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire. La protestation qu'elle formulerait, avec ou sans le maintien du Comité, ne pourrait constituer qu'un geste destiné à impressionner le Ministre ou le Gouvernement. Mais le Gouvernement refuserait évidemment d'y répondre directement, et la renverrait à la Commission Martin. N'est-il pas plus expédient d'user, avant tout, de la faculté que la circulaire du 3 novembre a donné aux fonctionnaires lésés, et de faire auprès de cette Commission l'ultime démarche que le Gouvernement autorise et même encourage dans une certaine mesure.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il avait été tout d'abord avisé que la Commission Martin devait pousser avec la plus grande célérité son travail de révision et que, pour ne pas risquer d'être forclos, il avait préparé d'urgence une note à remettre à la Commission. Mais il paraît que celle-ci est moins pressée qu'on ne le pensait. Elle aurait décidé, comme méthode de travail, d'examiner les réclamations, par ministère, et l'examen de celles des travaux publics ne viendrait que dans quelques semaines. A ce moment, il est entendu qu'elle recevrait les délégations des intéressés. La note préparée n'a donc pas été envoyée et le Comité a le temps nécessaire pour préparer les termes de celle qui sera remise à la Commission.

Après cet exposé, M. le Président demande tout d'abord au Comité s'il est d'avis de donner suite à son idée de réunion d'une Assemblée générale extraordinaire.

La question est longuement discutée par le Comité, qui prend les décisions suivantes :

1° Il ne sera pas convoqué d'Assemblée générale extraordinaire.

2° Le Président écrira à M. le Président Martin, pour demander à être entendu avec une délégation du Comité lorsque seront examinées les réclamations des fonctionnaires du ministère des travaux publics.

3° Au cours de cette audition, et seulement alors, il remettra à la Commission une note exposant les vœux de l'Association, en se bornant, suivant les termes de la circulaire du 3 novembre, à

réclamer « la réparation d'erreurs manifestes ou d'omissions, ne donnant lieu qu'à des retouches partielles et restreintes des classements prévus, sans porter atteinte au plan général de la réforme et à ses conséquences financières actuelles ».

4° Un *Bulletin* du P. C. M. sera rédigé, imprimé et distribué de toute urgence. afin que les camarades aient connaissance, dans le plus court délai, des mesures que son Comité a prises pour défendre ses intérêts dans les circonstances présentes, alors qu'une révision générale des traitements des fonctionnaires, basée sur le principe déplorable des péréquations, en écartant la considération de la valeur et du nombre des heures de travail, devait entraîner fatalement, pour les corps des ponts et chaussées et des mines, une régression et pouvait aboutir à un désastre.

x x

Le Comité examine ensuite la question au point de vue pratique et immédiat, et arrête le fonds et la forme des réclamations à présenter à la Commission Martin.

Tout d'abord, il décide que le maximum de ces réclamations ne devra pas dépasser les chiffres qu'il avait fixés dans sa lettre du 31 mars 1927 et qui sont rappelés ci-dessous :

Elèves-ingénieurs : 12.000 francs.

Ingénieurs ordinaires : 22.000, 26.000, 30.000 francs.

Ingénieurs en chef : 36.000, 40.000, 44.000 francs.

Inspecteurs généraux : moyenne 60.000 francs (comme les inspecteurs généraux des finances).

a) **ELÈVES-INGÉNIEURS.** — LE PRÉSIDENT fait savoir au Comité qu'un délégué des élèves a fait une démarche auprès de M. le Président Colson, en vue d'obtenir les 12.000 francs, réduits à 10.000 par la Commission Martin.

Le Comité serait, certes, fort heureux de pouvoir faire obtenir satisfaction à nos camarades. Il est anormal de les voir, à leur entrée à l'École, perdre 2.000 francs sur le traitement de sous-lieutenant qu'ils touchaient pendant leur stage, et conserver 2.000 francs de moins que leurs camarades de l'École d'application du génie maritime. Mais c'est avec intention que l'on a voulu donner un léger avantage de début de carrière aux officiers dont le recrutement était fort difficile, alors que celui des élèves ingénieurs ne l'est pas et ne le sera probablement jamais.

L'attention de la Commission Martin sera appelée sur l'anomalie que crée cette situation: mais le Comité estime qu'il lui serait impossible de réclamer, dans les termes étroits où la circulaire du 3 novembre a défini la nouvelle mission de la Commission Martin, l'élévation du traitement des élèves ingénieurs

des ponts et chaussées et des mines, élévation qui entraînerait automatiquement celle des élèves de toutes écoles d'application des services civils et « porterait ainsi atteinte au plan général de la réforme ».

b) **INGÉNIEURS ORDINAIRES.** — Le Comité considère qu'il a obtenu tout ce qui pouvait être espéré, en faisant porter de 28.000 (chiffre fixé d'abord par la Commission Martin) à 30.000 francs le traitement maximum et en faisant créer l'échelon de 21.000 francs, qui permettra aux ingénieurs ordinaires de ne rester que deux ans à 18.000 francs.

Il ne pense pas opportun (pour le moment, bien entendu) de réclamer une modification aux chiffres admis par le décret du 31 octobre 1927 (1).

c) **INGÉNIEURS EN CHEF.** — Ici, on se trouve en présence d'une erreur manifeste, qui justifie une retouche partielle.

Alors que l'ingénieur ordinaire gagnera, dans son temps de grade, 12.000 francs en deux échelons de 6.000 francs, l'ingénieur en chef gagnera tout juste 4.500 francs, en passant au grade supérieur, et terminera sa carrière avec 5.500 francs d'augmentation en deux échelons de 2.500 et 3.000 francs.

Ce n'est que par suite d'une erreur matérielle que l'on a pu arriver à cette disposition, qui freine brutalement l'avancement dans le grade où se passe la plus longue partie de la carrière d'un ingénieur des ponts et chaussées et des mines, et dans le grade aussi, où l'on constate la presque totalité des exodes des fonctionnaires vers l'industrie.

Le Comité insistera énergiquement pour obtenir les 36.000, 40.000 et 44.000 francs qu'il avait demandés. Il n'ignore pas que la Commission Martin avait admis le principe de la péréquation des traitements des directeurs départementaux. Mais elle a bien su en faire sortir les directeurs régionaux des P. T. T., pour la raison que leurs services s'étendent sur plusieurs départements. N'en est-il pas de même pour tous les ingénieurs en chef des mines et des services spéciaux des ponts et chaussées, navigation, chemins de fer, forces hydrauliques, etc., c'est-à-dire précisément pour ceux qui ne touchent que ce que l'Etat leur donne, et dont le recrutement est si difficile?

d) **INSPECTEURS GÉNÉRAUX.** — C'est incontestablement aussi une erreur de penser que des ingénieurs en chef accepteront de débiter à 48.000 francs comme inspecteurs généraux, avec les charges d'une résidence à Paris.

(1) Un de nos camarades avait suggéré la création d'une classe à 27.000 francs. Le Comité n'a pas cru devoir retenir cette idée, qui aurait retardé, en fait, l'accession à la classe de 30.000 francs, en un moment où l'avancement des ingénieurs ordinaires est assez rapide. Il serait toujours temps d'y revenir, si les circonstances se modifiaient et s'il devait en résulter un avantage sérieux. La question serait d'ordre intérieur.

Sans maintenir notre première demande (moyenne 60.000 fr.), qui serait cependant assez facile à justifier, aujourd'hui que nous savons que tous les inspecteurs généraux des finances (classe unique) sont mis à 60.000 francs, nous insisterons pour la suppression de la classe à 48.000 francs.

Il s'agit d'une question particulièrement grave. Si le recrutement des inspecteurs généraux des ponts et chaussées et des mines ne peut pas être assuré, et assuré par une sélection de l'élite, l'existence même des grands conseils du ministère des travaux publics se trouvera infailliblement compromise, et l'on peut imaginer ce qu'il en coûtera aux finances de l'Etat.

× ×

Le Comité décide enfin que la note portant, sur les bases ci-dessus, le résumé des réclamations que nous présenterons à la Commission Martin par application de la circulaire du 3 novembre, sera rédigée au dernier moment, en tenant compte, s'il y a lieu, des résultats obtenus par les Administrations dont les revendications auront déjà été examinées.

Elle sera accompagnée d'un graphique indiquant l'allure de la carrière d'un ingénieur, avec l'application des traitements résultant des derniers décrets et faisant ainsi ressortir l'écrasement de la courbe pendant la durée du grade d'ingénieur en chef.

On y joindra, en outre, l'évaluation des charges, très minimes, que l'acceptation de nos demandes entraînera pour le budget de l'Etat.

× ×

Cette question étant réglée d'une nouvelle intervention devant la Commission Martin et de l'usage d'un droit de recours que le Gouvernement vient de reconnaître aux fonctionnaires, un membre du Comité fait observer qu'il ne peut encore s'agir que d'une mesure provisoire et qui devra forcément être remplacée par une mesure générale définitive, le jour où la fixité de la monnaie aura été réalisée, d'une manière ou d'une autre.

Le défaut des méthodes employées, jusqu'à ce jour, par le Parlement, par les Gouvernements, par les Commissions qui ont été amenés à modifier les traitements des fonctionnaires, c'est précisément le défaut de méthode. On a opéré au jour le jour, pour apaiser les mécontentements les plus bruyants et, lorsqu'on a voulu prendre une base, on s'est arrêté à cette idée de la péréquation, alors que l'assimilation des fonctions les plus dissimilaires devait conduire à tenir un compte exagéré d'influences et de conceptions totalement étrangères à l'équité et aux intérêts mêmes de l'Etat.

Or, il semble bien qu'une seule doctrine de nature à satisfaire la presque unanimité des fonctionnaires, ou tout au moins à permettre de résister aux excessives prétentions, eût consisté à partir des traitements de 1914, époque à laquelle le recrutement des

fonctionnaires était assuré dans des conditions à peu près satisfaisantes et où existait un véritable équilibre de fait.

Quoi de plus simple, de plus juste, de plus raisonnable, que de partir des traitements de 1914, en les affectant d'un coefficient qui pourrait être modérément et équilibrablement dégressif, avec une correction judicieuse des traitements de base pour les fonctionnaires dont la situation était manifestement insuffisante en 1914?

C'est bien à une mesure de ce genre qu'on sera forcément amené un jour ou l'autre, lorsque le mécontentement général causé par les récents décrets aura rendu nécessaire une nouvelle et définitive refonte des traitements.

Mais ne convient-il pas de préparer dès maintenant à cette réforme les intéressés d'abord, le Parlement, l'opinion publique même, si mal renseignée sur le sort des fonctionnaires de rang supérieur? Et n'appartient-il pas à nos corps des ponts et chaussées et des mines, par leur culture même, de prendre l'initiative en cette circonstance et de faire connaître leur doctrine?

Cette suggestion reçoit l'approbation unanime du Comité, qui décide de préparer sans retard une étude serrée de cette question et charge son bureau, auquel voudra bien se joindre M. l'Ingénieur en chef MAILLET, de rédiger une note dont il sera fait ultérieurement tel usage qu'indiqueront les circonstances. Cette étude serait publiée, avant l'Assemblée générale du 22 janvier, dans un numéro spécial du *Bulletin*.

Relèvement des cotisations.

Le Comité, usant de la faculté que lui a donnée l'Assemblée générale du 22 janvier 1927, et en raison de l'état de la trésorerie de l'Association, qui a besoin plus que jamais d'une certaine aisance, décide de relever, pour l'exercice 1928, les cotisations, lesquelles seront portées aux chiffres suivants : élèves ingénieurs : 10 francs (sans changement); ingénieurs ordinaires : 25 francs; ingénieurs en chef et inspecteurs généraux : 35 francs.

Pour les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef en retraite, la cotisation est de 20 francs et, pour les ingénieurs en retraite, la cotisation est de 15 francs.

Le PRÉSIDENT rappelle au Comité que la défense de l'Association, devant la Commission Martin, a occupé toutes les séances depuis quelque temps et que de nombreuses questions sont encore à l'ordre du jour. Quelques-unes d'entre elles ont été résolues; d'autres donnent lieu à des conversations avec la Direction du personnel. Il conviendra de les reprendre et de les traiter prochainement, et une réunion du Comité devra avoir lieu dans ce but vers le 15 décembre.

La séance est levée à 18 h. 15.

Le Président,
Signé : DUSUZEAU.

III

Documents

Décrets du 31 octobre 1927 (J. O. 4-11-27) fixant les traitements des Ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

TRAITEMENTS DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des finances,
et du Ministre des travaux publics,
Vu l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;
Vu l'article 185 de la loi du 13 juillet 1925;
Vu la loi du 16 juillet 1927;
Vu le décret du 22 janvier 1926, modifié par décret du 10 novembre 1926,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les nouveaux traitements et les classes des ingénieurs des ponts et chaussées sont fixés comme suit :

Vice-président du conseil général des ponts et chaussées	75.000	»
Président de section du conseil général des ponts et chaussées	60.000	»
Inspecteur général :		
1 ^{re} classe	60.000	»
2 ^o classe, 1 ^{er} échelon	54.000	»
2 ^o classe, 2 ^e échelon	48.000	»
Ingénieur en chef :		
Hors classe	40.000	»
1 ^{re} classe	37.000	»
2 ^e classe	34.500	»
Ingénieur ordinaire :		
1 ^{re} classe	30.000	»
2 ^o classe	24.000	»
3 ^o classe, 1 ^{er} échelon (après deux ans d'ancienneté).	21.000	»
3 ^o classe, 2 ^e échelon (avant deux ans d'ancienneté)	18.000	»
Elève ingénieur	10.000	»

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent décret sont exclusifs de toute gratification. Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être attribué aux fonctionnaires visés à l'article 1^{er} du présent décret que dans les limites et conditions fixées par des décrets contresignés par le Ministre des finances et publiés au *Journal officiel*.

Art. 3. — Il n'est apporté aucune modification à la répartition actuelle des agents en fonctions entre les différentes classes. Les nouveaux traitements seront attribués aux agents suivant leur classe respective.

L'attribution des nouveaux traitements est exclusive de la majoration provisoire de 12 p. 100 sur le traitement prévue par le décret du 29 août 1926. Elle ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur nouveau traitement comptera du jour de leur dernière promotion.

Sous réserve des mesures spéciales qu'entraîne l'application des lois des 1^{er} avril 1923 (art. 7), 17 avril 1924 et 31 mars 1924, la répartition des agents entre les différentes classes doit être telle que la dépense totale pour l'ensemble du personnel ne dépasse pas celle qui résulterait de l'application du traitement moyen dans chaque emploi.

Art. 4. — Les améliorations de traitement résultant de l'application du présent décret auront leur effet à partir du 1^{er} août 1926.

Sont abrogées, à compter de la même date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 5. — Le Président du Conseil, Ministre des finances, et le Ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 31 octobre 1927.

GASTON DOUMERGUE.

Le Président du Conseil, Ministre des finances,

Raymond POINCARÉ.

Le Ministre des travaux publics,

André TARDIEU.

TRAITEMENTS DES INGÉNIEURS DES MINES.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre des finances,
et du Ministre des travaux publics,

Vu l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;
Vu l'article 185 de la loi du 13 juillet 1925;
Vu la loi du 16 juillet 1927;
Vu le décret du 22 janvier 1926, modifié par les décrets des
10 novembre 1926 et 1^{er} février 1927,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les nouveaux traitements et les classes des ingénieurs des mines sont fixés comme suit :

Vice-président du conseil général des mines.....	75.000	»
Vice-président suppléant du conseil général des mines	60.000	»
Inspecteur général :		
1 ^{re} classe	60.000	»
2 ^e classe, 1 ^{er} échelon	54.000	»
2 ^e classe, 2 ^e échelon	48.000	»
Ingénieur en chef :		
Hors classe	40.000	»
1 ^{re} classe	37.000	»
2 ^e classe	34.500	»
Ingénieur ordinaire :		
1 ^{re} classe	30.000	»
2 ^e classe	24.000	»
3 ^e classe, 1 ^{er} échelon (après deux ans d'ancienneté).	21.000	»
3 ^e classe, 2 ^e échelon (avant deux ans d'ancienneté)	18.000	»
Elève ingénieur	10.000	»

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent décret sont exclusifs de toute gratification. Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être attribué aux fonctionnaires visés à l'article 1^{er} du présent décret que dans les limites et conditions fixées par des décrets contresignés par le Ministre des finances et publiés au *Journal officiel*.

Art. 3. — Il n'est apporté aucune modification à la répartition actuelle des agents entre les différentes classes. Les nouveaux traitements seront attribués aux agents suivant leur classe respective.

L'attribution des nouveaux traitements est exclusive de la majoration provisoire de 12 p. 100 sur le traitement prévue par le décret du 29 août 1926. Elle ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur nouveau traitement comptera du jour de leur dernière promotion.

Sous réserve des mesures spéciales qui entraînent l'application des lois des 1^{er} avril 1923 (art. 7), 17 avril 1924 et 31 mars 1924, la répartition des agents entre les différentes classes doit être telle que la dépense totale pour l'ensemble du personnel ne dépasse pas celle qui résulterait de l'application du traitement moyen dans chaque emploi.

Art. 4 — Les améliorations de traitement résultant de l'application du présent décret auront leur effet à partir du 1^{er} août 1926.

Sont abrogées, à compter de la même date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 5 — Le Président du Conseil, Ministre des finances, et le Ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 octobre 1927

GASTON DOUMERGUE

Le Président du Conseil, Ministre des finances,

RAYMOND POINCARÉ

Le Ministre des travaux publics,

ANDRÉ TARDIEU

IV

Divers

Le Bureau du Comité a été informé qu'un poste d'ingénieur en chef de la Commission d'entretien de Hai-Ho, à Tien-Tsin, est sur le point d'être vacant.

Les conditions suivantes sont requises des candidats :

Posséder une expérience approfondie de la pratique des travaux d'amélioration des rivières et en particulier des estuaires;

Posséder une connaissance théorique et pratique des engins de dragage et de leur fonctionnement.

L'âge demandé de préférence serait compris entre 38 et 45 ans.

Les appointements offerts seront de 1.000 taëls de Tien-Tsin par mois.

En outre, le logement est offert.

Les ingénieurs en chef ou ingénieurs, que la question pourrait intéresser, recevront tous renseignements complémentaires en s'adressant à M. PERRIER, ingénieur en chef de la navigation de la Seine, 9, rue Lehousteux, à Paris (XVII^e).

Le Gérant : M. LE CREURER,

117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).

Peinture Métallique **Vigor**

= anti rouille indestructible =

LA MEILLEURE POUR LE REVÊTEMENT DES PONTS
ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

AYANT OBTENU LE PREMIER PRIX AU CONCOURS ORGANISÉ AU LABORATOIRE DES RECHERCHES
SCIENTIFIQUES ET DES INVENTIONS PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Résiste {

- 1° Aux variations brusques de température ;
- 2° A l'humidité ;
- 3° A l'eau de mer ;
- 4° Aux acides dilués ;
- 5° Au pliage sur les plus petits diamètres (essai d'élasticité).

Procès verbal n° 37206 en date du 10 août 1922 du Laboratoire d'essais
du **Conservatoire National des Arts et Métiers**

La peinture "VIGOR" est adoptée depuis longtemps
par les Ponts et Chaussées, Compagnies de Chemins de Fer,
Compagnies de Navigation
et les principaux Constructeurs Métallurgistes.

PEINTURE LAQUÉE HYDROFUGE "EUREKA"

inaltérable à l'air salin
plus belle et plus résistante que la peinture émail

USINES DE LA SEIGNEURIE

Établissements les Fils de M. HAGUENAUER AINÉ

3, Rue Meissonier, **PANTIN** (Seine)

Téléphone { Combat 01-42
 { Combat 06-34

COULEURS = VERNIS = PEINTURES

Peintures préparées spéciales pour toutes Industries

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE I^{er}.

Comité d'administration.

ARTICLE PREMIER. — Le Comité d'administration procède chaque année, dans un délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.
Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ARTICLE 2. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.
Il est convoqué dix jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 3. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le président et le secrétaire.

ARTICLE 4. — Le trésorier et le secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer, dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II.

Assemblées générales ordinaires.

ARTICLE 5. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit, autant que possible, dans la seconde quinzaine du mois de janvier.
Elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance.

ARTICLE 6. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du bureau du Comité.

ARTICLE 7. — Il est procédé, conformément aux règles fixées par les articles 8, 9, 10, 11 et 12 ci-après, au remplacement des membres sortants du Comité d'administration.

ARTICLE 8. — Le Comité prévient les sociétaires des vacances à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats, dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins vingt jours.

ARTICLE 9. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixe, qui est de rigueur.

Elles doivent indiquer les nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acceptation, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ARTICLE 10. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les propositions de candidatures qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 9.

ARTICLE 11. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote, ou envoyés, par correspondance affranchie, au secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.
Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être

renfermés dans une enveloppe close, portant la mention *Bulletin de vote*, ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture n'en est faite que par les scrutateurs, au moment du dépouillement du scrutin.

Le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ARTICLE 12. — Un membre du Comité, assisté d'un certain nombre d'assesseurs, préside au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve toutefois de la vérification, par le Comité, de la régularité des opérations.

ARTICLE 13. — Le Comité comprend nécessairement un élève ingénieur et, au plus, deux inspecteurs généraux.

Il comprend autant que possible trois membres du corps des mines.

Il ne peut comprendre aucun membre démissionnaire ni plus de trois membres en disponibilité ou à la retraite.

Dans le dépouillement du scrutin, les votes en opposition avec les dispositions ci-dessus ou avec les dispositions statutaires relatives à la répartition entre la province et Paris ne sont pas comptés. Si la contradiction résulte d'un trop grand nombre de noms d'une même catégorie sur un bulletin, les premiers noms sont seuls retenus.

CHAPITRE III.

Cotisations.

ARTICLE 14. — La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription, s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ARTICLE 15. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux, dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ARTICLE 16. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déferé à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

CHAPITRE IV.

Comptabilité. — Administration.

ARTICLE 17. — Le trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ARTICLE 18. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ARTICLE 19. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du trésorier.

ARTICLE 20. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ARTICLE 21. — Un agent comptable, nommé par le Comité, sur la proposition du secrétaire et du trésorier, tient, sous leur surveillance et leur direction communes, les registres de comptabilité et les divers livres d'administration de l'Association.

Le secrétaire a plus particulièrement la direction permanente de tous les détails administratifs de l'Association.

ARTICLE 22. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE V.

Fonds social. — Fonds de réserve.

ARTICLE 23. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, ou en fonds jouissant d'une garantie d'intérêts de l'Etat ou en obligations du Crédit foncier.

ARTICLE 24. — Ces opérations sont effectuées par le trésorier. Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du président et du secrétaire.

ARTICLE 25. — Le trésorier opérè, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VI.

Réunions et Publications.

ARTICLE 26. — Les réunions ont pour objet notamment : 1° des tournées en France et à l'étranger; 2° les diners; 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'ingénieur; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ARTICLE 27. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris. Elles sont présidées, soit par le président ou un vice-président du Comité d'administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité.

ARTICLE 28. — Les ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ARTICLE 29. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ou dans les publications.

II

Composition du Comité et du Bureau.

NOMS.	GRADES.	ADRESSES.	SOR L'ANN à la FIN DE
<i>Président :</i>			
MM.			
MONET.....	Insp. G. P. C.	16, avenue d'Orléans, Paris (XIV ^e) . . .	1931
<i>Vice Présidents :</i>			
BÈS DE BERG....	Insp. G. M.	31, rue de Liège, Paris (VIII ^e)	1930
BOULLOCHE.....	Ing. C. P. C.	31, rue Gambetta, Beauvais.	1931
<i>Trésorier :</i>			
BEAU (Christian).	Ing. O. P. C.	« Villa Marie-Louise », 31, av. de Louvois, Chaville (S.-et-O.)	1930
<i>Secrétaire :</i>			
DEYMIÉ.....	Ing. O. P. C.	3, rue Corot, Paris (XVI ^e)	1931
<i>Secrétaire adjoint :</i>			
THIBAUT.....	Ing. O. M.	121, rue Victor-Hugo, Douai	1931
<i>Membres :</i>			
GEORGES.....	Ing. C. M.	33, rue Michelet, Béthune	1929
COLLIGNON.....	Ing. C. P. C.	40, boul. Anatole-France (Châlons-s-Marne)	1929
WAILL.....	Ing. C. P. C.	33, quai Jean-Jaures, Mâcon	1929
CARNEI.....	Ing. O. P. C.	119, ancienne route d'Aixe, Limoges	1931
CLAUDON (René).	Ing. O. P. C.	1, rue des Ciefs, Colmar	1930
FONTAINE.....	Ing. O. P. C.	10, rue Danton, Paris (VI ^e)	1930
GENTHIAL.....	Ing. O. P. C.	77, boulev. de Montmorency, Paris (XVI ^e)	1929
GIRETTE.....	Ing. O. P. C.	34, rue du Champ-des-Oiseaux, Rouen	1929
LUDINART (H.)...	Ing. O. P. C.	18, place Carnot, Charleville	1930
PLANTARD.....	Ing. O. P. C.	38, rue Emile Lenglet, Arras	1931
RIDET.....	Ing. O. P. C.	120 bis, boul. du Montparnasse Paris (VI ^e)	1930
HÉMAR.....	El. Ing. P. C.	28, rue des Saints-Pères, Paris (VII ^e)	1929

MM. LE CREURER, agent général, 117, rue N.-D.-des-Champs, Paris (VI^e),
 HOUBIN, agent comptable, 5, rue de l'Assomption, Paris (XVI^e).

III

Légion d'honneur

(Travaux publics)

Par décrets en date du 26 janvier 1929, rendus sur le rapport du Ministre des Travaux publics, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

A la dignité de grand'croix.

M. BIENVENÛE (Fulgence-Marie-Auguste), inspecteur général des ponts et chaussées. Directeur des services techniques du Métropolitain et du port de Paris. Grand-officier du 27 février 1924.

Au grade de commandeur.

MM.

MAISON (Ferdinand-Louis-Victor), inspecteur général des mines. Directeur du contrôle de l'exploitation technique des chemins de fer. Officier du 13 juillet 1909.

MONET (Nicolas-Adolphe), inspecteur général des ponts et chaussées en retraite. Officier du 20 janvier 1909.

Au grade d'officier.

MM.

COLLIGNON (René-Aimé), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Châlons-sur-Marne. Chevalier du 19 septembre 1920.

HEGLY (Michel), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite. Chevalier du 8 janvier 1913.

LAROCHE (Charles-Félix-Armand), ingénieur en chef des ponts et chaussées (en congé). Administrateur de la compagnie universelle du canal de Suez. Chevalier du 4 mai 1916.

Au grade de chevalier.

MM.

BALENSI (René-Joseph), ingénieur de,

ponts et chaussées (hors cadres), industriel.

BRUN (Charles DE), ingénieur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur en chef à Lous-le-Saumier.

CHABOUREAC (Félix-Alexandre), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Aurillac.

FORESLIER (Marcel-Nicolas), ingénieur des ponts et chaussées. Directeur des travaux de la ville de Reims.

LANGUEREAU (Gaston-Théophile), ingénieur des ponts et chaussées, faisant fonctions d'ingénieur en chef, à Avignon.

LANOS (Gaston-Lucien), ingénieur des ponts et chaussées. Ingénieur en chef à la compagnie des chemins de fer de l'Est.

LEVY (René-Salomon), ingénieur en chef des mines à Clermont-Ferrand.

SOLEIL (Georges-Ismae), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Compiègne.

STULBAT (Frédéric-Emile), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Chef adjoint du service de la voie aux chemins de fer de l'Etat.

THIRION (Edouard-Jean-Baptiste), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Metz

×

Par décret en date du 2 février 1929, rendu sur la proposition du Ministre des affaires étrangères, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. SOLENTE (Paul-Victor), ingénieur des mines. Ingénieur en chef de la compagnie du canal de Suez. Chevalier du 25 décembre 1916.

IV

Nominations, mutations.

Par arrêté du 15 janvier 1929, M. SCHWOB, inspecteur général de 1^{re} classe des ponts et chaussées, a été placé, sur sa demande, dans la situation de disponibilité sans traitement pour convenances personnelles, à dater du 1^{er} février 1929.

Par décret du 15 janvier 1929, M. SCHWOB, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des chemins de fer à l'administration centrale des travaux publics, placé, sur sa demande, dans la situation de disponibilité sans traitement pour convenances personnelles, à dater du 1^{er} février 1929, a été nommé directeur général honoraire des chemins de fer au ministère des travaux publics.

Par décret du 15 janvier 1929, M. GRIMPET (Cyrille-Marie), directeur de la voirie routière, des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique à l'administration centrale du ministère des travaux publics, a été nommé directeur général des chemins de fer, à dater du 1^{er} février 1929, en remplacement de M. SCHWOB, placé, sur sa demande, dans la situation de disponibilité sans traitement pour convenances personnelles.

Par arrêté du 17 janvier 1929, M. GIRETTE, ingénieur ordinaire de 2^e classe des ponts et chaussées, à Calais, a été mis, sur sa demande, à dater du 1^{er} février 1929, à la disposition de l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour occuper les fonctions de chef d'arrondissement de la voie et des bâtiments.

Il sera placé dans la situation de service détaché, conformément aux dispositions de l'article 64 de la loi de finances du 13 juillet 1911.

Par arrêté du 17 janvier 1929, M. SIMON, ingénieur ordinaire de 3^e classe des ponts et chaussées à Provins, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Ca-

lais, à dater du 1^{er} février 1929, des services ci-après désignés, en remplacement de M. GIRETTE, mis à la disposition de l'administration des chemins de fer de l'Etat, savoir :

1^o Arrondissement de Calais, du service maritime du département du Pas-de-Calais;

2^o Arrondissement de Calais, du service des voies navigables dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais,

3^o Arrondissement unique, du service du contrôle d'études et travaux préparatoires du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Par arrêté du 17 janvier 1929, M. GASPARD (Bernard), ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées, mis par le ministère des colonies à la disposition de l'administration des travaux publics, a été chargé, sur sa demande, de la résidence de Saint-Malo, à dater du 1^{er} janvier 1929, des services ci-après désignés, en remplacement de M. DESPREZ, appelé à d'autres fonctions, savoir :

1^o Arrondissement de Saint-Malo, du service ordinaire des ponts et chaussées du département d'Ille-et-Vilaine;

2^o 2^e arrondissement du service maritime du même département.

Par arrêté du 17 janvier 1929, MM. SCHOENDOERFFER, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, et CONSTANTIN, inspecteur général des ponts et chaussées, ont été maintenus, pour l'année 1929, respectivement dans les fonctions de président et de vice-président du comité consultatif et règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures.

Par décret du 19 janvier 1929, M. COLSON (Georges-Julien-Victor), ingénieur en chef hors classe des ponts et

chaussées, a été nommé directeur de la route routière, des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique de l'Administration centrale des travaux publics, à dater du 1^{er} février 1929, en remplacement de M. GRIMPRET, nommé directeur général des chemins de fer.

Par arrêté du Ministre des colonies en date du 18 janvier 1929, M. HERREMAN, ingénieur en chef de 2^e classe des travaux publics, en service en Afrique occidentale française, a été nommé chef de service des travaux publics de la Côte d'Ivoire.

Par arrêté du Ministre des colonies en date du 18 janvier 1929, M. GUILLANTON, ingénieur principal de 3^e classe des travaux publics et des mines des colonies, en service à Madagascar, est nommé chef de service des mines de Madagascar.

Par arrêté du 24 janvier 1929, M. BACHET, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Rennes, a été chargé, à dater du 1^{er} février 1929, à la résidence de Pau, des services ci-après désignés, en remplacement de M. COLSON, appelé à d'autres fonctions, savoir :

- 1^o Service ordinaire des ponts et chaussées du département des Basses-Pyrénées;
- 2^o Etudes et travaux de la ligne de chemin de fer d'Hagetmau à Pau;
- 3^o Service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de l'Adour (4^e et 5^e sections);
- 4^o Service maritime du département des Basses-Pyrénées;
- 5^o Service des rivières navigables du département des Basses-Pyrénées et service de l'Adour entre le confluent des Gaves et Bayonne.

Par arrêté du 25 janvier 1929, M. LAFITTE, inspecteur général de 1^{re} classe des ponts et chaussées, a été déchargé, à dater du 16 janvier 1928, sur sa demande, de l'inspection des forces hydrauliques de la région du Centre, qui a été confiée à M. LE ROUX, inspecteur général de 2^e classe des ponts et chaussées.

Par arrêté du 31 janvier 1929, M. ANGLADE, inspecteur général des ponts et chaussées de 1^{re} classe, a été désigné pour remplacer, dans les fonctions ci-après, à dater du 16 janvier 1929, M. l'inspecteur général MONET, admis à

faire valoir ses droits à la retraite, savoir :

- 1^o Direction du service central hydrométrique et d'annonce de crues;
- 2^o Présidence de la commission permanente des annonces des crues et des inondations.

Par arrêté du 1^{er} février 1929, M. RABUT, ingénieur en chef de 2^e classe des ponts et chaussées à Bourges, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Rennes, à dater du 1^{er} février 1929, des services ci-après désignés, en remplacement de M. BLANCHET, appelé à une autre destination, savoir :

- 1^o Service ordinaire des ponts et chaussées du département d'Ille-et-Vilaine;
- 2^o Service maritime du même département.

Par arrêté du 13 février 1929, M. BACHET, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées, à Bordeaux, a été chargé, sur sa demande, à la résidence d'Orléans, à dater du 1^{er} mars 1929, des services ci-après désignés, en remplacement de M. de Vitry d'Avaucourt, précédemment appelé à une autre destination, savoir :

- 1^o Arrondissement unique du service de navigation de la Loire (3^e section);
- 2^o Arrondissement unique du service du canal d'Orléans.

M. Bachet sera attaché, en outre, au service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de la Loire (3^e, 4^e et 5^e sections).

Par décret du 14 février 1929, ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3^e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang du 16 février 1929, les ingénieurs et l'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat dont les noms suivent, savoir :

MM.

- PETT (Daniel-Jean).
OUDOT (Jean-Baptiste).
BERNARD (Paul-Hippolyte).

Aux termes d'un arrêté du 14 février 1929, les ingénieurs et ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat dont les noms suivent, nommés ingénieurs ordinaires de 3^e classe des ponts et chaussées, par décret du même jour, pour

prendre rang du 16 février 1929, recevront les destinations suivantes, à dater du 16 février 1929, savoir :

M. PETIT, à La Rochelle, arrondissement de Rochefort du service maritime du département de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Chavagnac;

M. OUDOT, à Brioude, arrondissement de l'Ouest du service ordinaire des ponts et chaussées du département de la

Haute-Loire (M. Oudot sera attaché, en outre, au service du contrôle de l'exploitation technique des distributions d'énergie électrique dans le même département et au service hydrométrique et d'annonces des crues du bassin de l'Allier), en remplacement de M. BÉRARD.

M. BERNARD, à Provins, arrondissement de l'Est du service ordinaire du département de Seine-et-Marne, en remplacement de M. SIMON.

V

Modifications à la liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

(antérieurement au 15 mars 1929)

I. — ADHÉSIONS A L'ASSOCIATION

M. GEORGEY, I. O. P.
M. OUDOT, I. O. P.

II. — RETRAITES.

M. PELLÉ (Carl), I. C. P.
M. COLAS, I. O. P.

III. — DÉMISSIONS.

MM.
CHAPUY, I. O. M.
DARGÉOU, I. O. M.

MM.
HERSCHER, I. O. M.
MARCHEAL (Charles) I. O. M.

IV. — DÉCÈS.

MM.
CLAVEL (Georges) I. G. P., en retraite
HERARD, I. C. P., hors cadre
KRAFT, I. C. P., en retraite
LE CHATELIER (Louis), I. C. P., en retraite.

MM.
MUSSY, I. C. M., en retraite.
ATON, I. O. P., en activité
FABRÈGUE, I. O. P., en retraite
FORESTIER, I. O. P., en activité.
PRIMAULT, I. O. P., en retraite.
ROGIER, I. O. P., en retraite.

VI

Liste des Souscripteurs perpétuels décédés.

MM. BOUFFET, BROSSÉLIN, DELPIE, JOZON, KLEINE, RABUT (Charles), ROUVILLE, et SALES (Alfred), inspecteurs généraux des ponts et chaussées.

BADINET, CABOCHE, LEROUX (Joseph), LUTTON (Gustave), NICOLAS (Edouard), QUELLENNEC, ingénieurs en chef des ponts et chaussées.

BELLOM et ROLLAND, ingénieurs en chef des mines.

MAITRE, ingénieur des mines.

Liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

(Arrêtée au 15 mars 1929.)

LÉGENDE.

S..... Sociétaire annuel.
S. P..... Sociétaire perpétuel.
M. B..... Membre bienfaiteur.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler à M. Houbin, 5, rue de l'Assomption, Paris (16^e), les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après, ainsi que les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle, etc.).

PONTS ET CHAUSSÉES

1^o FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ.

§ 1 — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

S. ARMAND, 25, avenue Mozart, Paris (16^e).
S. BABIN, 6, rue du Général-Lambert, Paris (7^e).
S. BAUER, 1, boulevard Wilson, Strasbourg

MM.

S. BEZAULT, 23, rue Saint Sufren, Marseille.
S. BIENVENUE, 112, boulevard de Concelles, Paris (17^e).
S. CLAISE, 71 bis, rue de Vauguard, Paris (6^e).

MM.

- S. COMBARNOUS, 80, boulevard Eugène-Jelléan, Loulon.
 S. CONSTANTIN, 1, rue du Lunain, Paris (14').
 S. CORBEAUX, 5, rue de Constantine, Le Havre.
 S. COUTURIER, 58, route de Montesson, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
 S. DAVID (Emile), 172, boulevard Haussmann, Paris (8').
 S. DREYFUS (Silvain), 80, avenue Kléber, Paris (16').
 S. DUBOIS (Paul-Firmin), 37, rue Vital, Paris (16').
 S. DUCROCO, 2 bis, square du Croisic, Paris (15').
 S. FONTANELLES, 4, rue de Sèvres, Paris (6').
 S. GILLES-CARDIN, 44, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.
 S. GRIMBERT, 23, boulevard Flandrin, Paris (16').
 S. GUBIAND, 51, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).
 S. P. HOFFMURT, boulevard de Clichy, 132, Paris (9').
 S. JOYANT, Rabat (Maroc).
 S. KAUFFMANN, 60, rue de Londres, Paris (8').
 S. KERVILER (POCARD DU COSQUER DE), 11, quai d'Orsay, Paris (7').
 S. LAHAUSOIS, 51, rue de Lille, Paris (7').
 S. P. LE GAVRIAN, 22, rue Remilly, Versailles.
 S. LE GRAIN, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7').
 S. LE ROUX (Nicolas), 24, rue de Varenne, Paris (7').
 S. LEVESQUE (Emile), 4, place des Vosges, Paris (4').
 S. LORIEUX, 67, rue de Courcelles, Paris (8').
 S. MALTERRE, 20, rue Gerando, Paris (9').
 S. PARENT, 23, boulevard La-Fourmaubourg, Paris (7').
 S. P. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8').
 S. P. PHILIPPE (René), 103, boulevard Beaumarchais, Paris (3').
 S. PIGEAUX, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7').
 S. PRINCE, 29, rue de Buci, Paris (6').
 S. SUQUET (Louis), 18, avenue Kléber, Paris (16').
 S. TANTREY, 66, boulevard Raspail, Paris (6').
 S. THÉRON, 43, avenue Georges-V. Paris (8').

MM.

- TROITÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7').
 S. P. VISSIEUR, 42, rue de la Pompe, Paris (16').
 S. VICAIRE (Jules), 141, chemin de Tlemcen, Alger.
 S. P. VINYL, 3, avenue Mozart, Paris (16').
 S. VOISIN, 2, rue Rocamier, Paris (7').
 S. P. WALLER, 16, quai de la Mégisserie, Paris (1').
 S. WILLIMIN, 36, avenue Charles-Floquet, Paris (7').

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. ALBOUY, 7, rue de la Prefecture. Cahors.
 S. ALIX, 11, rue du Palais, Chaumont.
 S. AMBLAUD (Antoine), Mende.
 S. ARAGNOL, Privas.
 S. ARON (Alexandre), 16, rue Gréuze, Paris (16').
 S. AUBERTIN, 53, boulevard de Besancon, Vesoul.
 S. P. AUBRY (Maurice), directeur des routes, secteur postal n° 77. Mayence.
 S. AUBRY (Charles), 3, boulevard Wilson, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. AUGUSTIN (Paul), 28, boulevard Héroult, Saint-Brieuc.
 S. AUSSEAC (Théophile), 34, rue de Bellevue, Albi.
 S. BALENSI (Edouard), 20, rue Henri-Martin, Alger.
 S. BARE, 43, rue Bêteille, Rodez.
 S. BARON (H.-P.), 75, rue Lacapelle, Montauban.
 S. P. BARRILON, 6, rue Legendre. Rouen.
 S. BAZILLE, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7').
 S. BAURÉS, 21, boulevard Joly-de-Bressillon, Constantine.
 S. BECCOUREL (Jean), 9, avenue Emile-Dechanel, Paris (7').
 S. BERGÈRE-MITREY, 260, rue Saint-Jacques, Paris (5').
 S. P. BLANCHET (René), 18, rue Taylor. Pau.
 S. BLANQUET, 80, avenue Mozart, Paris (16').
 S. BONNET (Frédéric), 16, rue du Cardinal-Pie, Chartres.
 S. P. BONNISSEAU, quai Demange, Saint-Nazaire

MM

- S P BOULLOCH 51 rue Gambetta
Beauvais
- S P BOURGEOIS (Victor) 15 rue Joseph
Bara Paris (6)
- S BOULI (Douch) 5 rue de Douai
Paris (Pte de Clu-
- S BRUSSON 7 rue Albert Magnan
Le Mans
- S BRIGOT 28 boulevard Laidiata Al
ger
- S BRUGNIER L temple de Hichou
Guillon Dunkerque
- S BRUNEL (Leon) 11 rue Gambetta
Bellort
- S BRUNEL 1 bis rue Colbert Ver
sailles
- S BRUSSON (René) Moulins
- S BUTAVANT Monaco
- S CANEL, 47, avenue de France Nan
cy
- S CASAGNE (Pierre) mole Cagnoe
Bone (Algerie)
- S CASPING, 37, rue Croisardiere La
val
- S CHABOLHAT Aurillac
- S CHALON (Paul) 11 avenue Gou
gand Paris (17)
- S CHAVUAT 14 rue du Palais Nice
- S CHAVANS (Gustave) chemin des
Amandiers Alger
- S CHIFFON 40 boulevard Anatole
France Chateaufort Maine
Collin (Albert Le m) 150 avenue
de Versailles Paris (16)
- S CHIFFON (George-) 244 boulevard
Saint Germain Paris (7^e)
- S P CHIFFON (Henri) 52 avenue de la
Gue Perpignan
- S CHIFFON 1 rue du Docteur Goujon
Paris (12^e)
- S CHIFFON boulevard des Cinq Lion
lines Bougie
- S CHIFFON 9 Boulmairm Toulouse
- S CHIFFON 2 rue de La Planché
Paris (7)
- S CHIFFON rue de Liège, Mers Sul
lin Casablanca
- S CHIFFON 54 avenue de Saxe Pa
ris (15)
- S P CHIFFON, 10 rue des Salenques
Loire
- S CHIFFON (Jacques) 16 rue du Mare
chal Joffre La Roche sur Yon
- S CHIFFON, 10 rue Ernest Cresson Pa
ris (14^e)
- S CHIFFON 29 rue Cecile D'Amont Cla
mart (Seine)
- S CHIFFON (Albert) 14 rue Eugène
Manuel Paris (16^e)

MM

- S P CHIFFON (Jus m) 2 rue Villebois
Mareuil, Paris (17^e)
- S CHIFFON 4 bis rue de la Repub
lique Antens
- S CHIFFON (Robert) 2 rue Ville e
Marsaille
- S P CHIFFON (Albert) Hunoir (Lomb)
- S CHIFFON Tunis
- S CHIFFON 5 avenue Lemaire (Al
ger)
- S CHIFFON (H) 2 rue Tine (Alger)
Bordeaux
- S P CHIFFON (Henri) 3 rue Gauthier
de Chailly Lille
- S CHIFFON 50 boulevard de la
Rochelle Boule Duc
- S P CHIFFON Cien
- S CHIFFON 11 rue Flecheion O m
pey
- S P CHIFFON 2^e rue du Regard P
aris (6)
- S P CHIFFON 14 rue Adolphe Nogu
et sur Marine (Seine)
- S CHIFFON (Raymond) Clos Savonon
Chambery
- S CHIFFON 1 place de la Halle Di
guillon
- S CHIFFON (Edouard) 1 bis rue de
la Croix de Medecine Montpellier
- S CHIFFON (Jean) 68 bis faubour
d'Angoulême Limoges
- S CHIFFON 3 rue Palatine Paris (6)
- S CHIFFON 6 rue Soillot Auxerre
- S CHIFFON 15 rue de la Convention
Paris (15)
- S CHIFFON (Aristide) 22 boulevard
Ludovic Paris (16)
- S CHIFFON, Agen
- S CHIFFON GILLES 5 place de Revelly
Gap
- S P CHIFFON 55 rue du Chateau Di
jon
- S CHIFFON 1 rue Lallefer Gio
noble
- S CHIFFON, 25 rue de la Nace Bleue
Strasbourg
- S CHIFFON (Henri) 11 chet H. H. H.
Commission Tien
Tsin (Chine)
- S CHIFFON 77 boulevard Gergo
via Clermont Ferrand
- S P CHIFFON (Claude) avenue de Val
Ig Puy
- S CHIFFON (Ferd) 1, rue du Fau
bourg Saint Vincent Orleans
- S CHIFFON (Edmond) Pourges
- S P CHIFFON 17 rue Jean Jacques Rous
seau Niort

MM.

- S. LANTENOIS (Charles) 21, rue Char-les-Dejannoy, Troyes.
 S. LAUNAY (Pierre), 9, rue Perignon, Paris (15°).
 S. LE BESNRAIS (René), 64, rue de Tocqueville, Paris (17°).
 S. LECOCQ, 38, rue de la Maine, St-Lô.
 S. P. LEFEBURE (Henri), 3 bis, rue Emile-Zola, Bordeaux.
 S. LEHOUCQU, 5, rue Chauvigny, Châteauroux.
 S. LEMOINE (Charles), 9, avenue de Suffren, Paris (7°).
 S. LEVAILLANT, 30, rue Guynemer, Paris (6°).
 S. P. LÉVÉQUE (Jean-François), Bordeaux.
 S. LÉVY (Pierre-Maurice), 73, rue de l'Assomption, Paris (16°).
 S. LIPMANN, 11, rue Margueritte, Paris (17°).
 S. LOMBARD (Modeste), 15, rue Jeanne-d'Albret, La Rochelle.
 S. LUDINART (Louis), 7, place Carnot, Charleville.
 S. MABILLEAU, 2, rue de la Poissonnerie, Nevers.
 S. MAITRE-DEVALLOX, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris (7°).
 S. MALLÉ (Henri), 27, rue de Passy, Paris (16°).
 S. MATHIEU, 1, place Garibaldi Auch.
 S. MATHIEU (André), 63, rue Châteauvert, Valence.
 S. MATHIEU (Ernest), 6, rue Saint-Baise, Alençon.
 S. MAYER (Georges), 5, rue de l'Alboni, Paris (16°).
 S. P. MÉRIVET, 58, rue de l'Alma Tours.
 S. MIELLE, 27, rue Voltaire, Bourz.
 S. MONAÏ, Saigon (Indochine).
 S. P. MONTIGNY, 3, quai Rouzet-de-l'Isle, Strasbourg.
 S. MOREAU (Henri), 16, rue Morand, Besançon.
 S. P. NABONNE (Alfred), rue Maréchal-Ornano, Ajaccio.
 S. NABOULLY, 26, rue St-Jean-d'Aoult, Mont-de-Marsan.
 S. NAUD, 72, rue de la Pompe, Paris (16°).
 S. NINCK, 10, boulevard Godefroy-de-Bouillon, Nancy.
 S. NOËL, 2, rue Saint-Pierre-au-Marché, Laon.
 S. NORTÉ, 4, rue d'Argontré, Nantes.
 S. OTT, 21, rue de Clichy, Paris (9°).
 S. OUVSON (Henri), 4, place du Président-Mithouard, Paris (7°).
 S. OUTREY, hôtel Meinrice, Boulogne-sur-Mer.
 P. C. M.

MM.

- S. PARMENTIER, 84, rue Bonaparte, Paris (6°).
 S. P. PASCYON, 9 rue Grolée, Lyon.
 S. PENDARIES, 4, rue de la Madeleine, Toulouse.
 S. PERRELI (Jules) Vannes.
 S. PERNISOUX, 15, boulevard Gassendi, Digne.
 S. PEITZ (René), 2, rue Ledru-Rollin, Périgueux.
 S. P. PICARD (François), 35, avenue de la Victoire, Rabat.
 S. POUYANNE (Albert), Agence économique de l'Indochine, 20, rue la Boetie, Paris (8°).
 S. PRÉHUMEAU, Poitiers.
 S. P. RABUT (Emile), Rennes.
 S. RASCOL, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. P. RENAUD (Bernard), 44, boulevard du Roi-René, Angers.
 S. REYNIS (André), 4, rue Embar-rère, Tarbes.
 S. RICHARD (Henri), 65, rue de Beau-lieu, Angoulême.
 S. ROCHERAY, 105, boulevard Barbès, Carcassonne.
 S. ROGIE, Nîmes.
 S. ROTH, 1, avenue de la Loge-Blanche Epinal.
 S. P. ROUVILLE (Gervais DE), 106, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
 S. P. SALMON (René) 22, rue de Paris, Evreux.
 S. SCHOENBERG, avenue du 1^{er}-de-Li-gne, Mostaganem (Algérie).
 S. SCHWARTZ, 2, avenue Eugène-God-din, Meun (S.-et-Marne).
 S. P. SCOTTO M VETTIMO, Alger.
 SEIGNOBOS, 1, rue Vauquelin, Paris (5°).
 S. P. SÉNÉMAC, 9, boulevard Port-Royal, Paris (13°).
 S. SIMON (Pierre), 19, rue Augereau, Grenoble.
 S. SOLLIL (Georges), 35, rue de Poi-se, Compiègne.
 S. SOULASSOL, 11 ter, rue du Hazard, Versailles.
 S. P. STABLO, ambassade de France, Constantinople.
 S. SURLÉAU (Frédéric) 3 rue Cer-nuschi, Paris (17°).
 S. TARNIER, 20, place du Château, Blois.
 S. TESSIER, 26, boulevard Saint-Saëns, Alger.
 S. TAYÉNOT, arsenal de Brest.
 S. THIÉRY (Maurice), 8, avenue des Vosges, Strasbourg (B.-Rh.).
 1..

- S. P. TRIOLLIÈRE, 8, place Marengo, Saint-Etienne.
 S. THIRION, 10, rue de l'Esplanade, Metz.
 S. P. TOUBIN, 24, avenue Bouvard, An-necy.
 S. VALLETTE, Hué (Annam).
 S. VANNEUVILLE, 51, boulevard de Vaugirard, Paris (15').
 S. VARVIER, 9, rue Grolée, Lyon.
 S. VERGNEAUD, 48, rue de Mostaganem, Oran.
 S. P. VILLIÉ (Jacques), 231, avenue de l'hippodrome, Lambersart (Nord).
 S. P. WAHL (Paul), 33, quai Jean-Jaurès, Mâcon.
 S. WEIL (Georges), 16, rue de Lubeck, Paris.
 WEISS (Georges), 20, avenue Jules-Janin, Paris (16').

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. ALLERET, 47, rue des Tournelles, Paris (3').
 AIMOND (Fernand), 10, port Saint-Etienne, Toulouse.
 S. ALFANO, Hanoi (Indochine).
 S. ALTIERI, 2, rue Capannelle, Bastia.
 S. AMANTE, Bône (Algérie).
 ANTOINE (Camille), Oran.
 S. ANTOINE (Pierre-Louis), 3, rue Gren-nero, Epinal.
 S. ARNOULD, 10, rue Oudinot, Paris (7').
 S. P. AUBERT (Jean), 8, rue La Boëtie, Paris (8').
 S. AUREILLAN, 7, rue Littré, La Ro-che-sur-Yon.
 S. AUSSÉL, Valence.
 S. BABINET (Henri), Kaolack (Séné-gal).
 S. BACHET (Noël), Orléans.
 S. BAILEY (Jules), 16, clos Bordot, Chaumont.
 S. BALLAN (Charles), 132, rue Maza-rine, Bordeaux.
 S. BARBET (Emile), 13, avenue de l'Hôtel-Oriental, Alger.
 S. P. BARS, Casablanca (Maroc).
 S. BASTÉ, 5, rue de la Cloche, La Ro-chelle.
 S. BAUBELAINE (Jean), 15, rue Fonte-noy Le Havre.
 S. BAUZIL, Saïgon (Indochine).
 S. BEAU (Christian), villa Marie-Louise, 31, avenue de Louvois, Cha-ville (Seine-et-Oise).

MM.

- S. BEAU (François), 16, place de l'Hô-tel-de-Ville, Le Havre.
 S. BEAUCHAMP (Robert de), arsenal, Cherbourg.
 S. BEAUFRÈRE (Paul), Auxerre.
 S. BEDAUX, 10, rue Carot, Senlis.
 S. BÉRARD (Jules), Bougie (Algérie).
 BERNARD (Paul-Hippolyte), Provins (Seine-et-Marne).
 BERNARD (Paul-Raymond), Lyon.
 S. BERTIN (Jean-Charles), Oran (Al-gérie).
 S. BERTRAND (Pierre), 9, rue des Ar-chers, Lyon.
 S. BESSE, Blois.
 S. BESSON (Pierre), 21, rue Vauquelin, Paris (5').
 S. BÉTEILLE, Rodez.
 BI ORCNE, Sa gon (Indochine).
 BIGOT, 26 rue du Port, Vannes.
 S. BISCH, Nevers.
 S. BIZOT, Saïgon (Indochine).
 S. BLANCHARD (Camille), 6, place de la République, Soissons.
 S. P. BLOSSET, 34, avenue des Cottages, Bourg-la-Reine (Seine).
 S. BOIS, 114, cours Jean-Jaurès, Gre-noble.
 S. BOLLARD, Alger.
 S. BONFILS, rue Gounod prolongée, Nice.
 S. BONIFACE, Oran.
 S. BONNEVAY, 3 bis, rue Général-De-llanne, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 BONNOME (Camille), Ajaccio (Cor-se).
 S. P. BORDIER, Saïgon (Indochine).
 S. BOSANO, 8 boulevard du Jeu-du-Ballon, Grasse.
 S. BOSC (Jean), Thiès (Sénégal).
 S. BOUCHER (Albert), Dakar (Séné-gal).
 S. BOULLOUD, 25, rue Michelet, Nar-bonne.
 S. BOULY, 1 bis, rue de Buenos-Ay-res Paris (7').
 S. BOUQUET DES CHAUX, Dakar (Séné-gal).
 S. BOURCY, 3, place du Croisic, Nantes.
 S. P. BOURGOIN (Lucien), Dalat (Indo-Chine).
 S. BOURQUET, 2, allées d'Orléans, Bor-deaux.
 S. BOUTET (Marcel), 10, boulevard Go-defroy-de-Bouillon, Nancy.
 S. BOUTTEVILLE, 34 avenue Ledru-Rollin, Paris (12').

MM.

- S. BRACOURT, 14, rue Perceval, Reims.
 S. P. BRICKA, Saigon (Cochinchine).
 S. BRIGOL (Pierre), 144, chemin de Telemly, Alger.
 S. BROUSSE, Orléans.
 BRUGNOL, Rodez.
 S. BRUGIER, Guéret.
 S. BRUN (Charles DE), Lons-le-Saunier.
 S. BRUNOT (Andre), Philippeville (Algérie).
 BRUYANT (LUDWIG DE), Versailles.
 S. BUOVOLO, Sfax (Tunisie).
 S. BURÉ, 12, boulevard Wilson, Perpignan.
 S. BUREAU (Louis), 61, boulevard Saint-Saëns, Alger.
 S. BUTEAU (Leon), 42 rue Pierre-Denis, Roanne (Loire).
 S. CALÈS, 15 place du Marché, Sarreguemines.
 S. CALLET (Pierre) 40 avenue des Vosges, Strasbourg (Bas-Rh.).
 S. CAMUS (Jern), 7 place de la Liberté, Sarrebourg.
 S. CARNEL, 119, ancienne route d'Aix, Limoges.
 S. CASINOVA, 21, rue d'Eu Dieppe.
 S. P. CAYROL, quai de l'Écluse Guillaum. Dunkerque.
 S. CAZES, villa « Mon Repos » Cabaret. Cahors.
 S. CESTRE, 1, quai d'Auron, Bourges.
 S. CHADENSON, Vienne (Isère).
 S. CHALLIOL, Saint-Gérons.
 S. CHALOS, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. CHAMBERLON, 17 rue Washington Agen.
 S. CHAMPSAUR, avenue de France, Barcelonnette (Basses-Alpes).
 S. P. CHINOT, 26 bis, rue Séguier, Nîmes.
 S. CHIROUTHIER, 18 rue Thiers, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 S. CHIRDEAUX, 6, rue Général-Morris, Constantine (Algérie).
 S. CHORREAU, 2, allées d'Orléans, Bordeaux.
 S. P. CHARY, 49, boulevard Thiers, Dion.
 S. CHAUVET (Raymond), Monaco.
 S. CHIVIGNAC, ministère de l'air, service central de l'aéronautique maritime Paris.
 S. CHEVREUX, 15, rue de Nancy, Epinal.
 S. CLAUDON (René), 1, rue des Clefs, Colmar (Haut-Rhin).

MM.

- S. COINTE, 9 rue de la Semm, Colmar.
 S. COMBET (Georges), 63 rue Fortunaire, Marseille.
 S. COMMELIN, 46, rue des Moulins, Granville (Manche).
 S. COMÈNE, rue Jourville, Boulogne-sur-Mer.
 S. CONTE (Joseph), Bort (Corrèze).
 S. COR, 25, boulevard Saint-Germain Paris (5^e).
 S. CORDONNIER, direction des travaux maritimes, baie Ponty Bizerte (Tunisie).
 COSMI, 2, place de l'Édit-de-Nantes, Nantes.
 S. COTTARD (Henri), 4, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. P. COUPRIE, Rabat (Maroc).
 S. COURSIN, Tananarive (Madagascar).
 COUREAUX (Jean), port autonome, Bordeaux.
 S. CRÉANGE, 151, boulevard Lefebvre, Paris (13^e).
 CUNEO, 2 place de l'Édit-de-Nantes, Nantes.
 S. CURET, 5, rue Général-Delanne, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. CUSTAUD, 106, rue Nationale, Constantine (Algérie).
 S. DAVOS (Georges), 68, rue d'Espagne, Bayonne.
 S. DANTIN, 60, rue Wagram, Le Mans.
 S. DARTIGUES, a la Préfecture, Limoges.
 DELAARTE (Jean), Saintes (Charente-Inférieure).
 DELATRE (Alexandre), Dunkerque.
 S. DELETTRE (Pierre) 22, boulevard Ed.-Rey, Grenoble.
 DENARDIN 31, boulevard Ornano, Paris (18^e).
 S. DENAU, 1, rue Félix-Faure, Paris (15^e).
 DEROCHE (Guy), arsenal, Cherbourg.
 S. P. DESABIE, 7, rue de Lancry Compiègne.
 S. DESMIZES, 26 bis, rue Séguier, Nîmes.
 DESPUIOLS (Marcel), Port autonome, Le Havre.
 S. DESVIGNES, 19 bis, ruelle Beau-Soleil, Laval.
 S. ERYMIÉ, 8 rue Corot Paris (16^e).
 S. EUGÈNE, rue des Capucins, Bourg.
 S. DONNIN, 17 boulevard de la République, Chalon-sur-Saône.

MM.

- S. DONIZEAU, 53, boulevard des Alliés
La Roche-sur-Yon.
S. DOR, Péronne.
S. DORCHE, 31, rue Pérolière, Gap.
S. DORGES, 3, rue de Boigne, Cham-
béry.
S. DOUMERGUE, 43, rue Beteille, Rodez.
S. DROUIN (Georges), 17, avenue
Loubet, Oran (Algérie).
S. DUBROCA, 3, rue Lordat, Tarbes.
S. DUCOUSSOT, 2, impasse du Heaume,
Soissons.
S. DUCREUX, 134, rue Notre-Dame.
Sézanne (Marne).
S. DUFFAUT (François), 28, rue de
Cugnaux, Toulouse.
S. DURRIER, 39, rue de Londres, Pa-
ris (8^e).
S. DUMAS (Paul), 9, rue des Salins,
Clermont-Ferrand.
S. DUMAS (Fernand), Laon.
S. DUPONT (Louis), 5 bis, cité Jauré-
guiberry, Hanoï (Indochine).
S. DEPOUY (Georges), 59, rue du
Bourg, Bar-le-Duc.
S. DURAND (Michel), 74, avenue de la
République, Aurillac.
S. DUREPARE (Pierre), 25, rue Col-
tel, Bordeaux.
S. DORIEZ, 4, rue Grande, Château-
roux.
S. DURRINGER, 44, rue du Gouverne-
ment, Saint-Quentin.
S. ECUILLON, Brazzaville (Afrique
équatoriale française).
EHRLMANN (Paul), Mulhouse (Haut-
Rhin).
S. P. EISENMANN, 2 port du Miroir,
Mulhouse (Haut-Rhin).
S. ELOY, Tunis.
S. ESCOUBÉ, 28 ter, rue Bellevue, Al-
bi.
S. ETIENNE (Marcel), 10, rue des Ca-
pucins, Cambrai.
S. EYDOUX, 21, rue Descartes, Paris
(5^e).
S. FAURE, Tulle.
FAVIER (Pierre), 6, rue de Brest,
Quimper.
S. FELDTRAUER, Alençon.
S. FÉLIX (Henri), 28, rue des Saints-
Pères, Paris (7^e).
S. FLERRIER, 3, avenue Octave-Gréard,
Paris (7^e).
S. FIEL, 25, rue Villars, Cambrai.
S. FISCHER (Eugène) port autonome,
Bordeaux.
S. FISCHER (Jacques), Abidjan (Côte
d'Ivoire).

MM.

- S. FLEURY, 32, rue Jeanne-d'Arc
Cherbourg.
S. FOLLINOSA, 4, place de l'Hôtel
de-Ville, Chambéry.
S. FOLLUPI, 29, côte des Chapeliers,
Valence.
S. FONTAINE (M.), 10, rue Danton, Pa-
ris (6^e).
S. FORLIERI, Batna (Algérie).
S. FOUCHER, 56, boulevard de la Re-
publique, Angoulême.
S. GARNIER (Jean), 46, boulevard
Gambetta, Grenoble.
S. P. GASPARD (Bernard), Saint-Malo.
S. P. GASPARD (Roger), 6, rue Be. thollet,
Paris (5^e).
S. GAURIER (Jean), Saint-Flour (Can-
tal).
S. GAUDIER (Camille), 117, rue Bian-
ville, Caen.
S. GAZET, Versailles.
S. GENHILL, 77, boulevard de Mont-
morency Paris (16^e).
S. P. GENY (Marc), 10, rue de l'Espla-
nade, Metz.
S. GEOFFROY, Les Sables-d'Olonne
(Vendée).
S. GERVET (Pierre), 1, rue Mizon, Pa-
ris (15^e).
S. GIACOBBI, Périgueux.
S. GIBERT, Casablanca (Maroc).
S. GIGUEL, 51, quai d'Alsace, Douai.
S. GILBERT (Henri), 9, rue Lebouteux,
Paris (17^e).
S. GILMAIRE, 2 boulevard Tauler,
Strasbourg.
S. GIRAN, Porto-Novo (Dahomey).
S. P. GIRARD (Georges), rue Fellonau,
Hanoï (Indo-Chine).
S. GIRETTE, 34, rue du Champ-des-
Oiseaux, Rouen.
S. GONOT, 16, rue de la Colombine,
Vesoul (Haute-Saône).
S. GONDON, Arles.
S. GOSELLIX, Sousse (Tunisie).
S. GOURRET, 1, quai de la Joliette,
Marseille.
S. GRAFF, 48, allée de la Robertsau,
Strasbourg.
GRANDJEAN (Albert), 20, rue de la
Gare, Strasbourg.
S. GRANDPERRÉ, Bonneville (Haute-Sa-
voie).
S. GUÉNOT, 27, rue Flacé, Mâcon.
S. GUILLOT (Jean), 1, quai de la Jo-
liette, Marseille.
S. HAGUENAU, 100, avenue de la Muet-
te, Paris (16^e).
S. HAMELLE, Avignon.

MM

- S P HILBERT, Sagon (Indochine)
- S HIRSH 6 rue Paul Bert Bethune
- S HILLARD, Saint Brieuc
- S HENRY (Marc Edmond), St Louis (Senegal)
- S P HERRMANN (Pierre) Abidjan (Côte-d'Ivoire)
- S HOULLIER 12 rue Hecquet Abbeville
- S HUBE, 7 rue du Château Paris (20^e)
- S HUGNER 6 rue de Bizet Rouen
- S ISSAN 9 avenue Eugène Godin Melun
- S JACQUINOI (Pierre) 9 rue de Naples Paris (8^e)
- S JAMBERT 8 rue Picot Toulon
- S JANI, 68 boulevard de Coudel les Paris (17^e)
- S JOHNEAU, 17 cours Washington Agen
- S JOUVINEUX 11 rue d'Hobach Lille
- S P KINCHEV (Michel) 76 rue du Champ des Oseaux Rouen
- S KIRCHNER (Robert) 1 bis quai d'Oran, Mulhouse
- S P KOCH 7 rue Charles Fickens Paris (16^e)
- S KRAT (Jean Théodore) Mostaganem (Algérie)
- S LAPUYE (Gérard) 9 rue du Temple Brez (Aurillac et Moulle)
- S LACAZE (Raymond) 16 rue Saint-Même Chartres
- S LACOSTE (René) 11 avenue de la Maine Alger
- S LAFITTE 53 boulevard d'Alsace Pau
- S LAMBIEL 22 rue du Parc Sainte-Menueves
- S LAMORRE 10 rue de la Préfecture Beauvais
- S LANC 10 avenue de Tokio Paris (16^e)
- S LANCURRIAN villa des Jumeaux chemin du Moulin Notre Dame Avignon
- S LANSAL 78 rue de Vienne Paris (7^e)
- S LAPÉRIE (André) Faibes
- S LAPÉRIE (Jean) 2 place Edith de Nantes Nantes
- S LARRAS (Jean) arsenal Toulon
- S LARROUQUET 22 boulevard Matabiau Toulouse
- LAVARD 2 place de l'Edit de Nantes Nantes
- LECOMTE (Aldéric) Brest

MM

- S LEHANNON 4 rue de l'Académie, Caen
- LÉONARD Laval
- S LEHMANN (Jules) 25 rue du Rampant Nevers
- S LELUE, 62 rue Thénard Sens
- S LEMAY 63 rue de l'Étoile Le Mans
- S LEMAY (René) 57 avenue Rapp, Paris (7^e)
- S LE PONT 2 rue d'Orléans Paris (15^e)
- S P LEROIX (Marcel) 5 boulevard de la Porte Guillaume Chartres
- S LISBIEZ ouai de l'Essep-Bayonne
- S LITVACK (Gaston) 107 rue de la République Le Blanc (Indre)
- S LEVI (Robert) 21 rue d'Amsterdam Paris (6^e)
- LYON (Gibert) Mostaganem (Algérie)
- S IRVY (Léon Aron) Dakar (Senegal)
- S P LEVY (Louis-Alexandre) 44 rue du Renaud Paris (4^e)
- S LIGNIER 5 bis rue Michel Beaugrenon
- S LIGNIER Digne
- S P LITZ 9 rue du Grand Vercel Nancy
- S LIZI Brielle Duce
- S LUDWIG (Henri) 18 place Cuvier Chartres
- S LUTHER 12 rue Marceau La Rochelle
- S MABRY Carcassonne
- S P MABRY (Jules) Colton (Indochine)
- S MAM Dakar Senegal
- S MAILLÉ (Raymond) 6 avenue des Chanceliers Nice
- S MARTEL arsenal Toulon
- S MARTEL, villa Schneider quartier T S I (Casablanca Maroc)
- S P MARTEL Sagon (Indochine)
- S MARCHAL (Marcel) 3 rue de Lougères Rennes
- S MARTIN 10 rue de l'Esplanade Melun
- S MARTIN (Louis) Maukech (Maroc)
- MARTIN (Charles) Le Puy
- S MARTIN (René) direction des travaux publics Nice
- S MARTIN (Guy) 16 rue Rovigo Alger
- S MARTIN 6 boulevard Thiers Brest
- S MASSERON (Henri) 12 rue Jacques-Cœur Montpellier

MM.

- S. MAHERON, 7, rue du Regard, Paris (6°).
 S. MATUSZEK, 28, rue de l'Alma, Tours.
 S. MAUCOI, 30, rue Berthelot, Le Mans.
 S. MAJJA, Phnom-Penh (Indochine).
 S. P. MAZIN (L.-A.), 125, boulevard National, Marseille.
 S. MECHIN (André), Saïgon (Indochine).
 S. MESNAGER (René) 13, rue du Chat, Léon.
 S. MEUNIER (Gaston), 118, boulevard Raspail, Paris (6°).
 S. MEYER (J.), 75, rue du Général Conrad, Strasbourg.
 S. MICHEL (Henri) II, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris (3°).
 S. MINOT, Saint-Louis (Sénégal).
 S. MITAULT, 43 bis rue de la République, Amiens.
 S. MONSENERGUE, hôtel Beauséjour, rue Grande-Vallée, Cherbourg (Manche).
 S. MORANE, 4, square de Quessy, Compiègne.
 S. MOREL, arsenal, Toulon.
 S. MORISSON, 39, avenue de Paris, Niort.
 S. MOUGENOT, II, rue Cambronne, Sidi-bel-Abbès (Algérie).
 S. MOYSE, Dunkerque.
 S. MUFFANG, 27, boulevard Carpeaux, Valenciennes.
 S. NICOLAS (Marcel) Saïgon (Indochine).
 S. NICOLAU (Rene), Pointe - Noire (Afrique équatoriale française).
 NOLDE, service de la navigation, Strasbourg.
 S. P. OLLIVIER (Pierre), Nhattrang (Indochine).
 S. OUDOT (Jean), Brioude (Haute-Loire).
 S. PARTRIDGE, 34 bis, rue de la Tour-d'Avvergne, Paris (9°).
 PASCAL (Marcel), Strasbourg (Bas-Rhin).
 PÉRISSIER (Jacques), Montauban.
 S. PÉRISSONNIER, 14, boulevard Voltaire, Dijon.
 S. PELTIER (Pierre-Auguste), 10, rue des Deux-Ormeaux, Bordeaux.
 S. PINE, Tananarive (Madagascar).
 PETIT (Daniel), 5, rue de la Cloche, La Rochelle.
 S. PETIT (Léon), 23 avenue de la Motte-Picquet, Paris (7°).
 S. PETRY, Brest.

MM.

- S. PEYRE, Bamako (Soudan).
 S. PICHOR (André), 7, rue du Parmelan, Annecy.
 S. PIETRI, 2, rue de Longuyon, Sète (Hérault).
 S. PIGELET, place d'Armes, Hesdin (Pas-de-Calais).
 S. PIRAUD, Sétif (Algérie).
 S. PITAUD (Emmanuel), 18, avenue de Verdun, Bergerac.
 S. PLANTARD, 38, rue Emile-Lenglet, Arras.
 S. PONJON, Mende.
 S. PORCHEZ, 21, rue d'Amsterdam, Paris (8°).
 S. PORTAFAIX, Lyon.
 S. POUSEET (Paul), 22, rue des Arènes, Angers.
 S. POUYAT, 10, port Saint-Etienne, Toulouse.
 S. POYET, 53, rue Kellermann, Châlons-sur-Marne.
 S. PREMPAIN, quai Lamandé, Le Havre.
 S. P. PROMESIL, 3, avenue d'Iéna, Paris (16°).
 S. PROT, 21, boulevard Lefebvre, Paris (15°).
 S. QUERON (Léon), 5 rue d'Avon, Fontainebleau (S.-et-Marne).
 S. OURSNEL, Verdun.
 S. RAMBAUD (Gustave), Forcalquier (Basses-Alpes).
 S. RAMBAUD (Pierre), 99 avenue de Nérès, Montluçon (Allier).
 S. RAOUX (Bertrand), 4 place du 14 Juillet, Agen.
 S. RAPILLY, 5, rue Viliers, Saint-Brieuc.
 S. RAULI (Jean), Dakar (Sénégal).
 S. RAYROLLE, arsenal, Brest.
 S. RÈME, 16, rue de la Liberté, Alger.
 S. RENAUD (Albert), 22, rue Vital-Carles, Bordeaux.
 S. RENAUD (Pierre), 15, rue Saint-Ardre, Rouen.
 S. RENAULT (Roger), Angers.
 S. RENOUX (Jean), Figeac.
 S. RENOLLE, Aubun.
 S. REYNAUD (Emile), 31, rue Valette, Perpignan.
 S. RIGAL, 20, rue La Boétie, Paris (8°).
 S. P. ROBERT (Louis), rue des Anglais, Orléans.
 ROBINSON, Marrakech (Maroc).
 S. ROGUES (Louis), Montauban.
 S. P. ROSSIGNOL DE FARGUES, Tuy-Hoa (Indochine).

- MM.
- S. ROSLAND (Georges), Hanoi (Indo-chine).
- S. ROUELLE, 13, place Carnot, Charleville.
- S. ROULLIER, 12, rue Dutailly, Chaumont.
- S. ROY (René), 61, avenue de Suffren, Paris (7^e).
- S. RUMPLER, 10, rue Louis-Besquet, Vincennes (Seine).
- S. SABATIER, 52, rue Pinguet Constantine.
- S. SAINFLOU, 505, rue Paradis, Marseille.
- S. SAIGUES, Foix.
- S. SALLE (Pierre), 1, rue du Docteur-Hyacinthe, Champfongeron, Besançon.
- S. SCAILLEREZ, 46, rue de Belfort, Besançon.
- S. SCHUHL (André), 8, rue Boucicaut, Paris (16^e).
- S. SIMON (Auguste), 2, place de l'Esplan, Calais.
- S. SIMONNET, 5, avenue Hoche, Paris (8^e).
- S. SOUFFRON, 26, boulevard Saint-Saens, Alger.
- S. SPITZ, arsenal de Brest.
- S. STAHL, 58, rue Amelot, Paris (11^e).
- S. STERNMAN, 6, rue des Bonnes-Gens, Colmar.
- S. TARBOURIECH, Condom (Gers).
- S. TATON, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.
- S. TRSTANIER, Knitra (Maroc).
- S. TESTE, 80 ter, rue Guillemard, Le Havre.
- S. THÉBAUT (Pierre), 2 place des Arts, Thonon (Haute-Savoie).
- S. THOMAS-COLLIGNON (Robert), 74, rue Jean-Jacques-Rousseau, Dijon.
- S. THOUARD, 7, rue Saint-Faron, Meaux (S.-et-Marne).
- S. TRINCHÉ, 8, rue Richer-de-Belleval, Montpellier.
- S. TRUFFOT (Jean), 11, rue Jacquemont, Paris (17^e).
- S. P. TRUMBLEI, Saint - Jean-du-Gard (Gard).
- S. VALEMIN, 14 rue Vigenère, Moulins.
- S. VARLET, 10, port Saint-Etienne, Toulouse.
- S. VASSEUR (Pierre), arsenal, Cherbourg.
- S. VAUBOURDOLLE, Tananarive (Madagascar).

- MM.
- S. P. VAUJHIER (Pierre), 16, rue du Paon. Troves.
- VIBERT, 4, quai de Seine, Paris (19^e).
- S. VIDAL (Paul), 15, allées d'Azemar. Draguignan.
- S. VILLEVIELLE. Auch.
- S. VINCENT (Maurice), 1, place François-Rude, Dijon.
- S. VIRY (DE), 1, boulevard de Châtillon, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. P. VITRY D'AVALCOURT (DE), Montargis (Loiret).
- S. WALTHER, 10, rue Alphonse-Baudin, Bourg (Ain).
- S. WECKEL, Dar-Mac-Lean, Fez (Maroc).
- S. WENDLING, Damas (Syrie).
- S. WIDMER (Marcel), 21, rue Gilbert, Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
- S. YGOULIN, 8, place Jean-Jaures, St-Etienne.

§ 4 — ELÈVES INGÉNIEURS.

- MM.
- S. ALIX (Pierre), 28, rue des Saints-Peres, Paris (7^e).
- AMÉDÉE-MUNNHEIM (Claude) Ecole militaire du génie. Versailles.
- S. BAUDET (Jean), 28, rue des Saints-Peres, Paris (7^e).
- BLOCH (Pierre-Léon), Id.
- S. BOURGIN (André), Id.
- S. BUVAT (Emile), Id.
- S. CADENAT (Paul), Id.
- S. CARPENTIER (Pierre), Id.
- CAYOITE (Pierre), Id.
- S. CHABANNES (Léon), Id.
- S. CHEVEREAU (Pierre), Id.
- S. COLLET (Jean), Id.
- COLIN (Henri), Ecole militaire du génie, Versailles.
- S. COQUAND (Roger), 28, rue des Saints-Peres, Paris (7^e).
- S. COUDERCO (Pierre), Id.
- S. CROS (TEISSIER DU), Id.
- S. CROUZET (Etienne), Id.
- S. DAVIN (Marcel), Id.
- DECOGIS (Raymond), Ecole militaire du Génie, Versailles.
- S. DETHRE (Louis), 28, rue des Saints-Peres, Paris (7^e).
- S. DOUBRICH (Maurice), Id.
- S. DOYEN (Pierre), Id.
- DUTHI (Marcel), Ecole militaire du génie, Versailles.

S DUBIELLI (Jean), 28 rue des Saints Peres, Paris (7^e)
 S FRYBELLAS (Charles) 28, rue des Saints-Peres, Paris (7^e)
 S GUEFEL (Maurice), Id
 GIROD (Marie Pierre), Ecole militaire du génie, Versailles
 GLASER (Georges), Id
 S GONON (Auguste), 28 rue des Saints Peres Paris (7^e)
 S GOLPY (Raymond) Id
 S GUIZERT (Jean Adrien), Id
 GRANGER (Alphonse) Ecole militaire du génie, Versailles
 GUINENT (Roger), Id
 HAYS (Arnon), Id
 S HEMAR (Marie Jacques) 28, rue des Saints Peres, Paris (7^e)
 HUSSER (Jean), Ecole militaire du génie, Versailles
 HUVERON (Georges), Id
 S IRION (René), 28, rue des Saints-Peres Paris (7^e)
 JONTE (Pierre) Ecole militaire du génie, Versailles
 S JOUBERT (Pierre), 28, rue des Saints Peres, Paris (7^e)
 KILLESKI (Gaston), Ecole militaire du génie, Versailles
 S LARIX (Michel), 28, rue des Saints-Peres, Paris (7^e)
 LAFITE-DUPONT (Paul), Ecole militaire du génie, Versailles
 S LAMOUROUX (François), 28, rue des Saints Peres Paris (7^e)
 S LAURUNT (André), 13, avenue de Paris, Versailles (Seine et-Oise)
 S LAVARD (Raymond), 28 rue des Saints-Peres, Paris (7^e)
 LEBOURLIER (Jean), Ecole militaire du génie, Versailles

S LERON (Henri), 28 rue des Saints Peres Paris (7^e)
 S LESCIVAT (Maurice) Id
 S LE GORGEU (Victor), Id
 S LIGOUZER (André) Id
 LION (Pierre), Ecole militaire du génie, Versailles
 S MACARIZ (Jean) 28, rue des Saints Peres, Paris (7^e)
 MARCOR (Rene) Ecole militaire du génie, Versailles
 S MEUNIER (Joseph), 28 rue des Saints Peres Paris (7^e)
 S. MICHARD (dit Vapours) Maurice 28 rue des Saints Peres, Paris (7^e)
 MOCH (Pierre), Ecole militaire du génie, Versailles
 S NITZER (Louis), 28 rue des Saints-Peres, Paris (7^e)
 S NIZERY (André) Id
 S PAVIN (Alain), Id
 S PRINARD-CONSIDER (Roger), Id
 S PILLOUX (Pierre), Id
 RÉRÉRY (Louis) Ecole militaire du génie, Versailles
 SERRIEN (Rene), Id
 S SIGMAN (Georges), 28, rue des Saints Peres, Paris (7^e)
 S SOULTE (Marcel), Id
 THEVENAZ (Jean), Ecole militaire du génie, Versailles
 UHRY (Paul), Id
 VADOT (Robert), Id
 S VERMERA (Maurice-Jules) 28 rue des Saints-Peres Paris (7^e)
 VEZIN (Martial), Ecole du génie, Versailles
 S VIDROVITCH (Remy), 28, rue des Saints-Peres, Paris (7^e)

2^e FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRES EN DISPONIBILITÉ, ETC

§ 1 — INSPECTEURS CLAIRVUX

MM

S ADER, 13, rue de Tolheran, Paris (8^e)
 S P BOURGEOIS (Desrè), 52 avenue de la Motte Picquet, Paris (15^e)
 S MACNIER, 15, rue Gay Lussac Paris (5^e)
 S SCHWOB (Raymond) 20, chaussée de la Muelle, Paris (16^e)

§ 2 — INGENIEURS EN CHEF

S ALEXANDRE (Paul) 29, rue de Montceau, Paris (8^e)

S. ARBITOT, 48, avenue de la Motte Picquet Paris (15^e).
 S. P. ARNAUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17^e).
 S BEADUIT 89, avenue de Villiers Paris (17^e)
 S. BÉRENGLER, 132, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S BOUCHÉ-ROGERCO 28, avenue de Wagram Paris (8^e)
 S P. BOULONGNE (Lestorey DE), 18, rue Washington Paris (8^e)
 S. CASTEL (du), 241, boulevard Saint Germain, Paris (7^e)
 S P COTIN, 15 bis, rue Legendre, Paris (17^e)

MM.

- S. DEBÈS, 50, avenue de la Motte-Picquet, Paris (15°).
 S. DEFOUR, 9, rue Michel-Ange, Paris (16°).
 S. FOURAULT, 4, rue Libergier, Reims.
 S. FRANÇOIS (Alfred), 32, avenue Charles-Floquet, Paris (7°).
 S. GARAU, 1, rue Ozanne, Toulouse.
 S. GARRETA, 9, rue Gabriel, Versailles.
 S. GASSIER, 28, avenue d'Eylau, Paris (16°).
 S. GÉRARDIN, 31, rue Contant, Gagny (Seine-et-Oise).
 S. GODARD (Télémaque), 1, rue Edmond-About, Paris (16°).
 S. GUÉRNIN (Albert), 46, avenue des Ternes, Paris (17°).
 S. GUFFART, 45, rue Emile-Ménier, Paris (16°).
 S. GUIGNARD (Georges), 71, boulevard Raspail, Paris (6°).
 S. GOILLAUMIN, 1, place de la Sorbonne, Paris (5°).
 S. HECKER, 85, avenue Henri-Martin, Paris (16°).
 S. HENRY (Albert), 70, boulevard Saint-Germain, Paris (5°).
 S. HERMANN (Abel), 83, boulevard de Courcelles, Paris (8°).
 S. HERMANN (Léon), 9, rue du Helder, Paris (9°).
 P. HANNONNAUT, 20, rue de Tournon, Paris (6°).
 S. HOUËL, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
 S. IMBS, 1 bis, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (17°).
 S. JULLIEN (Charles), 20, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5°).
 S. LAGÈRE, 15, rue Bouchut, Paris (15°).
 S. LAROCHE, 2, rue Goethe, Paris (16°).
 S. LE BOURGUIS (Pierre), 146, avenue des Champs-Élysées, Paris (8°).
 S. LEFÈVRE (François), 19, rue Vanier, Saïgon (Indochine).
 S. P. LE VERRIER, 1, rue du Parc, Meudon (Seine-et-Oise).
 S. LEVERVE, 71, avenue de Breteuil, Paris (15°).
 S. P. LORWY (André), 133 boulevard du Montparnasse, Paris (6°).
 S. MALÉGARIE (Galatoire), 20, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. MARCHÉIX, Hongay (Tonkin).
 S. MARGAINE, 260, boulevard Saint Ger-

MM.

- S. MARLIO, 46, avenue Bugeaud, Paris (16°).
 S. P. MARTIN (Paul), 22, avenue de Saxe, Paris.
 S. MAROGER, 5 bis, avenue de Longchamps, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 S. MASSON (Henri), 3, aven. Lamarck, Paris (18°).
 S. MAZEROLLE, 24, rue Clément-Marot, Paris (8°).
 S. MERCIER (Gustave), 37 bis, rue de Ponthieu, Paris (8°).
 S. MESSIAH, château de la Brèlèque, à Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure).
 MICHEL (Henri), 20, rue du Clos-Selliers, Nantes (Seine-et-Oise).
 S. P. MONSERAN, 54, rue Doumer, Shanghai (Chine).
 NOUMANDIN, Saïgon (Cochinchine).
 S. PERRET (Henri), 66, boulevard Notre-Dame, Marseille.
 S. P. POURET, 30, rue Werlé, Reims.
 POUYARNE (Charles), 3, rue Berthelot, Alger.
 S. RIBOUD, 5, rue Danton, Paris (6°).
 S. TERRISSE, 153, rue de Courcelles, Paris (17°).
 S. TUMERELLE, 149, boulevard Magenta, Paris (10°).
 S. VERRIÈRE, 26, boulevard des Batignolles, Paris (17°).
 S. VINCENT (Louis), 19, rue Faraday, Paris (17°).
 S. WIART, 6, rue Cassini, Paris (14°).
 S. WIBRATTE, 20, rue Daru, Paris (8°).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- ADAM (Paul-Albert), 5, rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).
 S. ANTOINE (Aristide), 21, quai Rouget-de-l'Isle, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. APRIL, 4, rue Brûlée, Strasbourg.
 S. BALENSI (René), 27, rue de Richelieu, Paris (1°).
 S. BALLING, 40, rue de la Tour, Paris (16°).
 S. BARBIER-SAINTE-HILAIRE, 20, rue Piggalle, Paris (9°).
 BASTIEN (Henri), 2, rue Clément-Roassal, Nice.

MM.

- S. BLONDEL (Serge), 17, quai d'Austerlitz, Paris (13^e).
 S. BOLLACK, 60, rue d'Hauteville, Paris (10^e).
 S. BOQUÉ (Henri), 20, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. BOURGEOIS (René), 41, rue Adrien-Baysse-lance, Bordeaux.
 S. BRUNEAU, 114, avenue Mozart, Paris (16^e).
 S. CAMBURNAC, 235, rue Lafayette, Paris (10^e).
 S. CANDELLIER, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9^e).
 S. CARRUE (André), 35, rue Hermel, Paris (18^e).
 S. CASTEX, Compagnie du Midi, Prades.
 S. CHARRON (Guy), rue de la Somme, Rabat (Maroc).
 CRIDAINE (Paul), 4, rue Leconte-de-Lisle, Paris (16^e).
 S. CLAUDON (Georges), 79, cours du Parc, Dijon.
 S. CLÉMENT, 6, avenue de Modenheim, Mulhouse.
 S. COLLOT, 70, rue Cardinet, Paris (17^e).
 S. COULLÉ, 16, rue de Blagis, Bourg-la-Reine (Seine).
 S. COURTAIGNE (Olivier), 106, avenue du Roule Neuilly-sur-Seine.
 S. COUVREUX, 7, rue d'Assas, Paris (6^e).
 S. DAUMIS, chemin de fer de Tanger à Fez, Tanger (Maroc).
 S. DEBARNOT, 13, rue de l'Église, Valognes (Manche).
 S. DILLARDIN (Ernest), 5, rue Jean-Baptiste-Clément, Ivry (Seine).
 S. P. DESALEUX, 38, avenue Ledru-Rollin, Paris (12^e).
 S. P. DEVOUCOUX, 37, rue Château-Landon, Paris (10^e).
 S. DUBOIS (Auguste), 27, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).
 S. DUCHATEL, 87, boulevard Saint-Michel, Paris (5^e).
 S. DUGARDIN, 44, rue Cardinet, Paris (17^e).
 S. DUPIN 97 bis, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
 S. P. EPINAY, 51, avenue de la Motte-Picquet, Paris (15^e).
 S. EQUER, 5, rue de Luynes, Paris (7^e).
 S. FAUCONNIER, 48, quai de la Rapée, Paris (12^e).
 S. FÉLIX (Robert), 27, rue Georges-Sand, Paris (16^e).

MM.

- S. FONTANA (Ernest), 14, rue Amber Paris (9^e).
 S. GÉRIN, 108, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e).
 S. GILTAY (Raoul), 12, rue de l'Observatoire, Strashbourg.
 S. GIRAUD (J.-B.), villa Jasmin, 13, rue Raffet, Paris (16^e).
 S. GODIN (Adrien), 10, rue de la Motte-Piquet, Paris (15^e).
 GRANDEAU, 7, rue Léon-Cognet, Paris (17^e).
 GUTTELET, 15, rue Neuve, Versailles.
 S. HACHON, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17^e).
 S. HERMEL, 1, rue Lincoln, Paris (8^e).
 S. HULT (Robert), 29, avenue de la Grande-Armée, Paris (16^e).
 S. JACQUART (Jean).
 S. JAUBEAU, 1, boulevard Henri IV, Paris (4^e).
 S. JAVARY, 6, rue Jolly, Montmorency (Seine-et-Oise).
 S. JOURDAIN, 8, rue Altariac, Alger.
 S. JOYET (Henri de), Jurignac (Charente).
 S. JULIEN (Paul), 1, rue Henri-Duchêne, Paris (15^e).
 S. LABORDE-MILAA, 209, boulevard Pereire, Paris (17^e).
 S. LAFFUILLÉ, Langeais (Indre-et-Loire).
 S. LAHAYE (Robert), 73, avenue Niel, Paris (17^e).
 S. LANOS, 1, rue Bleue, Paris (9^e).
 S. LEBoulLEUX, 46, avenue du Président-Wilson, Choisy-le-Roi (Seine).
 S. LEGAT, 15, rue de la Pompe, Paris (16^e).
 S. LECLERC DU SABLON, 52, chemin du Buscat, Toulouse.
 S. LECOANET, 9 boulevard Mortier, Paris (20^e).
 LEGOUX, 11, rue Poussin, Paris (16^e).
 S. LIOTIER, 30, place Mage, Toulouse.
 S. LOMBARD (Roger), 36, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
 S. P. LORTON, 136, rue d'Assas, Paris (6^e).
 S. MARCORELLES, 6, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. MARGOT, 9, rue du Cirque, Paris (8^e).
 S. MARINETTI, a Skun (Indochine).

MM.

- S. MAILLAVE (de), 41, rue de l'Elysee, Grenoble.
 MAROIS, 21, rue de Berne, Paris (8°).
 S. MARTIN (Paul-Eugène), 48, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. MARTINET, 18, rue de la Sablière, Asnières (Seine).
 S. MASSÉ (Pierre), 25, rue du Général-Foy, Paris (8°).
 S. MÉCHIN (René), 16, rue Vavin, Paris (6°).
 S. MERMER, 20, boulevard Diderot, Paris (12°).
 MICHAUX (Henri), 49, rue Hermite, Nancy.
 S. MOLLINS (DE), 3, rue du Sort, Nevers.
 NEBOUT, 10, rue Bossuet, Paris (10°).
 S. P. NERVILLE (GUILLEBOI DE), 38, rue du Faubourg-Saint-Jean, Nancy.
 S. NICOLAS (Charles), 6 bis, rue Campagne-Première, Paris (14°).
 S. P. PAPI, 12, square Desaix, Paris (15°).
 S. PAUL, 134, boulevard Pereire, Paris (17°).
 PAUL-DUBOIS, 75, rue de Lille, Paris (7°).
 S. PELLARIN, 1, rue Madame, Paris (6°).
 S. PERRET (Georges), 4, avenue Alphonse-XIII, Paris (16°).
 S. PH LIPPE (Léon), Rabat (Maroc).
 S. PIZON, 4, avenue Lamarck Paris (18°).
 QUINQUET, 25, boulevard Saint-Germain, Paris (5°).

MM.

- S. REGNAULD, 6, quai Kellermann, Strasbourg.
 S. RENOU, 43, rue Vineuse, Paris (16°).
 S. RENAULT (Camille), 5, villa Virginia, 117, avenue d'Orléans, Paris (14°).
 S. RIDCI, 120 bis, boulevard Montparnasse, Paris (14°).
 S. ROUX (Edmond), 12, rue Diday, Genève (Sui-se).
 S. RUFFIEUX, 34, quai de Béthune, Paris (4°).
 S. SALVANÉ, 12, rue de Rivoli, Paris (4°).
 S. SÈZE (DE), 21, rue du Hameau, Lavaul.
 S. THILLER, 1, rue des Chartreux, Lyon.
 S. THELLIER DE LA NEUVILLE, 49, rue Ampère, Paris (17°).
 S. TRIMEL, 9 bis, rue Chernovitz, Paris (16°).
 S. THULIER, 2, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
 S. TINARDON, 26, avenue de la Grande-Armée, Paris (17°).
 S. TINTANT, 175, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
 S. TROUIS, 222, boulevard Péreire, Paris (17°).
 VEILHAN, 28 rue Jean-Goujon, Paris (8°).
 S. VIALLEFOND, 108, rue du Bac, Paris.
 VIELLE (Charles), 121, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).

3^e FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. AROLES (Jules), villa Marie, Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orient.).
 S. ARRAULT, 7, avenue Saint-Jammes, Pau.
 S. AUBÉ, route du Sanatorium, Cap-Breton (Landes).
 S. AUBIN, 8, rue des Bégonias, Nancy.
 S. BARBET, 12, rue Baillet-Latour, Versailles.
 BAROIS, 1 place d'Iéna Paris (16°).
 BARRAND, 4, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
 S. BARRE (Fernand), 40, rue Louis-Blanc, Cien (Loiret).
 S. BECKER, 23 bis, avenue du Grand-Chêne Parc-Saint-Maur (Seine).
 S. BERTRAND (Vital), Blagny, par Carignan (Ardennes).
 S. P. BIETTE (Louis), 7, rue Bertaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.
 S. BLONDEL (André), 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (7°).
 S. BOISNIER, 3, rue Edouard-Fournier, Paris (16°).
 S. BONAROUS, 64, boulevard du Président-Wilson, Bordeaux.
 S. BONNEAU DU MURRAY, à Marry, par Moulins-Engilbert (Nièvre).
 BONNET (Arthur), rue Texier, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

MM

- S BOBIGNON 1 rue de Tictaigne Paris (18)
BOUVIS château de Grasse par Vesoul
- S BRESSE 36 rue Saint Meris 1 on tabelleau (Seine et Marne)
- S CALLOV 88 avenue de Breteuil Paris (11)
- S COLMET D'ANGE, 198 boulevard St Germain Paris (7^e)
- S P COLESON (Clement) 7 rue de La Plinche Paris (7)
- S CORNAY 18 rue Antoine Marty Carcassonne
- S COTTILO di Villa Apollonie 2 chemin Saint Charles Neco
- S DRYLLET 5 rue Marius Jaufrict Marseille
- S DORRE 8 rue Palmir Paris (16)
- S DROGUE 2 -quai de La Tour Maubourg Paris (7^e)
DUNIS (Paul) 7 avenue d'Argence Chateau (Seine et Oise)
- S DUSUZAL 165 boulevard Haussmann Paris (8)
- S P FAGES DE FAYOLLE (DE) 30 avenue de Saxe, Paris (7^e)
- S GAUCKLER palus du Parc Fleury Neuilly GORIV
- S HAREL DE LA VOL 61 rue Claude Bernard Paris (5^e)
- S HERZOG 91 rue du Cherche Midi Paris (6^e)
HEUDE 127 boulevard Saint Germain Paris (6)
- HOMOLLE 5 rue Theodore de Banville Paris (17^e)
- S HUMPERT (Georges) 22 rue de Tocqueville Paris (17^e)
JULLIENRE 43 rue Michel Ange, Paris (16^e)
- S JUNCKER 20 rue Euler Paris (8^e)
LARMINAT (DE) (Louis) 64, avenue de la Marne Lorient
- LAUREL L O me par Vernoux (Ardeche)
- S LE COPARC (Tehy) 11 rue Michel Ange Paris (16^e)
- S LEFAY 7 boulevard Victor Hugo Limoges
- S P LECHEL, 25 rue Molitor Paris (16^e)
LELOUTRE 55 boulevard Montmorency Paris (16)
- LEMOINE (Armand) 5 rue Vavin, Paris (6^e)

MIM

- S LLIBROQUEN 52 avenue de Tolmo Paris (16)
- S MAREU 16 rue de Bougogne Paris (7^e)
- S MAILLET (Edmond) 10 avenue de Contades Angeis (Marne et Loire)
- S MAILLET 2 bis rue Molre Neuilly
- S MASSON Clement) 13 rue Vavin Paris (6)
- S P MASSON (Augustin) 157 rue Rivoli Paris (1)
- S MAURY 26 rue Guvnermet Paris (6)
- S P MICHAUX 11 avenue Jules Ferry Paris (16^e)
MIXARD 13 quai aux Fleurs Paris (4)
- S MIXIC (DE) 40 rue Voltaire Brest
- S P MOUET (Adolphe) 16 avenue d'Orleans Paris (14)
- S MONTIGNON 19, rue Decamp Paris (16)
- S MOUTON 9 rue Bonaparte De bord des Versailles
- S MUSSAT Le Prieure Saint Thomas d'Acx par Senlis (Oise)
- S NOUVEAU PROCHON DEFAUX Aillac du Perigord (Dordogne)
OYARON 50 rue Le Bon Paris (8)
- S PERARD (Alexandre) 82 boulevard Flahin Paris (16)
- S PERARD (Henri) 80 rue de Valenciennes Paris (6^e)
- S PETIT 2 rue Tronchet Lyon
- S PERRIN (François) 26 avenue de Champs Elysees Paris (8)
- S P PIERREUX La Magdeleine par La Roquebrou (Cantal)
POISSON (Georges) 211 avenue de Neuilly Neuilly sur Seine (Seine)
- PROSZIASKI château de Campagna par Varilhe (Ariège)
- S P PULLIGNY (Leclerc de) Lann (Drôme)
- S RUBY (Emmanuel) 7 rue Marceau Alger
- S RYNDER 1 rue Neuve Saint Augustin, Orleans
- S ROUSSEAU (Henri) 29 rue Solfere Paris (16)
- S SCHORNBORGER 6 rue Mizon Paris (15^e)
- S SLOUJOUR 52 rue N D des Champs Paris (6)
- S STATHIS 130 rue de Rennes Paris (6)

MM.

- SITTLER, 16 bis, rue Mayet, Paris (6^e).
 S. STOCLET, 148, boulevard du Montparnasse, Paris (6^e).
 S. TAVERNIER (Henri), château de Vaugelas, par Roche (Isère).
 S. TAVERNIER (René), 90, rue d'Assas, Paris (6^e).
 S. THÉLIN (de), 7, rue Mirabeau, Paris (16^e).
 S. TOURIAY, 58, rue Claude-Bernard, Paris (5^e).
 S. TUR, 5 bis, impasse du Maine, Paris (15^e).
 S. VIENNOT, 2, square Delambre, Paris (14^e).
 S. VOLONTI (de), Saint-Couat-d'Aude, par Moux (Aude).
 S. WIDMER (Maurice), 91, boulevard de Courcelles, Paris (8^e).
 S. WILLOTE (Henry), 4, square du Champ-de-Mars, Paris (15^e).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. ALBY (Amedee), Le Balou, Bayonne (Basses-Pyrénées).
 ANIM, 38, rue de Blossac, Poitiers.
 S. P. ARNAUD (Vincent), 77 bis, avenue de Breteuil, Paris (15^e).
 AUBERT (Henry), Barcelonnette.
 S. AUMONT, 23, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
 S. AURIC, 2, rue du Val-de-Grâce, Paris (5^e).
 S. BARDOT (Charles), 27, rue Alphonse-Karr, Nice.
 BAUGHAL, 14, rue Labruyère, Paris (9^e).
 S. BELLEVILLE, 16, rue Jasmin, Paris (16^e).
 BELLEY, 24, rue Victor-Martin, Neuchâteau (Vosges).
 S. BERGH (de), 26, chaussée de l'Étang, Saint-Mandé (Seine).
 BRÉQUEL, 5 r Gounod, Paris (17^e).
 S. P. BERTRAND (Leon), 42, rue du Général-Foy, Paris (8^e).
 BIDAULT, 27, cours du Parc, Dijon.
 S. BIAISE (Henry), 6, rue du Lycée, Besançon.
 BLENIÉ, 165, rue de Courcelles, Paris (17^e).
 S. BLOCH (Richard), 103 boulevard Malesherbes, Paris (8^e).
 S. P. BONNETAT (Louis), 6, rue Boccador, Paris (8^e).

MM.

- S. BOULLE, 3, rue Moncey, Paris (9^e).
 S. P. BOURGOIGNON, 29, cours Pierre-Puget, Marseille.
 BOURQUILLON, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
 S. BREI, 25, rue Scheffel, Paris (16^e).
 S. CANAL DE CHIZA, 7 quai d'Occident Lyon.
 S. CARRAU, 48, rue Vavin, Paris (6^e).
 CARRIÉ, 195, route d'Ambazac, Limoges.
 CHEMIN, Bauer (Mavenne).
 S. CLAVENOT, 1, rue du 14-Juillet, Pau.
 S. COMTE (Lumin), 13, rue du Sergent-Blandan, Nancy.
 S. COMBE, 1, rue Jules-Lefèvre, Paris (9^e).
 GULAOT, Charnailles, par Jambles (Saône-et-Loire).
 S. DACREMONT (Edouard), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 DELACOURCELLE.
 DELAGE, 2, rue Bertin, Moulins.
 DILLEBECQUE, 57, rue des Vignes, Paris (16^e).
 DESPREZ, 86, boulevard de Courcelles, Paris (17^e).
 S. DOU, 7, rue des Cadouques, Cahors.
 DUBOIS (Paul), 64, rue de Vaugirard Paris (6^e).
 DUBREQUE, 10, rue Genouillère, Saint-Amand (Cher).
 S. FAURE (Louis), 3, rue Philis-de-la-Charce, Grenoble.
 S. FERRIER, 7, avenue du Mont-Du-plan, Nîmes (Gard).
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse, Paris (7^e).
 S. GRIFFIN, 65, rue du Rocher, Paris (8^e).
 S. GODARD (Louis), 15, rue Vavin, Paris (6^e).
 S. HÉGLY, rue de Nancy, 31 Metz.
 S. HENRIQUER, 98, rue Saint-Dizier, Nancy.
 HILRTAULI, Saint-Dizier-les-Bains (Vaucluse).
 S. HURT (Jules), 58 bis, rue Félix-Faure, Nevers.
 S. HUGUES (U), 8, boulevard Saint-Michel, Avignon.
 IMBLAUX, 18, rue Emile-Gallé, Nancy.
 JOUPTRAY, Les Genêts, route d'Antibes, Cannes.
 LAGRANGE (Alcide), Aurillac (Cantal).

MM

- S LAMBERT 41 boulevard de la Banque Bar le Duc
 S LEBLERT 23 rue Pasteur, Vannes
 S LE CONTE (Lucien), 7, rue Picot, Paris (16)
 S P LE ROUD (LOUIS) 106 rue de Miro mesnil Paris (8°)
 LUCAS
 S MARCLET 18 rue des Allées Ve soul
 S MATHIEU (Ferdinand) 22 avenue de Borghione Nice
 S MAURIS 27 rue Maubeuf Paris (8°)
 S MERLE (Paul) 44 rue du Treuil Saint Lienne
 MEYER (Ferdinand) 89 avenue de Villiers Paris (17°)
 MICHAUX (Gaston) 7, rue Marceau, Nantes
 S MILLE (Roulo) 5 rue de la Motte aux Caillies Melun
 S MOISSENET (Leon) 17 boulevard Heurteloup Tours
 MORARD 153 rue Grande Fontaine nebleau
 MOSER, 44 quai Fulchiron Lyon
 MUNITZ 20 rue de Navarin Paris (9°)
 S NICOLAS (Ferdinand) 86 boulevard La Tour Maubourg Paris (7°)
 PADER, 183 boulevard Saint Germain Paris (7°)
 S PARISER 7 rue des Ecoles a Ban Saint Martin pres Metz
 S PELLÉ (Carl) 8 place d'Iena Paris (16)
 S PRINCEVAL (CAUSIN DE), 1 rue Jean Jacques Rousseau Grenoble
 S P PRISCHÉ (Albert) 38 avenue Hoche Paris (8°)
 PICARD (Joseph) 59 boulevard Thiers, Dijon
 PIERON (Louis), 49 rue Ampère Paris (17°)
 S PIGACHÉ 16 rue Auguste Bailly, Asnières (Seine)
 S PORCIE (Georges) 32 rue de Bourdonnais Versailles
 S POUILLÉ (Georges) 9 place Saint Etienne Tououse
 RUBY (Edouard) villa des Roses n° 3 103 rue du Bac Asnières (Seine)
 S RADET 18 rue de la République Saint Gaudens (Haute Gironne)
 S P RECHENEAU 5 rue Jules Lefebvre Paris (9°)

MM

- S RIVARD (Pierre) 18 rue Muengo Marseille
 S RISSAL (Lugene) 35 rue du Lion La Ferté sous Jouarre (S et Marne)
 S REULOS 24 rue de la Lanque Chambéry
 S SABOURER 3 square de La Tour Maubourg Paris (7°)
 SAINT RAY 19 boulevard de Chateaubriant Paris (18°)
 S SANSON (Jean), 7 rue de l'Espérance Cherbourg (Manche)
 S SIEBER LINEAU 4 rue Michel Anthon Paris (11°)
 S VALLE 4 rue du Tuc d'Eauze Bay
 VAILLÉ (Léon) 2 rue Flisee Reclus Alger
 S WEILL RYAN (Horace) 96 rue Vavin Paris (6°)
 S WELIS (Lugene) 16 rue d'Annale Paris (9°)
 S WILHELM La Tronche (Isere)
 S ZURCHER 12 avenue Bachelat Asnières (Seine)

§ 3 — INGENIEURS ORDINAIRES

MM

- AMOUR Saint Pol (Pas de Calais)
 S ACOUSTI domaine de Casabianda Aleria (Corse)
 ANNOUD (Mircel) Cauderan (Gironde)
 ASSY, Saint Dizier
 S AUCE 8 rue Maraussan Narbonne
 S BARRAT Cussel (Allier)
 S BARDON 13 bis passage Louis Levesque Nantes
 BAVOILLON Bone (Algerie)
 LEBON Tunis
 BIRARET 2 rue de l'Ourcq Courbevoie (Seine)
 BOISSÉAU Autun
 S BONNEMALLE de Abel Bonneville Noisy le Sec (Seine)
 S BRANQUART 21 rue Bachelier d'Autcourt Langres
 BRUNET 1 rue des Récollets Sézanne (Marne)
 CADAT Pavillon Rose plateau de Prol Nice
 CAHILLON 3 route de Saint Brice Provins (Seine et Marne)
 CASANOVA Corte (Corse)
 S CASTRA, chemin de Nazareth Nérac
 S CAUDOURIER 10 porte Ménémon tant Paris (20°)

MM.

- CHABERT, 26, rue Rouget de l'Isle, Lons-le Saunier
 CHEVAU, 12, rue Marceau, Tunnis
 COCU, 19 ter, boulevard Chanzy, Pavillon-sous Bois (Seine).
 S COLAS, 31, rue Cauaincourt, Paris (18^e)
 S COLOMBINI, 2, rue d'El-Biar Alger
 CORDIER (Henri), Donchery (Ardennes)
 COURVEL, 1, rue d'Arzac - Macaya, Tarbes
 DARCIL, rue des Petits Champs, Alger
 DAUBERT, 10 boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc
 S DÉBATS, 1, rue Cujas Oloron Sainte-Marie (Bris-e-Pyrenées)
 DUVAL (Joseph), Saint Julien (Haute-Savoie)
 FAVIERE-, Aiguillon (Lot et Garonne)
 FEVRIER, Nevers
 GUIN, 16, place Carnot, Carcassonne
 GRIS, 17, rue Chanzy, La Rochesur-Yon
 GRESSÉ, Gimont (Gers)
 GRÉMAUD, Bréhémont (Indre et Loire).
 GUBERT, 15 rue Mansart Paris (9^e)
 S HAYON, 12, avenue Marechal-Foch, Nice
 HAREM, 12 boulevard Thiers, Eu (Seine Inferieure)
 HAUSSER (Ernest), Epinal
 S JARDIN, 26, rue des Pyénées, Toulouse
 S JONDET, 4 rue Triant Paris (14^e)
 S P JOURDE, 94, avenue Kleber, Paris (16^e)
 S LABADIE, 161, rue Grande, Fontainebleau (Seine et Marne)
 LUCIOTRE 35, rue Angel-Albert, Angoulême
 S LARMINAT (DE) (Jean) La Hardenié le par Dhuizon (Loir et-Cher)
 LEBEVRE (Alexandre), 18, rue Theodore de-Banville, Paris
 LEBEVRE (Georges), 14, rue Montcello, Vincennes (Seine)
 S LEMÉ, 13, avenue Luneau, Nantes
 LEVASSEUR, 123 rue Emile Zola, Talence (Gironde)
 LURAND LEVAGE 3 rue Thiers, Bergerac (Dordogne)
 MACAIGNE,

MIM

- S MAGDILANT, 5, rue Victor Hugo, Bourges
 MAILLARD, 18 bis, rue Berthelot, Le Mans
 MURIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes)
 MARTIN (Théophile), Niort
 MARTIN T, Stenay (Meuse)
 S MARTY (Etienne), 15, rue de Villote, Foix
 MAYNARD, 14 avenue Sœur-Rosalie, Paris (13^e)
 VICTOUR
 MANGIER Avignon
 MONGES, Sisteron (Basses-Alpes)
 MORLAU
 NADOT, 27 bis, rue Jean-Boucher, Bourges (Cher)
 NICOLLE, Lure (Haute-Saône)
 OURGAU, Villemur (Haute-Garonne)
 PALU, 36 rue de la Goutte d'Or, Paris (18)
 PANCRAVI, 12, rue Paul Bert, Saint-Brieuc
 PAVIOT, 8, quai Duquesne, Nantes.
 S PERRAUD, rue Frédéric - Mistral, Beaucane (Gard)
 S PLATL, 5, boulevard du Lycee, Orlan
 S PREVOT (Eugene), 18, rue Saint-Paul, Lagny (Seine et Marne)
 S RAULT (Louis), rue Marengo, Pontivy (Morbihan)
 RILTHORE, 42, avenue Bouchaud, Nantes
 REYNALS (Ernest) 53, rue de la Marie La Roche sur Yon
 RICHARD (Jean-Baptiste), Le Blanc (Indre)
 S RICHARD (César), Moutiers (Savoie)
 S RICHEL, 12, boulevard Pont Achard, Poitiers
 ROBERT (Barthélemy)
 ROBIN (Jean), 32, avenue Gambetta, Nantes
 S ROUEN, 7, avenue du Mont-Duplan, Nîmes
 S ROUX (Onésime) 10, rue de la Mauvendié, Limoges
 S SORBA, 4, rue Favalelli, Bastia
 TESSARECH 3 rue du Capitaine-Liellii, Ajaccio.
 TROUCHE, 2, rue Prince Maurice, Nice
 VAILLER (François), Belley (Ain)
 VRELOQUE, 1, rue Saint Vincent, Toulon.

MM

VERREI 3 rue Saint Alexandre
Chalon sur Saone
VILLIET La Buisserotte, par Gie
noble
VILLETEL 14 rue Camille Paul
VINAY, 20, rue Souf, Saint Flour
(Cantal)

MM

S VINTOUSKY 55 rue Molitor Paris
(16)
S VIVIER rue Galoup Villeneuve
sur Lot (Lot et Garonne)
S WILLOT BRUCHEUX (M) TUNIS-
ZEMMA 4 place de la République
Stra-sbourg

4° FONCTIONNAIRES DEMISSIONNAIRES LI RAYONS DES CADRES

§ 1° — INGÉNIEURS EN CHEF

MM

S BROSSARD (René) 1 boulevard
Henri IV Paris (4°)
S P CAGUOT 58 rue d'Assas Paris (6°)
DLANS (Roger), 1 rue de Courty
Paris (7°)
S LION, 1 rue de La Plinche Pa-
ris (7°)
LYON (Ldouard), 15, rue du Pra-
deau Tribes
S P OPPENHEIM 28, rue Galilee, Paris
(16°)
S PEYCHEZ (Pierre) 14 ter, avenue
Bosquet, Paris (7°)
S P RO-LAN (GOURY DU), 1, rue Bocca-
dor Paris (8°)

§ 2 — INGÉNIEURS ORDINAIRE-

MM

S P BEAU (J M), 4, rue de Franque-
ville Paris (16°)
S BODIN 8, rue Royale, Calais
S P BOURNISIN, 4, rue de Franqueville,
Paris (16°)
S BOUFILOUP, 8, rue Angélique Vé-
rien Neuilly sur Seine (Seine)
BUIEL, Plainfaing (Vosges)
S CAUDRELLIER, 11, rue de Milan, Pa-
ris (9°)
S CAZAUBON, 43 rue Notre Dame de
Nazareth Paris (3°)
CHARRON (Albert), 8, rue Henri
Paris (9°)
S CLAUDET, 26 avenue Duquesne, Pa-
ris (7°)
S P CORDIER (Gabriel), 155, boulevard
Haussmann Paris (8°)
S DUPONT (Paul) 16 rue Franklin
Paris (16°)

MM

S P FREY-SIÈVE, 19, rue de la Tromaille
Paris (8°)
GILBERT 48 boulevard Victor Hu-
groves
S P HINTEIN 38 boulevard Marbeau
Paris (16°)
S LEBERRE (Charles) 157, boulevard
Haussmann Paris (9°)
S LÉONIE VAUDELIE (Fernand) 64
avenue Baudin Imoges
S LEFRANC 11 rue Latil Faibes
MARECHAL (Henri) 272 rue du Fau-
bourg Saint Honoré, Paris (8°)
S P MACCART 50 rue Colbert 1
Paris (16°)
S MUGNOT 15 boulevard Diderot
Paris (12°)
NABONN (Louis) 49 rue du Gén-
ral Faidherbe, Tours
S OUDOUIN 12 boulevard du Vain-
Chambey
S PETIT 105 boulevard Ney Paris
(18°)
QUARRI, 35 rue Brunel Paris (17°)
S RIBUILE 2 avenue Saint Honoré
d'Eylau, Paris (16°)
ROUGNON 14 rue Bremonet
Paris (17°)
SAINSON (Pierre) Senones (Vo-
ges)
SREAC, 56, avenue Félix Viallet
Grenoble
S SEIN 4 rue de Louvain Mous-
Alfort (Seine)
S VACREUX 17, rue du Château, Di-
jon
S WORTI (Robert) 130 avenue Vic-
tor Hugo, Paris (16°)

MINES

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITE

§ 1° — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MIM

- S P. BÈS DE BEUC, 31, rue de Liege, Paris (8°)
 S CALVAUX (Pol) 12 bis, rue Desaix Paris (15°)
 S P COSIE (Lmile), 42, rue Ampere, Paris (17°)
 S COUSIN (Henri), 77, rue de Lille, Paris (7°)
 S FONTAINE (Arthur), 16, boulevard Raspail, Paris (7°)
 FRIDEL Faculte des Sciences, Strasbourg
 S GUILLAUME, 54 rue Perionnet Neuilly sur Seine (Seine)
 JOUGLET, 22 rue Pierre Curie, Paris (5°)
 S LAMERNOIS (Honore), 160, boulevard Montparnasse Paris (14°)
 LAUNY (LOUIS DE), 55, rue de Babylone, Paris (7°)
 S LEFRANCE RINGUET, 11 rue du Cherche Midi, Paris (6°)
 S P LEROUX, 60, boulevard Saint Michel, Paris (6°)
 S P MISON, 68 bis, rue Joffroy, Paris (17°)
 S P PONTAIS CLAUDIN (DE RUFIN DE) 29, boulevard de Versailles-Saint Cloud (Seine et Oise)
 RIVET 3 rue Villa Mozart Paris (16°)
 TERRIER, 164, rue de Vaugirard Paris (15°)

§ 2 — INGÉNIEURS EN CHEF

MIM

- AUDIBERT, 3, rue d'Ambert Montluçon (Allier)
 CHEVIGNY, 2, boulevard Moulard Paris (4°)
 S CHIPARI, Saint Etienne
 S P CRUSSARD, 40 rue Gambetta, Nancy.
 S DAUVERGNE (Henri), 5 bis, avenue des Sycamores villa Montmorency, Paris (16°)
 S DAVAL, Ales (Gard)
 S DEITZEL, Sarrebruck (Sarrel)

MIM

- DRAY (Andr.) Saint Etienne
 S DESPUIOLS (Pierre) 36 rue de Dijon, Rabat (Maroc)
 S DOUAI, 21, rue Roquelaine, Toulouse
 S ETIENNE, 2, avenue Bugeaud, Paris (16°)
 S GALLIOT (Armand) 10, rue Cesar-Fauch, Paris (15°)
 GAILLET Douai
 S GEORGES, 33, rue Michelet Bethune (Pas de Calais)
 S P GRANDJEAN, 8, square Vboni, Paris (16°)
 S JAILLER, 35 bis, rue de Marseille, Lyon
 S LEBLANC (Armand), 91, rue de Rennes, Nantes
 S P LE SUEUR (Henri) 1, rue de l'Universite, Paris (7°)
 S P LLEY (Paul Pierre), 9 rue Chervin Paris (16°)
 LEVY (René), 40 boulevard Pasteur Clermont Ferrand
 S P LOCHARD, 6, boulevard Victor Hugo Hanoi (Indochine)
 S P LOIRET, 7, rue des Galons, Meudon (Seine et Oise)
 NAIL, 144 bis, boulevard du Montparnasse Paris (14°)
 S NIEWENGLOWSKI 12, rue du Dragon, Marseille
 S PAININ, 10 rue du General Foy Paris (8°)
 S P REUTILLI 103 rue Chevalier, Levallois (Seine)
 S RODRIGUE, 10, rue Fenere, Bordeaux
 SIOUVINOT 16 boulevard Raspail, Paris (7°)
 THIBERT 38 rue de Chezy, Neuilly sur Seine (Seine)
 S VERTI (Henri) 4, rue Silbermann, Strasbourg
- § 3 — INGÉNIEURS ORDINAIRES
- ##### MIM
- S ADAM (Pierre) Toulouse
 S ANLOT (Pierre), Metz
 S ARMANDI, Saint Etienne
 S BABON 6 rue General Morris, Constantine (Algerie)

MM.

- S. BERTHON, 31, avenue des Félîtres, Lunis.
 S. BEIER, cité Fournier, Alger.
 BICHELONNE (Denis), Nancy.
 S. BLONDEL (Fernand), Hanoi (Indochine).
 S. BLUM-PICARD, 21, avenue Foch, Metz.
 S. BRIZARD (Paul), 9, rue Pierre-Raymond, Limoges.
 S. BRUN (Georges-Jean), 29, rue Claude-Delacoe, Saint-Etienne.
 S. CHANZY, 11 Eisenbahnstrasse, Sarrebruck (Sarre).
 S. CHARVET, Bordeaux.
 S. CHOLIN, 42, rue Demouilles, Toulouse.
 COLOT, Clermont-Ferrand.
 S. COSTE (Philippe), Saint-Etienne.
 S. COUJARD (FRANÇOIS DE), 22, rue de la Banque, Chalons-sur-Saône.
 S. DAMIAN, Ales (Gard).
 S. DELMAS (Louis), 86 boulevard de Courtais, Montluçon.
 DESCOMBES, 10, rue du Palais de Justice, Saint-Etienne.
 S. DROUARD, 21, König-Luisenstrasse, Sarrebruck (Sarre).
 DUCHEMIN, Nantes.
 S. DULAS, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. DUHAMEAUX, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. DUMAS (Lucien), 40, rue du Général-Foy, Paris (8°).
 S. DURAND (Jules-Armand), 20, boulevard Laromiguière, Rodez.
 S. DURUY, 54, rue Félix-Faure, Nancy.
 ESTIVAL, Saint-Etienne.
 S. FONTAN D'ANCON, 9, boulevard du Maréchal-Pétain, Mulhouse.
 FRIEDEL (Edmond) ministère Est, Strasbourg.
 S. GIBRAT (Robert), Saint-Etienne.
 S. GOURSAT, Lyon.
 GUILLANTON, Tananarive (Madagascar).
 S. LAFAY (Pierre) 29, rue Gambetta, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 S. LEMHART, Rabat (Maroc).
 S. LÉVÊQUE (André), 35, rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. LION (Pierre), 11, rue du Plat, Lille.
 MAILLET (Raymond), Marseille.
 S. MALAVOY, Dakar (Sénégal).
 S. MASSENET (Louis), 9, boulevard du Maréchal-Pétain, Mulhouse (Ht-Rhin).

MM.

- MAYER (Armand), 14, rue Château-briand, Paris.
 S. MIGAUX, 16, rue des Moines, Paris (16°).
 NELSNER, Rabat (Maroc).
 NICOLET (Victor), Constantine (Algérie).
 S. POUILLAIN (Louis), 2, rue d'Alger, Tunis.
 S. RABY (Marcel), villa des Roses n° 3, 103, rue du Bac, Asnières (Seine).
 RIGUIN, 8, rue de Journon, Paris (6°).
 S. RICARD (Pierre), 26, cité Vaudou, Clermont-Ferrand.
 S. RICHARD (Charles), 130, avenue de Versailles, Paris (16°).
 S. ROUX dit LEROUX (Alfred), Hanoi (Indochine).
 S. ROY (Paul), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. P. SCHNEIDER (Georges), 6, rue Vica, Grenoble.
 S. THIBAUT (Jacques) 21, rue Victor-Hugo, Douai (Nord).
 S. TIVOLLE, 12, rue du Dragon, Marseille.
 S. TROIN, Caen.
 VIEUX (Raymond), Rennes.
 S. VIGIER (R.), 31, rue Michelet, Béthune.
 S. P. VIGNAL (Jean), 1, place du Panthéon, Paris (5°).

§ 4. — ELÈVES INGÉNIEURS.

MM.

- ALLIOT (Marcel), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
 ARMAND (Louis), 60, boulevard St-Michel, Paris (5°).
 BONDON (Jacques), boulevard de la Grande-Ceinture, Palaiseau (S.-et-Oise).
 CHARBONNEAUX (Jacques) Ecole militaire d'artillerie, Fontainebleau.
 CHERADAME, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
 COPEL (Pierre), 60 boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
 DELACOTE (Guy), Ecole militaire d'artillerie, Fontainebleau.
 DESPORTES (Jean), 60, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
 DODU (Roger), Ecole militaire d'artillerie, Fontainebleau.

MM

GOGUEL (Jean), Ecole militaire
d'artillerie Fontainebleau
MAGOR, 60, boulevard Saint Michel
Paris (5°)
MANDEL (Jean), Ecole militaire
d'artillerie, Fontainebleau

MM

S PARISON (Georges) 60 boulevard
Saint Michel, Paris (5°)
ROBERT (Pierre), Ecole militaire
d'artillerie Fontainebleau
SIVORAN (André), 60, boulevard
Saint Michel, Paris (5°)

FONCTIONS EN CONGÉ, HORS CADRE EN DISPONIBILITÉ ETC

§ 1 — *Ingenieurs en chef*

MM

S P BRYNAERT 143, avenue de Solfren
Paris (7°)
S BRUNSCHWIG (Robert), 91, rue de
Orcelles Paris (17°)
S DAUM, 58, rue de Vaugirard, Pa-
ris (6°)
S DEBY, 60, rue de la Victoire, Pa-
ris (9°)
S DUTILLEUL (André), 18 avenue des
Tilleuls, Paris (16°)
S IRVING 31, rue La Fontaine Pa-
ris (16°)
S P JORDAN (Paul), 4, rue de Luynes,
Paris (7°)
LANGLAUX (Paul) 81, boulevard
Saint Michel Paris (5°)
S P LANGROGNE, 16, rue Daubigny, Pa-
ris (1°)
LAVASIE, 209 boulevard Pereire,
Paris (17°)
LEVI (Georges), 14 rue de l'Espe-
rance, Mülhouse (Haut Rhin)
S LOUET (Lambrose), 62, rue de Mi-
romesnil, Paris (8°)
MAGNEX, 73, boulevard Haussmann
Paris (8°)
MERICEAULT 86, rue du Ranelagh,
Paris (16°)
S P MORETTE (André), Mondeville (Cal-
vados)
S P PARENT (Pierre), 8, rue Angélique-
Vivien, Neuilly sur Seine (Sci-
ne)
S PEUJ (Maxime), 89, rue de la
Pompe Paris (16°)
RHAUDAS, 87, boulevard de la Rei-
ne, Versailles
S SCHRECHWALD 75 boulevard
Haussmann Paris (8°)
S P SCHUMBERGER, 7, rue Las Cases,
Paris (7°)
S P SIVON (Gaston) 35, rue Saint Domi-
nique Paris (7°)
S TUFFANEL, 19, rue de la Rochefou-
cauld Paris (9°)

§ 2 — *Ingenieurs ordinaires*

MM

S ARON (Alexis), 7, rue d'Edimbourg,
Paris (8°)
S AUBRUN 59, boulevard Raspail, Pa-
ris (6°)
S BACHELLERY, 160, boulevard Pére-
ire, Paris (17°)
S BEUGOU, 30, rue Guynemer, Paris
(6°)
S BEAR, 60, avenue de La Bourdon-
nais, Paris (7°)
BRISSE 48, rue de Dunkerque Pa-
ris (9°)
S BUCHER, Lens (Pas de Calais)
S CHAMPEY, 41 bis, boulevard Dam-
pière Anzin (Nord)
S DAGALIEP (Henri), 2, place de l'E-
toile, Grenoble
S FOCQUE 3, rue Octave Feuillet, Pa-
ris (16°)
S GENDRI 244 boulevard Saint Ger-
main Paris (7°)
GLASSER (Edouard) 8, square
Thiers Paris (16°)
S HENRY GRUBB, 46 boulevard des
Invalides Paris (1°)
HENTSCHEL 21 avenue du Maréchal-
Foch, Metz
S HURIEU (Charles), 2 square de
l'Opéra Paris (9°)
S HUCHET 8 rue de l'Église, Merle-
bach (Moselle)
S LAFOND (Henri), 122, boulevard
Murat, Paris (16°)
S LAURENT (Théodore), 12, rue de La
Rocheboucauld Paris (9°)
S LE BLSNFRAIS (Robert), 2, rue
Pierre Levec, Paris (11°)
S LEBRUN, 4, rue de Commaille, Pa-
ris (7°)
S LEPERCO, 11 rue Fouques, Douai
LIVY (Paul Louis) 2, rue du Ma-
rôchal Harispe, Paris (7°)
S VENU (Jules), 5 boulevard Carol,
Bucarest (Roumanie)

MM.

- MELZ (Victor de), Lyon.
 S. NANTEUIL DE LA NORVILLE (DE), 16, rue Las Cases, Paris (7°).
 NEVEJANS, 55, rue d'Amsterdam, Paris (8°).
 NICOU (Paul), 17, boulevard Flan-drin, Paris (16°).
 S. PAGÈZA, 106, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
 S. PAUZAT, Henin-Liétard (Pas-de-Calais).
 PERRIN-PELLEIER (Georges), Rond-Point, Saint-Etienne.
 S. POURCEL, 278, boulevard Raspail Paris (14°).
 S. ROGER, 1, allée du Lac-Inferieur, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

MM.

- S. SASPORIS, 7, avenue Frémiet, Paris (16°).
 S. SCYER, Tananarive (Madagascar).
 S. SIEGLER (Jean), 11, avenue de Boufflers, villa Montmorency, Paris (16°).
 S. SOLNTE, 3 bis, rue Léo-Delibes Paris (16°).
 S. ULRICH, 87, boulevard Raspail, Paris (6°).
 VEILANT, 7 bis, rue Michel Char-les, Paris (12°).
 S. VICAIRE (André), 1, rue de l'Alboni, Paris (16°).
 S. VIRY D'AVACOURT (DE), 14, ave-nue Gabriel, Paris (8°).
 S. P. WALCKENBER (François), Le Creu-sot (Saône-et-Loire)

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

§ 1°. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. AGUILLOU, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8°).
 S. BEAUCEY, 3, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine (Seine)
 BOCHER, 57, rue de Boulainvillers. Paris (16°).
 S. CHESNEAU, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. DELAFOND, 108, boulevard du Mont-parnasse, Paris (14°).
 DOUGADOS, rue de la Préfecture, Carcassonne (Aude).
 S. DOUVILLÉ, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. GENTY, 61, rue Saint-Jacques, Mar-seille.
 S. P. LALLEMAND, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16°).
 S. LEBRETON, 21, rue Monsieur, Paris (7°).
 S. LE CHATELIER (Henry), 75, rue No-tre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
 LE CORNU, 3, rue Gay-Lussac, Pa-riis (5°).
 S. METTRIER, 12, rue de Varize, Paris (16°).
 S. NENTEN, Le Pradet (Var).
 S. ROMILLY (Worms de), 5, rue du Général-Langlois, Paris (16°).
 SAUVAGE (Edouard), 14, rue Eugè-ne-Flachat, Paris (17°).

MM.

- SELIGMANN-LUI, 59, rue de Babyle-ne, Paris (7°).
 S. P. WALCKENBER (Charles), 218, bou-levard Saint-Germain Paris (7°)
 S. WEISS (Paul), 78 bis avenue Her-ri-Martin, Paris (16°).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. BELLANGER (Pierre), 103, rue Fran-klín, Angers (Maine-et-Loire).
 BOUTRON, 66, boulevard Antoine-Gautier, Bordeaux.
 S. FÈVRE, 26, rue Laffitte, Paris (9°).
 GROSSOUVRE (Durand de), 7, rue Mayot-Genetry, Bourges.
 S. OPPERMANN, 8, rue Cherchell, Mar-seille.
 S. P. SOUBEYRAN (DE), 86, avenue d'Iéna, Paris (16°).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- BAILEY (Lucien), 11, rue de Rigny, Nancy.
 DUVERDIER, Tours.
 S. RATEAU, 40, rue du Colisée, Paris (8°).

4^e FONCTIONNAIRES DEMI-SIONNAIRES ET RAYONS DES CADRES

§ 1^{er} — INGENIEUR EN CHEF

M

VILLAIN (François) 25, rue de Chichy, Paris (9^e)

§ 2 — INGENIEURS ORDINAIRES

MM

S BABINLE (LOUIS), 15, rue Dentell
Rochereau, Boulogne sur Seine
(Seine)

BARILLLEY, 6 bis boulevard Gumbetta, Troyes

S BERILLOR (Jean) 17, rue Delambre, Paris (14^e)

BOVAUX, 20, boulevard Diderot Paris (8^e)

S CHAPUS, 15, rue Alphonse de Neuville Paris (17^e)

COURAT, 28, rue de la Beaune, Paris (8^e)

MM

COUVERT 9, avenue Percier, Paris (8^e)

DARCIU, 20 boulevard Diderot, Paris (12^e)

DILLOLE (Albert), 10, rue Saint-Jean, Soissons

S DESCHAMPS, 33, rue Claude-Bernard, Paris (5^e)

S HERSCHER, 7, rue Georges-Beiger, Paris (17^e)

S HURI, 7, rue de Passy, Paris (16^e)

JAPIOT (Marcel), 171 boulevard du Montparnasse Paris (6^e)

LIARD, 26, rue Labett, Paris (7^e)

MACHAL (Charles), 86 avenue Malakoff Paris (16^e)

S PELVARD, 92, boulevard Raspail, Paris (6^e)

PELFIN (René), Uriage (Savoie)

S PUY 4, square Georges Lesage, Paris (12^e)

VACQUET (André), 120 rue d'Assas, Paris (6^e)

VII

Procès-verbal de la séance du Comité du P. C. M. du 8 janvier 1929

Etaient présents : MM. DUSUZEAU, BÈS DE BERC, PARMENTIER, BEAU, WAHL, BEAUFÈRE, CLAUDON, GENTHIAL, LUDINART, RIDET, HERMAR.

S'étaient excusés : JACQUET, DE COUTARD, FONTAINE, GIRETTE

Missions à l'étranger

Le Président a reçu une lettre d'un camarade ayant accepté, à la suite d'une circulaire transmise au ministère des travaux publics par le ministère des affaires étrangères, un poste à Saint Domingue, en vue de diriger les études de construction et d'aménagement de ports.

Confiant dans les renseignements qui lui avaient été donnés en France, ce camarade est parti à Saint-Domingue où il a reçu un accueil étrange. Tenu pendant plusieurs semaines à l'écart par les autorités, il fut chargé ensuite d'un travail tout à fait insignifiant et sans aucun rapport avec la situation qui lui avait été promise.

De retour en France, il se plaint, à juste titre, d'avoir été ainsi orienté sur une fausse piste et demande que le P. C. M. examine si une réclamation officielle ne devrait pas être produite, dans l'intérêt du corps.

M. PARMENTIER est chargé de suivre cette affaire, à laquelle le P. C. M. ne s'est d'ailleurs trouvé mêlé que d'une façon tout à fait accessoire, en publiant dans son *Bulletin* le texte de la circulaire du Ministre des travaux publics, annonçant la vacance du poste en question.

Banquet du P. C. M.

Il est constaté que certains camarades de province n'ont pas reçu les invitations au banquet; le temps manquant pour en-

voyer de nouvelles invitations, une circulaire sera adressée d'urgence aux ingénieurs en chef pour leur demander de prévenir les camarades résidant dans leur département.

LE PRÉSIDENT donne lecture du rapport qu'il se propose de présenter à l'Assemblée générale du 20 janvier et que le Comité approuve à l'unanimité.

Aménagement des retraites.

Un camarade, inspecteur général des mines, père de quatre enfants, fait valoir que la majoration de retraite qui lui revient, soit 40 p. 100, du fait de ses charges de famille, devrait être décomptée sur le montant théorique de sa retraite, en l'espèce 40.000 francs, et non pas sur le maximum, limité au plafond de 30.000 francs.

Ce camarade, dont la pension est en instance de liquidation, fait savoir, par l'intermédiaire de M. BÈS DE BERC, son intention de présenter à ce sujet un pourvoi au Conseil d'Etat et demande au P. C. M. si celui-ci pourrait se porter partie ou tout au moins intervenir matériellement en l'occurrence.

Différents membres du Comité, sans méconnaître l'intérêt posé par la question et par l'arrêt du Conseil d'Etat à intervenir, arrêt qui fera jurisprudence, font remarquer que la question dépasse le corps des ponts et chaussées et des mines et concerne en réalité tous les fonctionnaires, pères de famille nombreuse.

MM. LUDINART et PARMENTIER font remarquer, à cet égard, que la Ligue des fonctionnaires, pères de famille, serait particulièrement qualifiée pour prendre en mains la question.

M. LUDINART s'offre à consulter la Ligue à ce sujet.

LE PRÉSIDENT observe que le P. C. M. ne pourrait s'engager qu'à la condition de connaître le montant de la dépense qui pourra lui incomber.

M. BÈS DE BERC se chargerait d'obtenir ce renseignement en consultant un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, que désigneraient ses relations de famille avec le corps des mines.

Le Comité prendra une décision quand il connaîtra le résultat de cette démarche.

Traitement des élèves ingénieurs.

M. HÉMAR soulève la question de l'augmentation du traitement ou des indemnités attribués aux élèves ingénieurs.

LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a étudié la question avec le

directeur du personnel. Les seuls articles sur lesquels on pourrait envisager un relèvement sont l'indemnité de résidence, — qui ne pourrait être augmentée pour les seuls élèves ingénieurs, — ou l'indemnité de fonction, qu'il est évidemment impossible d'attribuer à des élèves de Pécole. Il faut donc que nos jeunes camarades prennent patience; si le coefficient 5 est obtenu, comme on peut l'espérer, à bref délai, il s'ensuivra automatiquement que le traitement des élèves ingénieurs sera porté du chiffre actuel de 10.000 francs à 12.000 francs.

Le Président.

DU SIZÉAN.

Le Secrétaire,

GLINTHIAL.

Procès-verbal de la première séance du Comité 20 janvier 1929

Présents : MM. BÈS DE BERG, PARMENTIER, BEAU, FONTAINE, RIDET, GENTHIAL, MALET, WAHL, BEAUFRÈRE, CLAUDON, HÉMAR.

Excusés : MM. DUSUZEAU, DE COUTARD, COLLIGNON, GEORGES, GIRETTE, JACQUET, LUDINARD.

××

Le Comité se réunit à 14 h. 30. avant l'Assemblée générale, sous la présidence de M. BÈS DE BERG.

M. LE PRÉSIDENT fait part des regrets de M. DUSUZEAU, grippé, qui ne pourra présider l'Assemblée générale. Le Comité fixe ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée générale; enfin, M. BEAU donne connaissance de son rapport sur le compte de l'année sociale 1927-1928, qui est approuvé sans observation.

Le Comité désigne ensuite MM. Genthial et Hémar qui, respectivement, procéderont avec les membres à désigner par l'Assemblée générale à la vérification des comptes du trésorier et au dépouillement du scrutin pour le renouvellement partiel du Comité.

La séance est levée à 14 h. 45.

Le Président,
BÈS DE BERG.

Le Secrétaire,
FONTAINE.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 janvier 1929

La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. BÈS DE BERG, assisté de M. PARMENTIER, vice-président, et entouré de neuf membres du Comité.

Cinq membres de l'Association, dont deux du Comité, sont désignés pour assurer le dépouillement des votes relatifs au renouvellement partiel du Comité et vérifier les comptes de l'exercice.

M. BÈS DE BERG informe l'Assemblée de l'indisposition de M. Dusuzeau et de ses regrets de ne pouvoir présider la réunion. Il se fait l'interprète des sentiments de l'unanimité des camarades présents en lui adressant, avec l'expression renouvelée de la reconnaissance du P. C. M. pour tout ce que M. Dusuzeau a fait pendant ses trois ans de présidence, ses vœux de prompt rétablissement.

M. BÈS DE BERG donne ensuite lecture du compte rendu du Comité sur sa gestion durant l'année écoulée :

Mes chers Camarades,

Le Corps des ponts et chaussées et le Corps des mines ont traversé, depuis la fin de la guerre, une crise redoutable, dont la gravité s'est singulièrement accentuée au cours des deux dernières années.

Malgré tous nos efforts, et malgré l'appui de nos Ministres, ce n'est que tout récemment que nous avons obtenu, non pas certes les satisfactions qui nous sont dues, mais les promesses et les engagements qui nous permettent de reprendre confiance et d'attendre.

Nous avons vécu une longue période d'inquiétude, de malaise et de découragement, durant laquelle la tâche a été dure pour votre Comité, placé entre le devoir de répondre aux ardeurs légitimes de jeunes camarades qui voyaient s'évanouir leurs rêves d'avenir, et la nécessité impérieuse d'éviter des interventions inopportunes ou maladroites, susceptibles d'aggraver une situation déjà compromise.

Il est bon, aujourd'hui que l'horizon s'est éclairci, de jeter un coup d'œil en arrière, de voir nettement où nous en sommes, et de faire le compte des résultats acquis, pour préparer le programme de notre action future.

a) *Traitements.* — Dans une brochure qui paraît avoir reçu l'approbation générale, nous avons exposé la doctrine de notre Association sur la question des traitements des fonctionnaires. Notre solution, en théorie comme en pratique, était raisonnable et simple.

Les traitements des fonctionnaires étaient établis avant guerre, suivant une échelle qui réalisait, en valeur relative et en valeur absolue, un équi-

libre satisfaisant. A quelques exceptions près, le recrutement indispensable à la bonne marche des services publics était assuré.

Il suffisait donc — mais il était nécessaire — de revenir à cet équilibre, en conservant comme bases les traitements d'avant-guerre, et en les multipliant par un coefficient unique, indice de la cherté de la vie. Cette méthode se simplifiait d'ailleurs par ce fait que, même dans la période la plus troublée, les variations de l'indice de la cherté de vie se sont presque constamment confondues avec celles de l'indice de dépréciation de la monnaie.

Il faut bien reconnaître que le Gouvernement se trouvait dans l'impossibilité absolue d'appliquer cette solution simple et raisonnable, tant que n'était pas intervenue une stabilisation légale ou de fait de la monnaie. La situation financière ne lui aurait d'ailleurs pas permis une réalisation complète sur un seul exercice budgétaire.

On a donc eu recours — et ceci n'est pas une critique, car la situation était singulièrement difficile — à la politique que vous connaissez : politique au jour le jour d'augmentations successives, arrachées par des influences diverses, et toujours parcimonieusement accordées aux fonctionnaires moyens et supérieurs.

Ce qui fut plus fâcheux, c'est que le Gouvernement se décida à déléguer ses pouvoirs à des Commissions qui furent chargées, non seulement de fixer en valeur absolue les nouveaux traitements des fonctionnaires, mais de procéder à une opération qui, sous le nom de péréquation, devait fatalement, comme nous n'avons cessé de le proclamer, aboutir à la destruction des valeurs et des capacités.

Les résultats des travaux de la dernière Commission vous sont connus ; ils se résument, pour nous, dans ce fait que plus de 30 catégories de fonctionnaires, moins payés que nous en 1913, nous ont rejoints ou dépassés. La Commission n'a voulu tenir aucun compte de la situation très spéciale des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, de leur valeur scientifique et professionnelle, pas plus que de leur valeur matérielle, telle qu'elle est établie sur le marché des traitements par les offres de l'industrie.

D'autres fonctionnaires partageaient d'ailleurs notre disgrâce.

Devant le mécontentement qui se manifestait, le Gouvernement décida de donner aux fonctionnaires le droit de revenir, par une sorte d'appel, devant la Commission elle-même.

A ce moment, certains grands corps de l'Etat déclarèrent qu'ils n'useraient pas de cette faculté, ne reconnaissant pas à la Commission, telle qu'elle était composée, la compétence ni la liberté d'action nécessaires pour prendre à leur égard une décision impartiale.

Votre Comité, et votre Président en particulier, auraient désiré se maintenir sur le même terrain. Cette attitude leur semblait plus conforme à la dignité d'un corps de fonctionnaires aussi peu disposés à la mendicité qu'à la révolte.

Ils savaient d'ailleurs, par avance, étant fort bien renseignés, qu'aucun de leurs arguments ne changerait les dispositions de la Commission à notre égard, et qu'une nouvelle décision de celle-ci ne pourrait que gêner le Gouvernement, le jour où il serait amené à reprendre l'affaire en mains, lorsque l'exode des fonctionnaires mettrait en péril les intérêts supérieurs de l'Etat.

Les événements se sont précipités comme il était facile de le prévoir. D'abord, le Président du Conseil, Ministre des finances, avait admis la nécessité d'appliquer le coefficient 3 aux traitements supérieurs. Peu après, il reconnaissait devant le Parlement que la stabilisation légale du franc aurait pour conséquence la majoration de tous les traitements au coefficient de stabilisation adopté. Enfin, le principe de l'adoption du coefficient 5 est aujourd'hui solennellement proclamé par le Gouvernement et le Parlement, et, si la loi de finances de 1929 n'a pu, en raison de la situation budgétaire, que nous garantir le coefficient 4, nous sommes fondés à compter que le coefficient 5 sera réalisé l'an prochain.

Nous devons même espérer sérieusement que nous n'attendrons pas cette échéance. Tout récemment, en effet, le 15 octobre dernier, à la suite d'une

démarche énergique de la Direction du personnel, notre Ministre, M. André Tardieu, signalait à son collègue des finances les inquiétudes que lui causait l'exode toujours croissant des ingénieurs vers l'industrie (le nombre des sorties dépasse de 25 le nombre des entrées à la fin de 1928), et lui demandait instamment de régler les traitements sur la base de 60.000 à 70.000 pour les ingénieurs en chef. La réponse du Ministre des finances est encourageante; elle ne contient aucune objection de principe contre les chiffres mis en avant par M. André Tardieu, mais lui donne l'assurance que des mesures seront prises pour nous mettre le plus tôt possible au coefficient 5.

Votre Comité, mes chers Camarades, a la conscience que son action n'a pas été sans utilité pour obtenir ces résultats. Il estime que, pour le moment, il convient de les enregistrer, et de prendre acte des promesses que nous ont été faites et des engagements qui ont été pris.

Mais, pour plus tard, la question devra être reprise. Le coefficient 5, c'est entendu, va nous être appliqué sur les traitements de 1913 pris comme base. Mais, en 1914, l'insuffisance de ces traitements était déjà reconnue et, si la guerre n'avait pas éclaté, il est absolument certain que nous aurions obtenu un relèvement appréciable. Nous aurons donc à soutenir que c'est sur ces traitements relevés que doit porter la majoration, et nous serons d'autant plus fondés à le faire que, pour certains fonctionnaires, les majorations ont été appliquées à des traitements relevés en 1919.

La tâche de notre Association n'est donc pas terminée.



D'autres questions surgiront, d'ailleurs, dans un avenir prochain. Il arrivera, en particulier que, dans des cas de plus en plus fréquents, des ingénieurs ordinaires devront terminer leur carrière sans espoir d'obtenir le grade supérieur — et il en sera de même pour de nombreux ingénieurs en chef. Ne conviendrait-il pas d'envisager une mesure — création d'une classe spéciale, avec supplément personnel de traitement — permettant à de vieux fonctionnaires de ne pas rester de longues années sans avancement?

b) *Indemnités de fonctions.* — Depuis deux ans, nous avons insisté pour que le plafond des indemnités de fonctions fût porté de 10.000 francs à 20.000 francs. M. le Ministre des travaux publics, ainsi qu'il en avait pris l'engagement devant vous, a réclamé énergiquement ce relèvement.

Lorsque nous avons appris que le Ministre des finances avait, pour le budget de 1929, adopté le maximum de 15.000 francs, nous avons fait tous nos efforts pour obtenir mieux. Mais il nous a été opposé un refus formel, basé sur un principe dont nous ne pouvions méconnaître la valeur, à savoir qu'il serait peu raisonnable de demander un coefficient 5 (le plafond était de 4.000 francs en 1913) pour une indemnité accessoire, alors que les traitements eux-mêmes ne pouvaient être mis qu'au coefficient 1 en 1929.

Cette réponse nous donnait quelque droit à réclamer 16.000 francs. Nous n'avons pas cru opportun d'ouvrir une discussion pour une somme minime, d'autant plus :

1° Que le motif même du refus des 20.000 constituait un engagement de les donner, en même temps que le coefficient 5 serait appliqué aux traitements;

2° Que les crédits ouverts en 1929 nous accordent une augmentation de 250.000 francs pour les ponts et chaussées et de 50.000 francs pour les mines, et que cette augmentation, obtenue par la Direction du personnel, si elle est, comme nous l'espérons, suivie de nouveaux relèvements dans l'avenir, nous rapproche du moment où l'on pourra penser à l'atténuation progressive du jeu de l'article 4.

c) *Frais de tournées.* — Malgré nos démarches, les frais de tournées des ingénieurs de tout grade sont restés notoirement insuffisants, et nous ne comptons pas, comme un succès le fait d'avoir obtenu les augmentations

dérisoires et plus apparentes que réelles qui ont été accordées pour les tournées en automobile.

Mais la question déborde le cadre de nos Corps des ponts et chaussées et des mines. Elle préoccupe d'ailleurs, la Direction du budget du ministère des finances qui paraît décidée à lui trouver une solution dès que l'état des finances le permettra.

L'argument que nous avons fait valoir, c'est que, parmi tous les fonctionnaires, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines sont certainement ceux pour qui les tournées sont le plus fréquentes et, incontestablement, le plus utiles aux intérêts de leur service. Les inspecteurs des finances peuvent donner le même argument.

La question doit rester à l'ordre du jour, et suivie de près.

d) *Déménagements.* — Ici encore, il s'agit d'une question qui intéresse tous les fonctionnaires. Elle est l'objet d'une étude sérieuse au ministère des finances. Un premier pas a été fait, puisque des décrets ont été pris en ce qui concerne les déplacements effectués par mesure administrative. Nul doute qu'une solution complète intervienne à bref délai.

e) *Familles nombreuses.* — Vous savez que votre Comité a appuyé énergiquement les vœux tendant à tenir compte, dans le calcul des indemnités familiales, du traitement du chef de famille.

Le *Bulletin du P. C. M.* vous a mis au courant de l'étude faite à ce sujet par notre camarade Loiret, étude qui a été remise, par ses soins, aux personnes qui poursuivent devant le Parlement le règlement équitable de cette importante question.

f) *Reclassements.* — Les dispositions de la loi de finances de 1928 établissant de nouvelles majorations d'ancienneté pour services militaires ont donné lieu à de vives protestations. Elles ont, en effet, pour conséquence de faire perdre à certains fonctionnaires, ne faisant pas partie des catégories d'unités combattantes, telles qu'elles sont légalement définies, — et l'on sait combien cette définition est critiquable, — un nombre de rangs tel que tout leur avenir se trouvera compromis.

Plusieurs ingénieurs ordinaires, nommés à la suite de l'examen professionnel, craignent, non sans raison, de se voir privés de tout espoir d'arriver au grade d'ingénieur en chef.

Le Comité a étudié avec le plus grand soin cette question, et a eu, à ce sujet, plusieurs entretiens avec la Direction du personnel. On a dû reconnaître l'impossibilité absolue de ne pas se conformer à un texte de loi qui est impératif, tout en regrettant que les auteurs de la loi n'en aient pas mesuré toutes les conséquences.

C'est, du reste, dans le Corps des ponts et chaussées et des mines que ces conséquences seront les moins graves, puisque l'avancement des ingénieurs a lieu exclusivement au choix, et malgré que les Comités d'avancement soient moralement obligés de tenir un certain compte du rang des candidats. En vue de prévenir, dans la mesure du possible, les injustices criantes, nous avons demandé et obtenu que les Comités d'avancement aient sous les yeux les renseignements nécessaires pour connaître les conséquences que le reclassement aura eues sur la situation de chacun des intéressés.

Tant que la loi existera dans son texte actuel, il ne semble pas possible d'aller plus loin, ni de demander une modification de l'interprétation qui a été admise dans tous les ministères.

g) *Décorations.* — Lorsque le bureau de votre Comité a été reçu par M. le Ministre des travaux publics, il n'a pas manqué de lui signaler l'émotion qu'ont causée dans les Corps des ponts et chaussées et des mines les dernières promotions dans la Légion d'honneur.

M. Pierre Forgeot est allé au-devant de nos désirs en nous affirmant son intention de réserver des faveurs aux fonctionnaires qui consentent à rester au service de l'Etat, au lieu d'aller gagner de gros traitements dans l'industrie.

Mais nous ne retrouverons la situation qui nous est due que le jour où

un contingent raisonnable sera réservé aux ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

Nul besoin, d'ailleurs, pour arriver à ce résultat, de faire intervenir le Parlement, ainsi qu'il a été fait pour les maires ou les pompiers. Il suffit que, à chaque promotion, le Ministre mette le nombre de croix nécessaire à la disposition de ses directeurs. C'est ce que nous avons demandé à M. André Tardieu; c'est ce qu'il convient de demander à son successeur. Alors que le nombre de décorations s'est accru dans une proportion considérable; que, dans les ministères voisins (finances, instruction publique), les fonctionnaires sont très largement pourvus, il n'est pas admissible que, au ministère des travaux publics — comme cela se produit depuis que le service des décorations a passé de la Direction du personnel au Cabinet du Ministre — la part des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines se réduise chaque année.

Il n'est pas admissible, non plus, que l'on refuse à des ingénieurs ordinaires, auteurs de grands travaux, placés à la tête de services importants, le bénéfice des titres exceptionnels.



Cet exposé, mes chers Camarades, n'avait pas pour but principal de vous offrir l'occasion d'approuver ou de critiquer l'œuvre de votre Comité, ce qui ne pourrait rien changer aux choses du passé. Mais il vous permettra, à la suite de la discussion qui va s'ouvrir, d'orienter notre action future en plein accord avec vous.

Comptes de l'année sociale 1927-1928.

M. LE PRÉSIDENT annonce ensuite que les comptes de l'année écoulée ont été vérifiés conformément à l'article 20 et n'ont donné lieu à aucune observation. La parole est ensuite donnée au trésorier, M. Beau, pour lire son rapport :

Mes chers Camarades,

Conformément à l'article 13 des statuts de notre Association, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale écoulée, arrêtés au 31 octobre 1928.

I. *Adhésions.* — Nous avons enregistré l'adhésion de 8 nouveaux membres; mais, par suite des démissions et décès, le nombre de nos sociétaires est ramené de 1.056 à 1.047, se décomposant ainsi :

Souscripteurs perpétuels vivants : 146.

Souscripteurs annuels : 901.

II. *Recettes et dépenses courantes de l'exercice.* — Les recettes et dépenses courantes de l'exercice se répartissent conformément au tableau suivant. En regard de chaque chiffre est indiqué le chiffre afférent à l'exercice précédent.

	1926-1927	1927-1928.
Frais généraux et d'administration.....	14.763 45	14.294 50
Publication du <i>Bulletin</i>	5.098 15	6.947 95
Abonnements collectifs.....	42.817 90	44.078 45
Dépenses diverses.....	7.198 05	3.062 »
Dîners périodiques.....	6.418 20	9.508 75
Tournées et voyages.....	46.878 55	81.009 95
Souscriptions diverses.....	300 »	235 »
TOTAL des dépenses.....	123.474 30	160.036 60

RECETTES.

	1926-1927.		1927-1928.		1926-1927.		1927-1928.
Cotisations annuelles.					19.520	»	23.415
De l'exercice.	18.600	»	22.385	»			
Arriérées.	870	»	895	»			
Anticipées.	50	»	135	»			
Abonnements collectifs.					40.302	80	40.151
Recettes diverses.					5.386	30	144
Dîners périodiques.					4.950	»	6.380
Tournées et voyages.					46.848	50	81.240
Intérêts des valeurs mobilières et dépôts en banque.					5.539	29	5.298
					<hr/>		<hr/>
TOTAL des recettes.					122.516	69	162.629
Report du total des dépenses.					123.474	30	160.036
					<hr/>		<hr/>
Excédent des recettes.					»	»	2.593
Excédent des dépenses.					927	61	»

L'augmentation du montant total des recettes et des dépenses, au cours du présent article, porte sur la généralité des chapitres; les causes d'augmentation sont sommairement exposées ci-dessous :

Le total des cotisations annuelles de l'exercice est sensiblement le même que celui de l'exercice précédent, mais la majoration du montant unitaire des cotisations explique l'augmentation de recettes constatée.

Le déficit du chapitre « Abonnements collectifs », qui avait pu être réduit au cours du dernier exercice, a complètement disparu; le chapitre laisse même un excédent de recettes de 2.072 fr. 55 qui compense à peu de choses près le déficit de 1927 (2.515 fr. 40).

Le compte « Tournées et voyages » laisse un déficit de 669 fr. 70, mais il reste encore à recouvrer 377 fr. 20, en sorte que la somme à la charge de l'Association se réduit à 292 fr. 50, représentant sensiblement les frais d'envoi de la première circulaire adressée à tous les membres. Cette année, comme la précédente, il n'a été organisé qu'une tournée, mais beaucoup plus de camarades ont participé à cette unique tournée; c'est ce qui explique l'augmentation des chiffres des recettes et des dépenses.

Le dîner annuel a occasionné une dépense de 3.128 fr. 75 contre 1.468 fr. 20 pour l'exercice précédent (invitations; de plus, l'Association a pris une part plus grande que les autres années aux frais du dîner).

L'exercice 1928-1929 se solde par un excédent de 6.593 fr. 03. L'augmentation des cotisations au cours de l'exercice, décidée par l'Assemblée générale du 23 janvier 1928, a permis un équilibre plus parfait des comptes, malgré l'accroissement des frais généraux.

III. *Valeurs en portefeuille.* — Votre portefeuille n'a subi que peu de transformations au cours de l'exercice :

Une obligation communale 3 p. 100 1891 a été remboursée, mais avec une perte de 7 fr. 70.

Il n'a pas été fait d'achat de valeurs mobilières.

Votre portefeuille se compose donc, au 31 octobre 1928, des valeurs suivantes :

	Prix d'achat.
120 francs de rente 3 p. 100.	3.980 15
736 francs de rente 5 p. 100 1915-1916.	11.483 95
85 francs de rente 4 p. 100 1918.	1.504 50
500 francs de rente 5 p. 100 am. 1920.	10.000 »
1.000 francs de rente 6 p. 100 1920.	15.966 45
	<hr/>
A reporter.	42.935 05

	<i>Report</i>	42.935 05
500 francs de rente 4 p. 100 1925.....		12.402 59
13 bons Crédit national 6 p. 100 1921.....		6.480 50
6 bons Crédit national 6 p. 100 1922.....		2.892 »
9 obligations Communales 3 p. 100 1891.....		3.596 35
7 obligations foncières 4 p. 100 1913.....		3.378 35
10 obligations Communales 5,5 p. 100 1920.....		4.177 65
11 obligations Ouest 2,5 p. 100.....		4.313 49
6 obligations P.-O. 2,5 p. 100.....		2.544 05
20 obligations P.-L.-M. fusion 3 p. 100.....		5.699 25
12 obligations Est 6 p. 100.....		4.908 »
16 obligations Bourbonnais 3 p. 100.....		7.033 36
9 obligations Yunnan 3 p. 100.....		3.629 25
9 obligations Djibouri 3,5 p. 100.....		3.229 11
	<hr/>	
	TOTAL.....	107.219 »

La valeur du portefeuille en bourse, au 4 janvier 1929, était de 110.607 francs 35 centimes.

IV. <i>Fonds social</i> . — Le fond social, fixé par l'Assemblée générale du 22 janvier 1928, à.....	62.750 »
est à majorer du montant des cotisations rédimées encaissées au cours de l'exercice, soit.....	2.100 »
	<hr/>

Son montant est donc de..... 64.850 »

V. <i>Fonds de réserve</i> . — Le fonds de réserve, au 1 ^{er} novembre 1927, s'élevait à.....	50.563 24
Il a bénéficié de l'excédent des recettes de l'exercice, soit.....	2.593 03
	<hr/>

53.246 27

Mais il a dû supporter la perte subie sur le remboursement d'une obligation communale 3 p. 100..... 7 70

Son montant atteint donc..... 53.238 57

VI. *Bilan* :

ACTIF.

Portefeuille.....	107.219 »
Caisse et Banque.....	10.869 57
Perte sur remboursement de titre.....	7 70
	<hr/>

BALANCE..... 118.096 27

PASSIF.

Fonds social au 1 ^{er} novembre 1927.....	62.750 »
Fonds de réserve au 1 ^{er} novembre 1927.....	50.635 24
Cotisations rédimées de l'exercice.....	2.100 »
Excédents de recettes de l'exercice.....	2.593 03
	<hr/>

BALANCE..... 118.096 27

Tel est le résumé des comptes que le Comité d'administration a l'honneur de soumettre à votre approbation.

Aucune observation n'est formulée et les comptes sont adoptés.

La discussion est ensuite ouverte sur le rapport du Comité à l'Assemblée générale.

M. BOULLOCHE indique que le rapport n'a pas parlé des honoraires pour travaux particuliers, question qui intéresse cependant un certain nombre de camarades.

M. LE PRÉSIDENT répond que le Comité n'a pas perdu de vue cette question, qu'il a poursuivi le relèvement du plafond de 100.000 francs à 500.000 francs, mais qu'il n'a actuellement aucun fait nouveau à faire connaître. M. PARMENTIER ajoute que la Direction du personnel s'occupe de la question et poursuit la discussion avec le ministère de l'intérieur.

M. BABIX attire l'attention sur l'urgence qu'il y a à régler la question des frais de tournée signalée dans le rapport du Comité. Au Service des phares, notamment, les tournées se font en partie pendant la saison d'été, à un moment où les hôtels des stations balnéaires n'ont aucune tendance à abaisser leurs prix. Il faudrait, pour que les frais de tournée accordés soient en rapport avec les dépenses, que ces frais fussent multipliés au moins par le coefficient 2,5.

M. LE PRÉSIDENT indique que le Comité est tout à fait d'accord sur la nécessité de régler cette question, qui intéresse non seulement le Service des phares, mais aussi, plus particulièrement, les ingénieurs des mines, qui ont souvent des circonscriptions très étendues, et les inspecteurs généraux des ponts et des mines.

M. PARENT fait une observation à propos des frais de déménagement. Il y a là, non seulement une question de réglementation, mais une question de largeur d'interprétation plus ou moins grande. Il est évident que, dans certains cas, il serait équitable de considérer les fonctionnaires comme déplacés d'office, et non pas sur leur demande, et de leur allouer des indemnités correspondantes. Cela paraît être le cas, notamment, lorsqu'il s'agit d'ingénieurs en chef promus inspecteurs généraux et qui, de ce fait, doivent nécessairement venir habiter Paris.

M. PARMENTIER indique qu'un décret, analogue à celui qui a été pris au ministère des finances au sujet des déplacements effectués par mesure administrative, est actuellement en préparation au ministère des travaux publics.

M. BOULLOCHE fait observer que la rédaction des procès-verbaux des séances du Comité pourrait faire croire, à tort sans doute — mais cette impression n'en est pas moins regrettable — que le Comité a essayé de retirer les avantages que leur accorde

la loi, à des camarades ayant fait la guerre dans les unités combattantes.

M. LE PRÉSIDENT répond que cela n'a nullement été l'intention du Comité; que, parmi les membres de l'Association, certains peuvent être avantagés par le reclassement, d'autres désavantagés; qu'il y a là, au point de vue équité, une question de cas particulier; que le Comité n'a manifesté ni hostilité contre l'application de la loi, ni désir de la voir appliquer rigoureusement, mais qu'il s'est borné à demander et à obtenir que les Comités d'avancement qui doivent, en définitive, examiner chaque cas, fussent complètement éclairés sur les conséquences, pour chacun, du reclassement.

M. WALCKENAEER appuie cette observation en indiquant l'injustice qu'il pourrait y avoir, par exemple, à ce qu'un camarade, maintenu pendant la guerre au Service des mines particulièrement bombardées du Pas-de-Calais, au lieu d'être, comme il l'avait demandé, dans les unités combattantes, fût désavantagé par rapport à des camarades que des nécessités de service n'ont pas maintenu dans la même situation.

Un camarade fait deux observations sur les retenues faites, en vertu de l'article 4 du décret du 13 septembre 1926, sur les allocations autres que les traitements. Tout d'abord, il serait désirable que ces retenues fussent diminuées et supprimées si possible — les collectivités qui accordent ces allocations aux ingénieurs ne comprenant pas qu'elles ne leur restent pas en totalité. — D'autre part, il est à souhaiter que, tant que le principe de cette retenue ne sera pas supprimé, celle-ci soit fixée dans un délai assez court et non pas que les intéressés attendent, comme ils le font actuellement, plus d'un an pour savoir quelle somme ils auront à verser.

M. MONET fait connaître que les propositions pour la fixation des retenues dont il vient d'être question ont été présentées par la Commission compétente. Cette Commission avait été saisie il y a une quinzaine de jours seulement, elle a demandé à l'être plus tôt dans l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que les dotations budgétaires permettant d'accorder les indemnités prévues à l'article 2 ont été augmentées cette année, et que leur augmentation permettra sans doute de diminuer les retenues opérées en vertu de l'article 4.

**

Les scrutateurs font connaître au Président les résultats des votes relatifs au renouvellement partiel du Comité.

Votants : 298.

Ont obtenu :

MM.

MONET	287 voix.
DEYMIÉ	292 —
BOULLOCHIE	294 —
CARNEL	294 —
PLANTARD	295 —
TRIBAULT	294 —

Il s'agissait de remplacer MM. DUSUZEAU, MELET, PARMENTIER, BEAUFÈRE, JACQUET, DE COTTARD, arrivés à l'expiration de leur mandat.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Président,

DUSUZEAU.

Le Secrétaire,

FONTAINE.

Procès-verbal de la deuxième séance du Comité du 20 janvier 1929

Présents : MM. MONET, BÈS DE BERC, BOULLOCHE, CLAUDON, WAILL. BEAU, CARNEL, DEYMIÉ, FONTAINE, GENTIAL, HÉMAR.

Excusés : MM. PLANTARD, THIBAUT, COLLIGNON, GIRETTE, LUBINARD, GEORGES.

Le Comité se réunit immédiatement après l'Assemblée générale pour constituer son bureau :

MM.

MONET est élu président à l'unanimité;

BÈS DE BERC est réélu comme vice-président à l'unanimité;

BOULLOCHE est élu comme vice-président à l'unanimité;

BEAU est désigné à nouveau comme trésorier;

DEYMIÉ est désigné comme secrétaire;

THIBAUT est désigné comme secrétaire adjoint.

Le Comité délègue à M. BEAU, ingénieur des ponts et chaussées, trésorier de l'Association, les pouvoirs nécessaires pour effectuer toute opération de trésorerie au nom de l'Association, et notamment délivrer quittance des sommes reçues, opérer les versements et les retraits de fonds aux établissements financiers, effectuer toute opération concernant les titres appartenant à l'Association, signer tout transfert, opérer ou faire opérer tout remboursement ou renouvellement.

Sur la proposition du Président, la prochaine réunion du Comité est fixée au mercredi 13 février, à 14 h. 30, à l'École des ponts et chaussées.

M. BOULLOCHE est chargé d'examiner la question du voyage du P. C. M. en Algérie, question qui figurera à l'ordre du jour de la réunion du 13 février.

Le Secrétaire,

DEYMIÉ.

Le Président,

MONET.

Procès-verbal de la séance du Comité du 13 février 1929

Présents : MM. MONET, BÈS DE BERC, BOULLOCHE, WILAL, BEAU, DEAMIE, FONTAINE, GENTHAL, LUDINARD (Henri), GEORGES, PLANTARD, RIDET, THIBAUT.

Excusés : MM. CLAUDON, COLLIGNON, CARNEL, HÉMAR.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Tournée en Algérie.

M. BOULLOCHE a reçu de M. l'inspecteur général VICAIRE un programme complet pour la tournée en Algérie, établi du lundi 8 avril au samedi 20 avril. M. Vicaire insiste sur les difficultés que rencontrera l'organisation matérielle de la tournée, si l'on avance la date prévue.

Le Comité décide d'accepter le programme proposé par M. Vicaire, qui prévoit le départ de Marseille pour Oran le samedi 6 avril et l'embarquement à Alger pour Marseille le samedi 20 avril; il sera nécessaire de limiter le nombre des participants à 50 pour l'itinéraire nord et à 30 pour l'itinéraire sud.

Frais de changement de résidence et frais de tournées.

LE PRÉSIDENT informe le Comité, que, d'après les renseignements qui lui ont été fournis au ministère, les crédits nécessaires au relèvement des frais de changement de résidence seront compris dans le collectif de 1928; le décret sera pris aussitôt après l'ouverture du crédit.

Les frais de changement de résidence seront alloués pour tout changement fait dans « l'intérêt du service ». Cette rédaction laisse à l'Administration une certaine liberté d'appréciation. Le Comité se réserve de prendre position, s'il y a lieu, sur les décisions d'espèce qui seront prises en application du nouveau décret. Toutefois, sans préjuger des autres interprétations, le P. C. M. demandera, bien entendu, que tout changement de rési-

dence accompagnant les promotions à un grade supérieur entraîne l'allocation des indemnités prévues.

D'autre part, le Comité poursuivra le relèvement des frais de tournées qui sont actuellement nettement insuffisants.

Frais de bureau des inspecteurs généraux.

M. l'Inspecteur général PARENT, dans une lettre adressée au Président, pose la question de l'allocation aux inspecteurs généraux d'une indemnité pour leurs frais de bureau à leur domicile personnel.

Le PRÉSIDENT fera, à ce sujet, une enquête auprès des inspecteurs généraux et notamment des présidents des Conseils généraux des ponts et chaussées et des mines.

Utilisation des voitures automobiles par les ingénieurs.

Le Comité est saisi d'une lettre du camarade DESPUJOLS, soulevant, à propos d'une récente décision d'espèce prise à son égard, la question de la responsabilité civile des ingénieurs pour les accidents pouvant survenir avec les automobiles du service. La question sera reprise quand M. Despujols aura fourni les précisions qu'il annonce et qui permettront au Comité de se faire une opinion.

Se plaçant sur un terrain plus général, le Comité charge M. BOULLOCHE d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire préciser la jurisprudence de l'Administration en ce qui concerne l'utilisation des voitures automobiles et la conduite de celles-ci par les ingénieurs.

Congés hors cadre.

Les camarades SIMONNET, THOUARD et TATON ont fait, à des dates différentes, des demandes de mise en congé hors cadre, demandes qui sont restées jusqu'ici sans réponse après plusieurs semaines et même plusieurs mois.

Ils exposent, dans une lettre au président du P. C. M., le préjudice subi par eux dans cette question qui ne peut laisser indifférent l'ensemble du Corps.

Le Comité émet l'avis que, si le décret réglant la question des congés hors cadre contient, en effet, le verbe « pouvoir » laissant

au Ministre la liberté d'appréciation dans chaque cas d'espèce, le refus systématique de mise en congé constituerait, semble-t-il, un abus.

Le Président se renseignera sur les conditions du silence gardé par le Ministre.

Relèvement des traitements en 1929.

Le Comité suivra attentivement la question du relèvement des traitements en 1929.

Le récent relèvement du traitement maximum des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, fixé à 26.000 francs, ne lui a pas échappé; il demandera que le traitement des ingénieurs ordinaires de 2^e classe soit fixé au même taux, comme il avait été admis jusqu'ici.

Décorations.

Le Comité estime nécessaire d'obtenir, pour les décorations, un pourcentage fixe attribué aux fonctionnaires de l'Administration des travaux publics.

La prochaine réunion est fixée au mardi 5 mars, à 14 h. 30.

Le Secrétaire,
DEYMÉ.

Le Président,
MONET.

VIII

Banquet de l'Association professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

du 20 janvier 1929

M. Pierre FORGEOT, Ministre des travaux publics, empêché de présider notre banquet annuel, avait bien voulu prier M. DUSUZEAU de le représenter.

Une fâcheuse indisposition ayant privé M. Dusuzeau d'accéder au désir du Ministre, M. l'inspecteur général Silvain DREYFUS a bien voulu accepter de le remplacer à la présidence du dîner du 20 janvier 1929, au Palais d'Orsay.

Se sont rendus à notre invitation : MM. les sénateurs PEYRAU et MAHIER, rapporteurs du budget des travaux publics; MM. les députés LE TROCQUER, président de la Commission des travaux publics, et BELLANGER, rapporteur du budget des travaux publics; MM. FOYAN et LANG, chefs adjoints du Cabinet; MM. DENNERY, SARDOT et BORDIN, sous-directeur et chefs de bureau à l'Administration centrale; MM. OUDINET et DENNERY, représentant le Syndicat des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Soixante-dix camarades environ ont pris part au banquet.

Au dessert, M. MONET, le nouveau président de l'Association du P. C. M., a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président d'honneur,
Messieurs,
Mes chers Camarades,

Un auteur français, du nom de Molière, nous a légué une pièce encore très en vogue, qui a pour titre *Le Médecin malgré lui*. Je n'ai pu m'empêcher d'évoquer ce souvenir classique lorsque, il y a quelques jours, des délégués d'un groupe de camarades sont venus me dire, à l'improviste : « Il faut que vous soyez président de notre Association professionnelle ». Mon premier mouvement a été de sursauter et de protester, en invoquant mon incompétence et mon inaptitude. Alors, je me suis vu, non pas menacé de bastonnade comme le personnage de Molière ; mais, ce qui est beau-

coup plus impressionnant et plus impératif, je vous assure, entouré de sollicitations si pressantes et si aimables que j'ai dû finalement m'incliner et capituler... et voilà comment, mes amis, je me trouve, à la suite des verdicts prononcés en dernier ressort par votre Assemblée générale et par votre Comité, avoir le très grand honneur d'occuper présentement cette place.

Laissez-moi tout d'abord, mes chers Camarades, vous exprimer ma profonde gratitude pour la marque de grande sympathie que vous m'avez témoignée en me chargeant de veiller aux intérêts de notre Association et de les défendre au besoin. Je ne saurais mieux le faire qu'en vous donnant l'assurance que tous mes efforts tendront à justifier votre confiance et que ce sera pour moi un devoir de continuer à diriger notre action dans la voie tracée par mes prédécesseurs, fidèlement suivie par vos Comités successifs et si bien déblayée déjà par votre dernier président, qui est un de ces hommes qu'on ne remplace pas.

Je ne veux pas songer d'ailleurs, pour le moment, aux difficultés que présente certainement la tâche ainsi acceptée, et je préfère m'abandonner au plaisir de n'avoir, ce soir, pour mes débuts, qu'une agréable mission à remplir : celle d'adresser nos remerciements, au nom des ingénieurs des ponts et chaussées, et de ceux du Corps des mines, d'abord à M. le Ministre des travaux publics, pour avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre banquet, ensuite à nos invités.

M. le Ministre, empêché de venir en personne, avait chargé M. l'inspecteur général DUSUZEAU, notre président sortant, de le remplacer. Nous avons malheureusement subi une déception : M. DUSUZEAU, atteint d'un accès de grippe aujourd'hui même, a dû garder la chambre en nous faisant savoir combien il en est désolé. Il a prié son ami, M. l'inspecteur général DREYFUS, président du Conseil général des ponts et chaussées, de prendre sa place; je salue M. Silvain Dreyfus en le remerciant, et je vais, avec sa permission, lui parler comme si notre ancien président était effectivement présent.

Auparavant, je traduirai certainement nos impressions communes, mes chers Camarades, en formant le vœu que l'indisposition de M. Dusuzeau ne soit que passagère et en exprimant l'espoir que nous apprendrons bientôt son rétablissement.

Monsieur le Président, quand vous rendrez compte à M. le Ministre de l'accomplissement de votre mission, dites-lui bien, en lui transmettant nos vifs vœux qu'il n'ait pu venir personnellement s'associer à notre fête de famille, que nous avons été tout particulièrement touchés de l'attention qu'il a eue de choisir comme son représentant le président sortant de notre Association.

Il nous est, en effet, permis de voir dans ce choix une indication précieuse et même une garantie : nous pensons pouvoir considérer qu'il nous donne la certitude que les vœux et désirs que nous devons, selon la tradition, formuler et exprimer devant notre Ministre, ne lui paraissent ni déplacés, ni excessifs, car nos desiderata, il les connaît déjà, puisque notre président avait en l'occasion de l'en entretenir, en les appuyant avec l'autorité et la fermeté que nous savons.

A la reconnaissance que notre Association devait à son président pour les multiples services qu'il lui a rendus pendant trois ans, s'ajoute ainsi un titre de plus, puisque sa présence au milieu de nous, comme président d'honneur, nous donnait l'assurance, sans qu'il soit nécessaire d'exposer à nouveau nos vœux, que M. le Ministre est disposé à les exaucer ou à faire, au moment propice, ce qui sera en son pouvoir pour en assurer la réalisation quand celle-ci ne dépendra pas uniquement de lui seul.

Aux remerciements que vous porterez à M. le Ministre, Monsieur le Président, pour la bienveillance qu'il nous témoigne, nous serions heureux que vous ajoutiez quelques commentaires :

Faites bien comprendre à M. le Ministre que nos préoccupations, quelle que soit la forme sous laquelle elles se traduisent, ne séparent jamais nos intérêts corporatifs de l'intérêt général et du souci du bon fonctionnement

des services dont nous sommes chargés sous sa haute direction. Dites à M. le Ministre que, quand nous entendons répéter que les routes de France, autrefois si réputées, sont maintenant dans un état déplorable, que nos voies navigables sont livrées à l'abandon et que nos ports ne peuvent recevoir les grands navires dont les dimensions augmentent de jour en jour, nous sommes d'autant plus émus que, malgré l'exagération de semblables appréciations, nous sommes obligés de reconnaître qu'elles contiennent quelque chose de vrai : mais, dites-lui aussi que nous pensons avec amertume que, si nous disposions des crédits nécessaires, nous pourrions obtenir rapidement des résultats qui mettraient fin aux critiques. Dites-lui, à ce sujet, que nous avons accueilli avec satisfaction les relèvements, en 1929, des crédits affectés aux routes, aux voies navigables et aux ports maritimes ; que nous le remercions d'avoir fait sanctionner par le Parlement ces relèvements préparés dans le projet de budget ; mais qu'il ne faut pas se dissimuler que l'effort ainsi fait doit être considéré comme bien insuffisant, si l'on tient compte des augmentations parallèles des prix, des retards à regagner et de l'ensemble des besoins nouveaux : de sorte que nous espérons que, grâce à son intervention, les budgets suivants couvriront les relèvements plus importants encore qu'exige l'intérêt national et que nous désirons pour la satisfaction de notre amour-propre.

Dites encore à M. le Ministre, Monsieur le Président, que nous n'acceptons pas le reproche que l'on nous fait quelquefois de ne pas utiliser aussi convenablement qu'ils devraient l'être les crédits mis à notre disposition ; que quand on met en avant les grands mots de « routine » ou « de défaut d'industrialisation de nos méthodes », nous protestons énergiquement, nous devenons combatifs et déclarons que de telles critiques, formulées sans doute de très bonne foi, ne peuvent être attribuées qu'à l'ignorance de ce que nous faisons, car, en se renseignant bien, on verra que, partout dans nos services, on s'attache à profiter des progrès de toute nature de la technique et, puisque l'expression est à la mode, à faire, dans toute la mesure possible, de l'industrialisation. On pourra même constater que, dans certains cas, les ingénieurs ont si bien industrialisé qu'ils ont réussi à faire baisser considérablement et en peu de temps des prix réclamés par l'industrie pour des matériaux devenus de première nécessité.

Faites enfin remarquer à ce sujet à M. le Ministre, Monsieur le Président, que, quand on parle d'industrialisation, nous serions peut-être très légitimement fondés à demander, pour que l'opération soit complète, qu'elle s'étende à l'industrialisation des traitements du personnel dirigeant, mais que nous n'allons pas jusque-là et que, toujours soucieux de faciliter la tâche ardue du Parlement, nous n'entendons réclamer actuellement, alors que la France supporte encore les charges formidables que lui a imposées la guerre, ni une situation exceptionnelle, ni une situation plus favorable que celle que nous avions ou que nous étions sur le point d'avoir en 1914.

Je m'arrête, Monsieur le Président. Vous êtes, comme M. Dusuzau lui-même, le défenseur convaincu de nos vœux : vous en connaissez le bien fondé et la modération et vous savez quel intérêt s'attache, au point de vue du recrutement et de la conservation de nos cadres, à ce qu'ils soient pris en considération ; votre présence à cette place prouve que cette conviction est déjà passée dans l'esprit même de M. le Ministre des travaux publics. nous nous efforcerons de l'y maintenir et nous espérons y réussir, si M. le Ministre veut bien — et c'est le dernier désir que nous vous prions de lui exprimer de notre part — continuer de réserver à notre Comité, lorsque nous lui demanderons la permission de l'entretenir de quelques-unes de ces questions qui nous intéressent, l'aimable accueil qu'il ne lui a jamais refusé.

Nous regrettons l'absence parmi nous de quelques-unes des personnalités qui, par suite d'empêchements, n'ont pu se rendre à l'invitation que le P. C. M. s'était fait un plaisir de leur adresser, en particulier : M. le sénateur LIOPITEAU, président de la Commission des travaux publics du Sénat ; M. le sénateur MILAN, rapporteur du budget des travaux publics ; M. le sénateur JEANNENEY, rapporteur des travaux publics (conventions et garanties d'intérêts).

Je salue M. le sénateur PEYTRAL, ancien Ministre des travaux publics, rapporteur du budget des travaux publics (mines et forces hydrauliques) ; M. le député LE TROUQUER, ancien Ministre, président de la Commission des travaux publics de la Chambre ; M. le député BELLANGER, rapporteur du budget des travaux publics (marine marchande), qui nous ont fait l'honneur de nous consacrer cette soirée.

Je remercie MM. les attachés au Cabinet de M. le Ministre des travaux publics ; MM. les fonctionnaires des Directions du ministère et MM. les représentants de nos dévoués collaborateurs, les ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat, qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

Et je vous convie, mes chers Camarades, à lever avec moi vos verres en l'honneur de notre chef respecté, M. Pierre FORGEOT, Ministre des travaux publics.

M. Silvain DREYFUS a répondu par les paroles suivantes :

Messieurs,

Mes chers Camarades,

Malgré les apparences, ce n'est pas moi qui ai l'honneur de présider notre dîner de ce soir.

Faites-moi le plaisir de fermer les yeux en m'écoutant, et imaginez que vous avez en votre présence un camarade plus grand que moi, plus mince, plus barbu, plus amusant, plus spirituel, que vous avez surtout un président élu librement par vous, et non pas un simple vice-président fabriqué par l'Administration.

M. DUSZEAU avait été prié par M. le Ministre des travaux publics de le représenter à notre dîner. Retenu à la chambre par une indisposition, il m'a demandé de vous donner connaissance de l'allocation qu'il avait préparée à votre intention. La voici :

« Mes chers Camarades,

» Lorsque j'ai été informé, mercredi matin, que M. le Ministre des travaux publics ne présiderait pas notre réunion, j'ai éprouvé, comme vous le pensez, un douloureux désappointement.

» M. le Ministre m'ayant fait savoir qu'il désirait m'exposer les motifs de sa décision, je me suis précipité vers son Cabinet, entraînant avec moi mon jeune camarade Silvain DREYFUS, qui passe pour avoir quelque influence boulevard Saint-Germain.

» Nous avons été reçus immédiatement ; mais, dès les premiers mots échangés, nous avons compris que tous nos efforts seraient vains, et que la détermination de M. FORGEOT était irrévocable.

» Vous avouerez-je que je me suis surtout senti désarmé lorsque, quittant le Cabinet du Ministre, j'ai traversé le salon d'attente. Dans la foule immense qui s'y pressait j'ai reconnu quelques-uns des visiteurs.

» L'un venait inviter le Ministre à un banquet ;

» Le second venait inviter le Ministre à un bal ;

» Le troisième venait inviter le Ministre à une inauguration.

» J'ai fermé le livre et je n'ai pas lu plus avant.

» Je me suis endui, ayant juste le temps de surprendre, sur la figure de l'huissier, un sourire désabusé qui voulait dire clairement : « Et c'est » comme cela tous les jours, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. »

» Qu'aurions-nous pu répondre à un Ministre qui venait justement de nous déclarer : « Je ne suis pas ici pour dîner ni pour regarder danser. Je suis ici pour travailler, pour étudier les affaires et pour prendre des décisions. Et je n'ai pas le droit d'oublier que les jours n'ont que vingt-quatre heures et que les forces humaines ont une limite. »

» Qu'aurions-nous pu répondre à un des plus prestigieux orateurs du

Parlement, qui nous disait : « Je ne suis pas venu ici pour faire des discours? »

» M. le Ministre ajoutait : « Je connais les questions qui vous intéressent. En particulier, l'exode vers l'industrie des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines me préoccupe autant qu'il préoccupait mes prédécesseurs. Ce sont des questions graves, qu'il faut régler, et que je réglerai. Mais pensez-vous que les choses avanceront, parce que nous aurons échangé des toasts à la fin d'un banquet? C'est ici, dans mon cabinet, que nous trouverons les solutions, après les avoir étudiées ensemble avec vous, en prenant tout le temps qu'il faudra. »

» Et M. Pierre Forgeot a conclu :

« Je vous délègue pour présider à ma place le dîner de dimanche. Répétez mes paroles à vos camarades, et donnez-leur tout apaisement. Qu'ils fassent confiance à leur nouveau Ministre, qui considère d'ailleurs comme indispensable que l'État réserve toutes les faveurs dont il dispose aux fonctionnaires qui lui restent fidèles. »

» Mes chers Camarades, la commission est faite.

» Il me faut maintenant me rappeler que, pour très peu de temps (heureusement) et avec des pouvoirs modestes, je fais fonctions, ce soir, de Ministre des travaux publics, ce qui m'impose trois obligations :

» Je dois d'abord féliciter le nouveau président de l'Association. Mais, si je te disais ce soir, mon vieil et très cher Ami, ce que pensent de toi tous nos camarades, tous ceux qui ont suivi ta longue et admirable carrière, je suis sûr, moi qui te connais depuis plus d'un demi-siècle, que tu rougirais comme une jeune fille qui entend pour la première fois une déclaration d'amour. C'est une émotion que je ne veux pas t'imposer en public. »

» Ensuite, le Ministre ne manquerait pas de s'associer aux toasts que le Président a adressés à nos invités, et en particulier à ses collègues du Parlement, parmi lesquels il saluerait, Ministre d'aujourd'hui, les Ministres d'hier et les Ministres de demain.

» Enfin, il lèverait son verre en l'honneur de notre Association. Mais ici, laissez-moi déposer mon rôle officiel, c'est en vieux camarade que je veux porter votre santé à tous. Aux jeunes d'abord, aux moins de 30 ans, dont les ardeurs sont si nécessaires pour entretenir la vie et l'activité de votre Association. Et puis aux autres, à tous les autres, par rang d'âge, sans oublier, n'est-ce pas, ceux qui vont disparaître dans une retraite définitive, et qui garderont jusqu'au dernier jour le souvenir souriant des belles années passées au milieu de vous. »

IX

Documents

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Traitements des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre des finances et du Ministre des travaux publics,

Vu l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu l'article 185 de la loi du 13 juillet 1925;

Vu la loi de finances du 16 juillet 1927;

Vu le décret du 1^{er} septembre 1927 fixant les traitements et les classes des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées),

Décète :

Art. 1^{er}. — Est modifié ainsi qu'il suit l'article 1^{er} du décret susvisé du 1^{er} septembre 1927 fixant les traitements et les classes des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées) :

.....
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat :

1 ^{re} classe.	26.000	»
2 ^e classe.	24.000	»
3 ^e classe.	22.000	»
4 ^e classe.	20.000	»

Ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat :

1 ^{re} classe.	18.000	»
2 ^e classe.	16.000	»
3 ^e classe.	14.000	D
4 ^e classe.	12.000	»

.....
Art. 2. — Les améliorations de traitement résultant de l'application du présent décret auront leur effet à partir du 1^{er} janvier 1928.

Son abrogées, à compter de la même date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 3. — Le Ministre des finances et le Ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 30 janvier 1929.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le Ministre des finances, Le Ministre des travaux publics,

Henry CHÉRON.

Pierre FORTGEOX.

(*J. O.*, 31 janvier 1929.)

Les traitements et les classes des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des mines) ont été fixés par un décret exactement semblable à celui qui précède et portant la même date.

X

Postes d'Ingénieurs vacants

Loire-Inférieure : service maritime à Saint-Nazaire (2 postes).

Ardèche : service ordinaire et vicinal à Privas (1 poste) ;

Vaucluse : service ordinaire et vicinal à Avignon (1 poste) ;

Loir-et-Cher : service ordinaire et vicinal à Blois (1 poste).

Les ingénieurs que l'un des postes susvisés intéresserait devront en informer la Direction du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale (Personnel, 1^{er} Bureau).

SERVICES DÉTACHÉS.

Indochine.

Le gouverneur général de l'Indochine demande deux ingénieurs des mines de 2^e classe. Les émoluments annuels, pendant le séjour dans la colonie seraient : pour la solde, de 8.064 piastres, et, pour le supplément de fonction, de 1.700 piastres. (Le taux de la piastre varie de 12 francs à 13 francs.)

2^e Afrique équatoriale française.

Le gouverneur général de l'Afrique équatoriale française demande de jeunes ingénieurs des ponts et chaussées pour occuper les emplois de chefs de service de la construction du chemin de fer (division Brazzaville), de l'exploitation provisoire entre Brazzaville et Mindouli, des travaux publics à Pointe-Noire. Un autre ingénieur serait adjoint à l'inspecteur des travaux publics de la colonie.

Ces fonctionnaires devront prendre l'engagement de servir en A. E. F. pendant une durée effective de deux ans.

Les emoluments annuels d'un ingénieur de 3^e classe ayant au moins un an d'exercice en France atteindraient le chiffre global d'environ 80 000 francs pendant le séjour dans la colonie.

Les candidats desireux de poser leur candidature à l'un des postes coloniaux ci-dessus doivent adresser les demandes de renseignements complémentaires *directement* au ministère des colonies (Inspection générale des Travaux publics)

Le Gérant M. LE CREURER,
11^e rue Notre Dame des Champs PARIS (6^e)

